

Burkina Faso
Ministère de l'Enseignement de Base, de
l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues
nationales (MEBAPLN)

Burkina Faso

Projet d'Amélioration de la Qualité de
l'Education par le Renforcement de la
Collaboration Ecole-Communauté

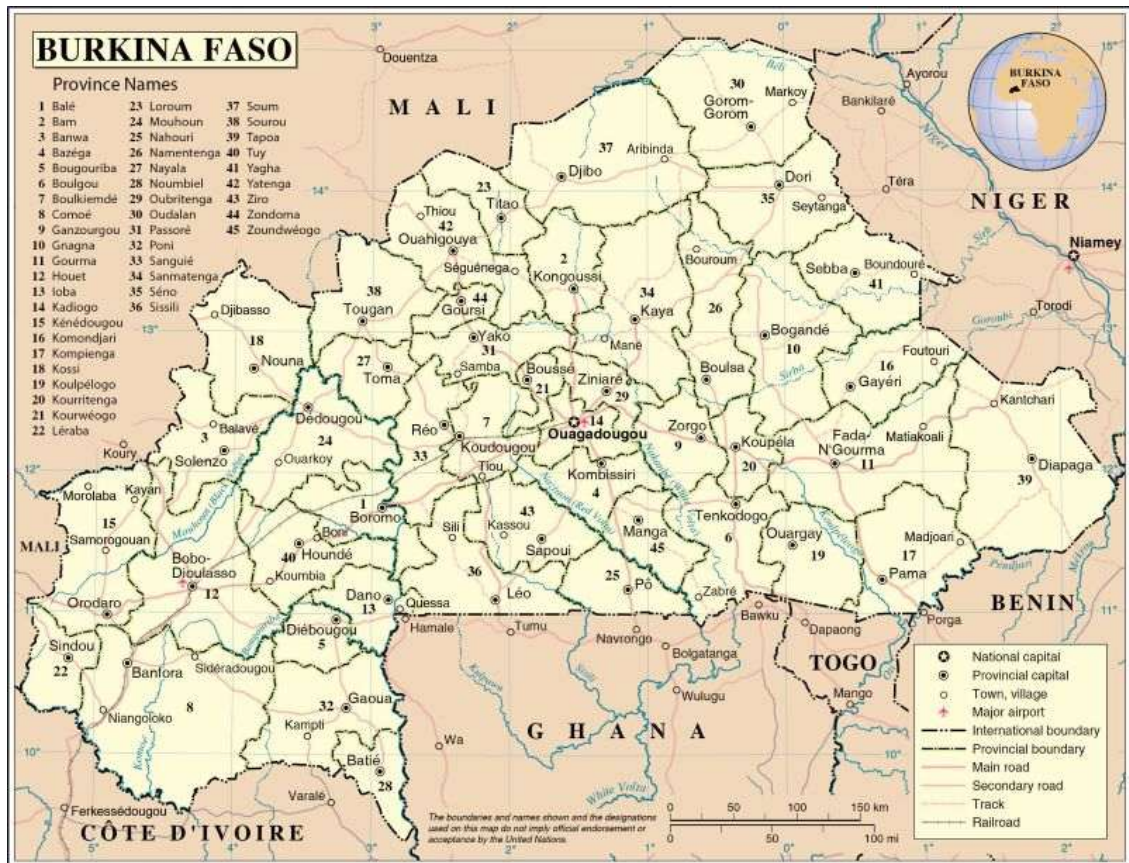
Rapport final

Avril 2025

Agence Japonaise de Coopération Internationale
(JICA)

IC Net Ltd.
Earth and Human Corporation

HM
JR
25-036



source : United Nations Map No. burkina_faso_4230_nov04

Photos des activités du Projet

[Activités relatives à l'ensemble du Projet]



CTOS



Discussion avec les homologues sur le budget du plan de généralisation du modèle renforcé de COGES



Explication sur le formulaire de budget du plan de généralisation du modèle renforcé de COGES



Atelier d'élaboration sur le projet du plan de la généralisation du modèle renforcé de COGES



Ouverture de l'atelier de validation du plan de la généralisation du modèle renforcé de COGES



Atelier de validation du plan de la généralisation du modèle renforcé de COGES



Formation des enquêteurs pour l'enquête finale



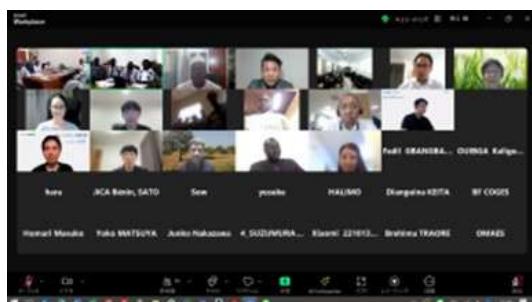
Discussion avec l'UGP sur l'enquête finale



Transfert des équipements au MEBAPLN



Relations publiques : production du documentaire sur le forum du Kadiogo



Séminaire sur le partage d'expériences avec d'autres pays (en ligne)



Séminaire sur le partage d'expériences avec d'autres pays



Atelier d'élaboration du ProDoc du PRPCom

【Activités relatives au Résultat 1】 Le modèle de COGES fonctionnel est renforcé et validé en vue de sa généralisation.



Atelier de validation du modèle renforcé de COGES



Atelier de relecture de l'Arrêté conjoint portant sur le COGES



Atelier de validation de l'Arrêté conjoint revu



Formation des formateurs du niveau central sur la mise en place et le fonctionnement du COGES

【Activités relatives au Résultat 2】 Un dispositif durable de suivi-accompagnement et de partage d'expériences entre les COGES est élaboré et validé en vue de sa généralisation.



Ouverture de l'atelier de validation du modèle de CCC/CCA



Travaux en groupe durant l'atelier de validation du modèle de CCC/CCA



Réunion préparatoire des fora sur l'éducation avec les DREPPNF et les DPEPPNF



Réunion préparatoire des fora avec les agents du SCGSE



Ouverture des fora sur l'éducation (Kadiogo)



Forum sur l'éducation (Kadiogo)



Forum sur l'éducation (Oubritenga)



Réception des participants au forum (Oubritenga)



Forum sur l'éducation (Kourweogo)



Forum sur l'éducation (Ganzourgou)



Forum sur l'éducation (Bazega)



Forum sur l'éducation (Boulkiemde)



Essai du système de suivi en ligne des COGES



Atelier d'élaboration du guide du système de suivi en ligne des COGES

【Activités relatives au Résultat 3】 De bonnes pratiques sont identifiées et capitalisées pour réaliser une éducation de qualité.



Suivi des activités de la cantine scolaire endogène (CSE) (Oubritenga)



Emissions de sensibilisation sur la CSE à travers la radio locale



Atelier de partage d'expériences sur la CSE

【Activités relatives au Résultat 4】 Des outils d'apprentissage en mathématiques sont élaborés, testés et validés en vue de leur utilisation en classe et en dehors de la classe.



Révision de la feuille de route de l'élaboration des outils



Outils d'apprentissage en mathématiques élaborés par le projet (livrets d'exercices/corrigés)



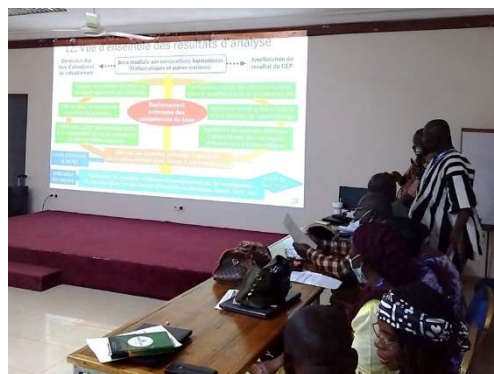
Formation des acteurs de suivi de mise en œuvre des cours supplémentaires en mathématiques (Kadiogo)



Formation des homologues sur la capacité de traitement des données des résultats du pré/post-test



Atelier de validation des outils d'apprentissage en mathématiques en vue de leur généralisation



Présentation des résultats de la recherche-action durant l'atelier de validation des outils



Production et émission du documentaire télévisé sur les cours supplémentaires en Mathématiques



Formation des acteurs sur les cours supplémentaires en mathématiques au niveau provincial (Bourkiemdé)

Liste des abréviations

AG	Assemblée générale
AME	Association des Mères éducatrices
APE	Association des Parents d'Élèves
BA	Bilan annuel
CCA	Coordination des COGES d'Arrondissement
CCC	Coordination des COGES de Commune
CCEB	Chef de Circonscription d'Éducation de Base
CEB	Circonscription d'Éducation de Base
CEP	Certificat d'Etude primaire
CNV	Comité national de Validation
CSE	Cantine scolaire endogène
CTOS	Comité technique d'Orientatation et de Suivi
COGES	Comité de Gestion d'Ecole
DAMSSE	Direction de l'Allocation des Moyens spécifiques aux Structures éducatives
DCPP	Direction de la Coordination des Projets et Programmes et du Partenariat
DGF	Direction de la Gestion des Finances
DG-AEF	Direction générale de l'Accès à l'Education formelle
DG-AEP	Direction générale de l'Accès à l'Education préscolaire et à l'Enseignement primaire
DG-QEF	Direction générale de la Qualité de l'Education formelle
DGESS	Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles
DPEPPNF	Direction provinciale de l'Education préscolaire, primaire et non formelle
DPMD	Direction de la Production des Manuels et Matériels didactiques
DREPPNF	Direction régionale de l'Education préscolaire, primaire et non formelle
DTICE	Direction des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education
EDI	Elèves déplacés internes
IFC	Indice de fonctionnalité
IPEQ	Initiative présidentielle pour une éducation de qualité pour tous
JICA	Japan International Cooperation Agency/ Agence japonaise de Coopération internationale
MATM	Ministère de l'Administration territoriale et de la Mobilité

MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEBAPLN	Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
MENAPLN	Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
PA	Plan d'Action
PACOGES	Projet d'Appui aux Comités de Gestion d'École
PAQER-CEC	Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education par le Renforcement de la Collaboration Ecole-Communauté
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PEDSEB	Programme de Développement stratégique de l'Education de Base
PF	Point focal
PRPCom	Projet de Renforcement de la Participation communautaire dans les écoles primaires
ProDoc	Document de Projet
PTF	Partenaires techniques et financiers
PV	Procès-verbaux
RA	Recherche-Action
SCGSE	Service de la Coordination des Comités de Gestion des Structures éducatives
SG	Secrétariat général / Secrétaire général
SNAP/COGES	Stratégie nationale d'Autonomisation et de Pérennisation des COGES
UGP	Unité de Gestion du Projet/Programme
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization/Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VDP	Volontaires pour la Défense de la Patrie

Table des matières

1. Grandes lignes du Projet	1
1.1. Contexte du Projet.....	1
1.2. Cadre élémentaire du Projet	2
1.3. Modification du plan d'exécution du Projet	4
1.4. Structure de mise en œuvre du Projet	8
1.5. Apports du projet	9
2. Activités menées durant la 2e période (de juillet 2023 à mars 2025)	11
2.1. Activités relatives à l'ensemble du Projet.....	11
2.2. Activités relatives au Résultat 1	24
2.3. Activités relatives au Résultat 2	33
2.4. Activités relatives au Résultat 3	42
2.5. Activités relatives au Résultat 4	52
3. Réalisations sur la base de l'objectif du Projet	59
3.1. Réalisations sur la base de l'objectif du Projet	59
3.2. Résultats et leurs indicateurs	63
3.3. Modification des conditions extérieures	66
3.4. Effet de propagation	69
4. Évaluation du Projet selon six critères	72
5. Problèmes, solutions et enseignements relatifs à la mise en œuvre et à la gestion du Projet (méthodes d'exécution des tâches, systèmes de gestion, etc.)	78
6. Recommandations pour atteindre l'objectif global	81
6.1. Perspectives de réalisation des indicateurs de l'objectif global.....	81
6.2. Démarches prises par la partie burkinabé pour atteindre l'objectif global.....	83
6.3. Recommandations faites à la partie burkinabé pour atteindre l'objectif global	84

ANNEXES

Annexe1 : PDM (Cadres Logiques du Projet)

Annexe 2 : Diagramme du flux des activités du Projet

Annexe 3 : Plan d'opération du Projet

Annexe 4 : Programme d'envoi des experts

Annexe 5 : Participation des Burkinabé à la formation au Japon

Annexe 6 : Matériels et équipements achetés par le Projet

Annexe 7 : Comptes rendus du CTOS et du séminaire en ligne de partage d'expériences

1. Grandes lignes du Projet

1.1. Contexte du Projet

Au Burkina Faso, le taux brut de scolarisation à l'enseignement primaire s'est amélioré (79,6% en 2011/2012 et 88,8% en 2018/2019¹), alors que le taux d'achèvement en dernière année reste à 68,8% (UNESCO, 2017). Selon l'enquête sur les résultats scolaires réalisée en 2014 par le Programme d'Analyse des Systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), dans les pays africains francophones, le Burkina Faso a été classé 3^e sur 10 pour les mathématiques du CM2. Cependant, près de 40% des enfants n'arrivent pas à répondre aux questions de base dont la compétence relative doit être acquise au CM2, le défi majeur étant toujours d'améliorer les compétences scolaires de base.

Dans le « Programme de Développement stratégique de l'Éducation de Base 2012-2021 » (PDSEB) formulé en 2012, le gouvernement burkinabè fixe l'objectif du taux d'achèvement de l'enseignement primaire à 100% d'ici à 2021 pour les filles comme pour les garçons. Également le prochain programme en cours de formulation, « Plan stratégique de Développement de l'Éducation de Base et de l'Enseignement secondaire (PSDEBS) 2021-2025 », fixe l'objectif des taux bruts d'inscription et de réussite à l'enseignement primaire à 100% d'ici à 2030. Quant à la participation communautaire qui est la principale approche du Projet, elle a pour but de faciliter l'accès à l'éducation et d'augmenter le temps d'études des enfants à travers les activités des Comités de Gestion d'École, en abrégé COGES, composés de l'équipe des enseignants, des partenaires, d'apprenants et des membres de la communauté.

Les activités des COGES, à travers lesquelles les membres de la communauté participent eux-mêmes à la gestion de l'école, sont indispensables pour l'amélioration du taux de scolarisation; ce qui a conduit le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales, ci-après dénommé MENAPLN, a adopté en 2018 la « Stratégie nationale d'Autonomisation et de Pérennisation des COGES (SNAP/COGES) » dont le but est de renforcer les activités et les capacités des COGES. De par le passé, la JICA a appuyé la généralisation à l'échelle nationale du modèle révisé des COGES renforçant ainsi leurs fonctions. Cependant, quelques années après leur mise en place, certains de ces COGES éprouvent des difficultés de fonctionnement. La dynamisation des COGES et l'élaboration d'un système de suivi constituent les questions à aborder. Le Projet contribuera ainsi à promouvoir l'éducation de qualité tant recherchée par le gouvernement burkinabè.

¹Annuaire Statistique de l'Éducation Primaire (2018/2019)

Dans la politique de coopération au développement avec le Burkina Faso (août 2018), le gouvernement japonais place « l'accélération de la croissance et le renforcement du capital humain » comme principe directeur et « l'amélioration de la qualité de l'éducation » comme domaine prioritaire ». De plus, le « document d'analyse par pays de la JICA pour le Burkina Faso » met également l'accent sur l'éducation et prévoit un appui global aux efforts menés pour améliorer sa qualité. Plus précisément, à travers la coopération non remboursable, des écoles primaires et des collèges ont été construits à partir de l'année 1995. Entre 2009 et 2017, les 1^{re} et 2^e phases du « Projet d'Appui aux Comités de Gestion d'Écoles (PACOGES) », projet de coopération technique, ont contribué à promouvoir la participation communautaire et à faciliter l'accès à l'éducation en soutenant la mise en place des COGES à l'échelle nationale.

Quant au renforcement des capacités pédagogiques des enseignants, le « Projet d'Appui à la Formation Continue des Enseignants en Matière de Sciences et de Mathématiques à l'École Primaire (SMASE) » ainsi que le « Projet de Renforcement des Stratégies et des Pratiques de l'Enseignement dans les Centres de Formation des Élèves-maitres (PROSPECT) » sont intervenus entre 2008 et 2018.

La mise en œuvre des résultats obtenus et la réalisation concrète de l'amélioration des compétences des élèves vont conduire le projet à une phase d'expérimentation d'une approche intégrée de collaboration entre l'école et la communauté. Les capacités des acteurs en charge de la dynamisation des COGES et de leur suivi en termes d'appui/conseil seront renforcées. De même, les stratégies adoptées et les bonnes pratiques développées en lien avec l'environnement scolaire pour parvenir à une éducation de qualité seront identifiées et généralisées.

1.2. Cadre élémentaire du Projet (cf. annexe 1, cadre logique du projet)

Le schéma conceptuel du Projet est représenté par le schéma 1 et ses grandes lignes par le tableau 1.

Résultat 1 : Tout d'abord, grâce à la dynamisation des COGES, le plan d'action sera élaboré sur la base des besoins de la communauté et réalisé avec son soutien afin d'atteindre les résultats éducatifs escomptés. La structure de collaboration école-communauté sera ainsi mise en place par le biais du cercle vertueux, établi par les COGES dynamisés. Le modèle de COGES fonctionnel est ainsi renforcé et validé en vue de sa généralisation.

Résultat 2 : La mise en place des Coordinations des COGES de Commune (CCC) et le renforcement de leurs capacités favoriseront également le partage d'informations entre les COGES et les CCC ainsi que le suivi-accompagnement des COGES. En conséquence, les COGES reconnaîtront l'importance des CCC et poursuivront le financement/ participation aux CCC. Autrement dit, un dispositif durable de suivi-accompagnement et de partage d'expériences entre les COGES est élaboré et ensuite validé en vue de sa généralisation.

Résultat 3 : En outre, de bonnes pratiques seront identifiées pour réaliser une éducation de qualité au niveau des écoles.

Résultat 4 : Des outils d'apprentissage en mathématiques destinés également aux activités des COGES seront élaborés, testés et validés en vue de leur utilisation en classe et en dehors de la classe. Ces bonnes pratiques et ces outils d'apprentissage seront fournis via la CCC à chaque COGES qui les mettra en pratique.

But du projet : En conséquence, le système de collaboration école-communauté, centré sur les COGES, sera mis en place et une éducation de qualité sera proposée en permanence aux écoles.

Objectif global : En somme, les résultats du Projet seront diffusés dans tout le pays par le MEBAPLN et une éducation de qualité sera promue dans les écoles à travers les activités des COGES.

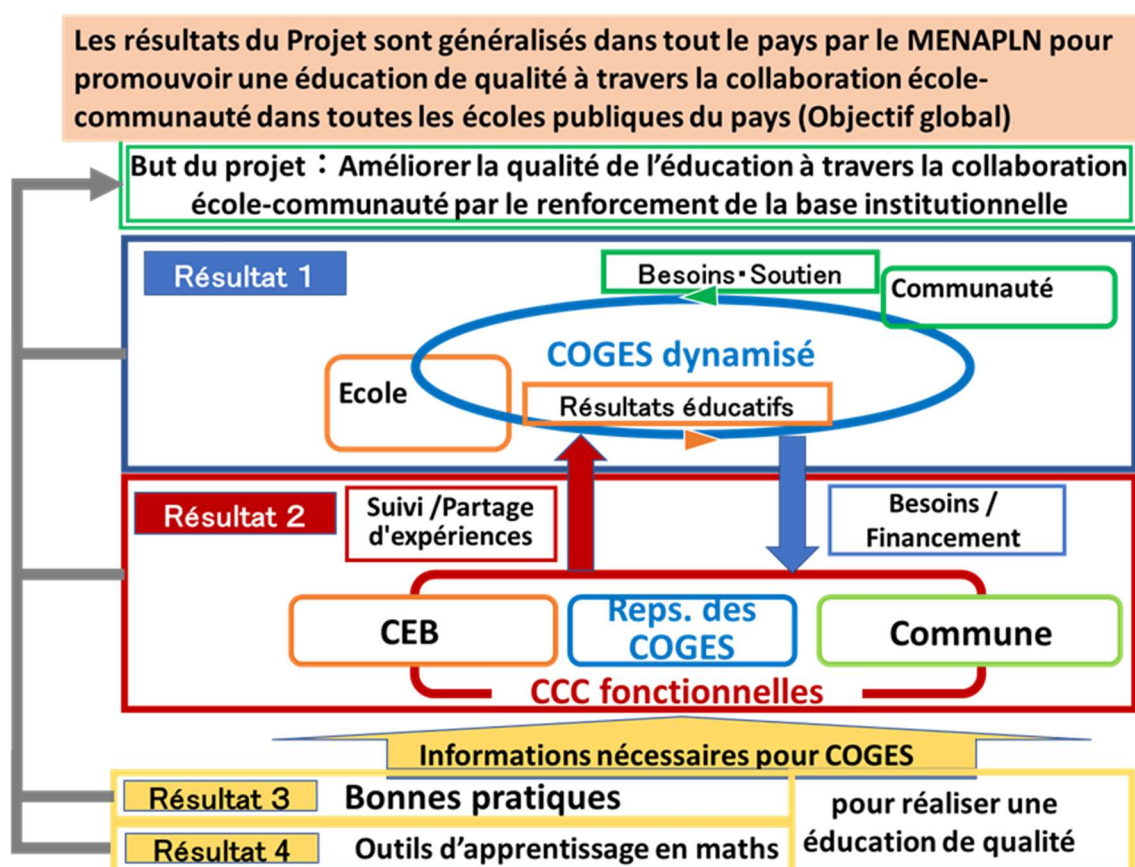


Schéma1 : Schéma conceptuel du Projet

Tableau 1 : Grande ligne du Projet

Objectif global	Promouvoir une éducation de qualité à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans toutes les écoles primaires publiques du Burkina Faso
But du projet	Améliorer la qualité de l'éducation à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans toutes les écoles primaires publiques de la zone d'intervention du Projet
Résultats attendus	Résultat 1 : Le modèle de COGES fonctionnel est renforcé et validé en vue de sa généralisation. Résultat 2 : Un dispositif durable de suivi-accompagnement et de partage d'expériences entre les COGES est élaboré et validé en vue de sa généralisation. Résultat 3 : De bonnes pratiques sont identifiées et capitalisées pour réaliser une éducation de qualité. Résultat 4 : Des outils d'apprentissage en mathématiques sont élaborés, testés et validés en vue de leur utilisation en classe et en dehors de la classe.
Zones cibles	6 provinces des 4 régions : région du Centre (province du Kadiogo), région du plateau central (province du Kourwéogo, de l'Ouhritenga, du Ganzourgou), région du Centre-Sud (province du Bazèga), région du Centre-Ouest (province du Boulkiemdé)
Durée du projet	De mars 2021 à mars 2025
Agences / organisations concernées	1) Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MEBAPLN) et ses structures déconcentrées 2) Au niveau des écoles : Comités de Gestion d'École (COGES), Associations des Parents d'Élève / Associations des Mères éducatrices (APE / AME), directeurs des écoles primaires, communauté (populations locales), représentants des communes, etc.
Groupes bénéficiaires	Élèves de toutes les écoles primaires publiques des zones cibles (6 provinces des 4 régions) (environ 500 000 élèves de 2 000 écoles)

1.3. Modification du plan d'exécution du Projet

À la suite de deux missions de consultation réalisées en août-septembre 2022 et en février 2024 et d'une discussion-validation auprès du Comité Technique d'Orientation et de Suivi (CTOS), des modifications ont été apportées au cadre logique du Projet et au plan de la généralisation du modèle renforcé du COGES. En voici le détail.

(1) Modification du cadre logique du Projet

1) Révisions du cadre logique validées par le CTOS le 1^{er} février 2023

À l'issue des résultats obtenus lors des discussions de la mission de consultation en 2022, le cadre logique a été revu et des valeurs d'indicateurs ont été définies avec les homologues. Ce faisant, un projet de révision a été rédigé, puis présenté au CTOS avant d'être validé par celui-ci. Le tableau qui suit présente les principales modifications apportées et les raisons qui le justifient.

Tableau 2 : Principales révisions du cadre logique et raison(s) sous-jacente(s)
(01/02/2023)

Article	Modification	Raison(s), processus
Période	« Période : août 2020 – juillet 2024 (quatre (04) ans) » modifiée en « Période : mars 2021 – mars 2025 (quatre (04) ans) »	Modalités convenues lors de la mission de consultation
Moyens de vérification des indicateurs du résultat 1	« Plans d'Action des COGES » et « Rapports bilans des activités des COGES » modifiés en « Rapport d'enquête finale »	Idem
	Les moyens de vérification des autres indicateurs ont également été renommés suivant les appellations figurant dans les guides sur le COGES et la Coordination de COGES de Commune ou d'Arrondissement (CCC/CCA) rédigés dans le cadre du Projet.	Uniformisation des noms qui permet d'éviter toute confusion
Indicateurs	Des valeurs cibles ont été définies pour les indicateurs relatifs aux objectifs du Projet, au résultat 1 et au résultat 2 (voir le cadre logique fourni en annexe).	Ces chiffres ont été établis sur la base des objectifs chiffrés au moment du PACOGES et des résultats obtenus dans les 2 provinces cibles en 2021/2022, en tenant compte de l'avis des homologues.
	La période 2022/2023 a été supprimée des dates de réalisation concernant les indicateurs 1 et 2 des objectifs du Projet, ne laissant que la période 2023/2024.	Comme mentionné précédemment, le Projet a démarré plus tard que prévu, ce qui a également provoqué un retard dans l'émergence de résultats.
	La date de réalisation des indicateurs 2 et 3 du résultat 1 a été reportée d'un an, soit de 2021/2022 à 2022/2023.	
Résultat 3	L'étendue des activités du résultat 3 a été réduite, passant de « cantine scolaire, éducation des filles, éducation inclusive, environnement scolaire, soutien à l'organisation des journées pédagogiques, etc. » à « organisation de la cantine endogène et des cours supplémentaires ».	Au lieu de cibler un grand nombre de domaines, l'étendue des activités du résultat 3 se limite désormais à celles dont le potentiel de généralisation à grande échelle est important et qui sont considérées comme le mieux adaptées aux COGES. La priorité a été donnée à la création d'un modèle impliquant l'investissement des ressources du Projet dans des domaines qui contribuent directement à l'amélioration de l'environnement d'apprentissage et des résultats scolaires des élèves.
Activité du résultat 2	L'activité « 2-6. Expérimenter le système de suivi COGES en ligne » a été ajoutée. En outre, une partie de « 2-7. Faire une évaluation de la mise en œuvre du dispositif de suivi des COGES par les CCC/CCA <u>et en ligne</u> » est désormais soulignée.	Des activités concrètes ont été proposées et ajoutées conformément aux modalités convenues lors de la mission de consultation.

2) Révisions du cadre logique validées par le MEBAPLN et la JICA lors de la mission de consultation de février 2024

Lors de ladite mission de consultation s'est tenu un « Atelier de validation du plan de généralisation du modèle renforcé du COGES et de la CCC/CCA », qui a abouti à la validation du plan de généralisation dont la mise en œuvre est prévue de 2025 à 2031. Sur la base de ce plan, les acteurs du MEBAPLN, dont le Secrétaire général (SG), se sont entretenus avec la JICA pour apporter les modifications ci-après à l'objectif global du cadre logique. Ces révisions ont été formellement approuvées par le compte-rendu de la mission de consultation signé le 23 février 2024.

Tableau 3 : Principales révisions du cadre logique et raison(s) sous-jacente(s)
(23/02/2024)

Modification	Raison(s), processus
Changement de « Promouvoir une éducation de qualité à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans <u>toutes les écoles primaires publiques du Burkina Faso</u> » en « Promouvoir une éducation de qualité à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans <u>toutes les écoles primaires publiques de la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels</u> ».	Conformément au plan de généralisation susmentionné, la modification « toutes les écoles primaires publiques de la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels » a pour motif de limiter la portée de l'objectif à la zone où la généralisation du modèle renforcé aura été accomplie d'ici 2027/28, période à laquelle une évaluation a posteriori sera réalisée.
« 85 % des écoles primaires publiques dans les zones cibles de la généralisation progressive ont participé aux formations suivant le modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels » ajouté à titre d'indicateur 1.	Cela permet de s'assurer, en tant que condition préalable à la mise en œuvre du modèle renforcé, que les formations sont dispensées suivant le plan de généralisation.
Des valeurs cibles ont été définies pour les indicateurs 1 à 4 (voir le cadre logique fourni en annexe).	Ces chiffres ont été déterminés avec les homologues sur la base des résultats obtenus dans les 6 provinces cibles.
L'élément « dans toutes les écoles primaires publiques de la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels » a été ajouté aux indicateurs 1 à 3, et « dans la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels » à l'indicateur 4.	La portée de l'indicateur a été limitée à la zone où la généralisation du modèle renforcé aura été accomplie d'ici 2027/28, période à laquelle une évaluation a posteriori sera réalisée.

(2) Modification du plan de généralisation du modèle renforcé de COGES

1) Modalités convenues lors de la mission de consultation de septembre 2022

Le tableau qui suit présente le planning en vue de la généralisation, tel que convenu par le MEBAPLN et la JICA lors de l'envoi de la mission susmentionnée.

Tableau 4 : Planning de généralisation du modèle renforcé de COGES

No	Principales étapes	Période
1	Évaluation de la mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA	Avant octobre 2023
2	Validation du modèle	Avant décembre 2023
3	Relecture de l'Arrêté conjoint N°2013-029/MENA/MATS/MATD/MEF portant composition et fonctionnement du Comité de Gestion de l'école du 27 mars 2013	Avant décembre 2023
4	Elaboration de la feuille de route de la généralisation du modèle	Avant décembre 2023
5	Validation de la feuille de route de la généralisation du modèle	Avant février 2024
6	Révision/actualisation de l'objectif global du projet	Lors de la validation de la feuille de route
7	Prévisions budgétaires pour la généralisation du modèle	Mai-juin 2024

2) Modalités convenues lors de la mission de consultation de février 2024

La liste qui suit présente les modifications qui ont été apportées au contenu du tableau 4 (étapes et périodes) lors de la mission susmentionnée.

- Le calendrier des étapes 1 à 3 du tableau 4 a été modifié en raison du retard que l'évacuation d'urgence des experts japonais en août 2023 a causé pour certaines activités.
- Il a été décidé qu'un projet national de généralisation recevant l'approbation du ministère des Finances serait élaboré sur la base de la feuille de route pour la généralisation du modèle renforcé du COGES et de la CCC/CCA.
- L'acteur chargé de la mise en œuvre de chaque activité (partie burkinabè ou partie japonaise) est clairement indiqué.

Le tableau qui suit présente le planning résultant de ces modifications.

Tableau 5 : Planning de généralisation du modèle renforcé de COGES

Principales étapes	Période (Au plus tard)
Actions à mener par la partie burkinabè	
Elaboration d'un document de projet (ProDoc) relatif à la généralisation du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels	en août 2024
Prise d'un arrêté conjoint de création du projet national de généralisation	en novembre 2024
Elaboration d'un arrêté conjoint portant fixation des rubriques et des prises en charge relatives aux prestations spécifiques dans le cadre du renforcement de la participation communautaire dans la gestion des écoles	en décembre 2024
Actions à mener par le PAQER-CEC sur le budget de la JICA	
Évaluation de la mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et CCC/CCA	en octobre 2024
Validation du modèle renforcé	en novembre 2024
Relecture de l'Arrêté conjoint N°2013-029/MENA/MATS/MATD/MEF portant composition et fonctionnement du Comité de Gestion de l'école du 27 mars 2013	en décembre 2024

1.4. Structure de mise en œuvre du Projet

Sur la base du Décret N° 2021-1383 portant « Règlementation générale des Projets et Programmes », signé en décembre 2021, du Décret N° 2022-05, daté du 22 juillet 2022, et de l'arrêté N° 2023-111/MENAPLN/SG/DG-AEF (2023-111), signé en avril 2023, le MENAPLN et la Direction générale de l'Accès à l'Education formelle (DG-AEF) ont fait l'objet d'une réorganisation. Dans ce cadre, la Directrice de la DG-AEF a été nommée en tant que coordonnatrice du programme budgétaire « accès » en juillet et une Unité de Gestion du Programme (UG Programme) a été formée au sein de la DG-AEF en juillet 2024. L'UG Programme conserve 4 collaborateurs DG-AEF de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), qui assurent la gestion du Projet.

Selon le décret présidentiel du 1^{er} août, le MENAPLN a été divisé en deux ministères, à savoir le Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MEBAPLN) et le Ministère de l'Enseignement secondaire, de la Formation professionnelle et technique. Selon le décret présidentiel du 14 novembre 2024 « Organisation du MEBAPLN (2024-1394 », la DG-AEF a été réorganisée et nommée « la Direction générale de l'Accès à l'Education préscolaire et à l'Enseignement primaire (DG-AEP) ».

Compte tenu des modifications susmentionnées, la structure de mise en œuvre du Projet pour la 2^e période se présente de la manière que le Schéma 2 présent.

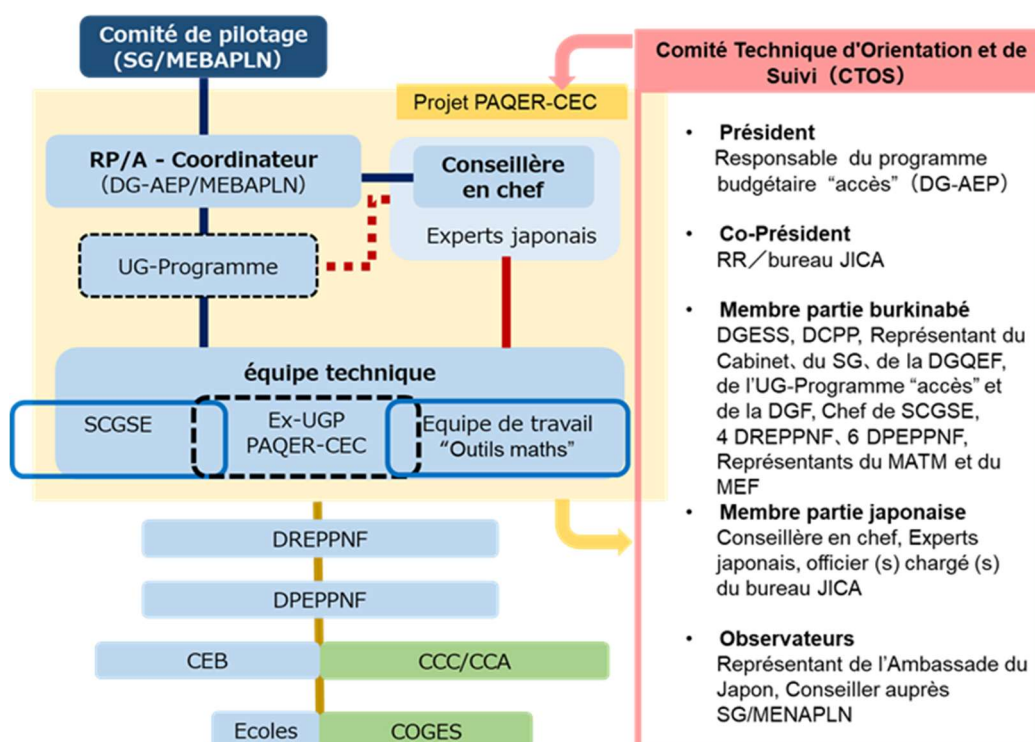


Schéma 2 : Structure de mise en œuvre du Projet

Le schéma 3 indique le suivi des activités du Projet. En collaboration avec les experts japonais, l'équipe technique mène au quotidien des activités selon le présent plan de travail. L'état d'avancement de ces activités, les problèmes rencontrés et les solutions possibles feront l'objet d'échanges lors de la réunion périodique. Les problèmes qui ne peuvent être résolus à ce niveau seront signalés au Directeur de la DG-AEP ou au Directeur de la Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles (DGESS) en vue de leur résolution.

Les activités réalisées, leurs résultats ainsi que les problèmes rencontrés sont récapitulés dans le rapport de suivi, et présentés ensuite au CTOS pour ses conseils et son approbation. Les résultats du Projet approuvés par le CTOS, seront présentés lors du Comité de de pilotage. Le Ministère et le Projet effectueront ainsi le suivi des activités et le partage des résultats.

Comité de pilotage Programme « accès »	Auquel l'état d'avancement du Projet est rapporté deux fois par an (juillet et décembre)
CTOS	qui se réunit deux fois par an pour :
Suivi semestriel	• Examiner et approuver le Plan de travail et les documents à présenter au Comité de Revue • Suivre l'état d'avancement du projet et évaluer ses résultats • Réviser et échanger les points de vue sur les problèmes majeurs relatifs au Projet et recommander des mesures correctives • Proposer la révision du Cadre Logique du Projet auprès de la JICA
Réunion de l'équipe technique	se tient une fois périodiquement en réunissant les membres de l'équipe technique et les experts japonais, afin de / d' :
Suivi périodique	• Elaborer et réviser le Plan de travail, le rapport de suivi du Projet ainsi que les documents à soumettre au CTOS pour la présentation au Comité de Revue • Suivre les activités de chaque résultat du Projet • Prendre des mesures nécessaires pour résoudre les problèmes liés à la mise en œuvre du Projet • Proposer la révision du Cadre Logique auprès du CTOS • Faire auprès de la Coordinatrice le compte rendu des problèmes ou des mesures à prendre en vue d'une meilleure mise en œuvre du Projet
Mise en œuvre des activités	Les activités quotidiennes du Projet sont menées par les membres de l'équipe technique avec les experts suivant le plan de travail approuvé au CTOS

Schéma 3 : Système de suivi des activités du Projet

1.5. Apports du projet

(1) Experts japonais

Le tableau 6 indique l'affectation des experts japonais durant la 2e période. Le programme de l'envoi des experts au Burkina Faso est présenté en annexe 4.

Tableau 6 : Affectation des experts japonais durant la 2^e période

	Domaine/Fonction	Nom et prénom	Affectation dans la 2 ^e période	
			Burkina Faso	Japon
1	Conseillère en chef / Développement de l'éducation	Hiroko MIURA	4.10 / 4.10	2.72 / 2.72
2	Adjoint à la Conseillère en chef/ Promotion de participation communautaire/Suivi-évaluation	Daisuke SAGIYA	3.50 / 3.50	2.87 / 2.87
3	Gestion de l'école par la participation communautaire	Kanae ABE	0.00 / 0.00	0.25 / 0.25
4	Collecte et partage de bonnes pratiques /Suivi des COGES en ligne 1	Hiroshi SUZUMURA	5.00 / 5.00	1.07 / 1.07
5	Suivi/ Relations publiques/ Gestionnaire de projet	Ayaka SATO	4.87 / 4.87	2.25 / 2.25
6	Développement des outils d'apprentissage en mathématiques/ Suivi des COGES en ligne 2	Yukinori YANAGIDA	4.47 / 4.47	1.00 / 1.00
Total			21.94 / 21.94	10.16 / 10.16

(2) Participation des Burkinabè à la formation au Japon

La formation au Japon sur les outils d'apprentissage en mathématiques s'est déroulée du 13 septembre au 8 octobre 2021 (en ligne) et du 12 au 28 mai 2023, mais aucune formation n'a été organisée au Japon au cours de la période en question.

(3) Apports de la Partie Burkinabè (Personnel)

Les homologues affectés au Projet par le MEBAPLN sont les suivants.

Tableau 7 : Homologues affectés au Projet durant la 2^e période

Fonction dans le Projet	Nom et prénom	Fonction dans l'Organisation	Période d'affectation au Projet
Chargé de projet	BONKOUNGOU Issaka	DG-AEP/ Agent	De septembre 2022 - mars 2025
Gestionnaire	BELEMKOABGA N. Louis	DG-AEP/ Agent	De mars 2021 - mars 2025
Agent technique	KIEMDE Joël	DG-AEP/ Agent	De mars 2021 - mars 2025
	KABORE/COMPAORE Yabiri	DG-AEP/ Agent	De mars 2021 - mars 2025
Agent au service suivi évaluation	PARE Jean Paul	DGESS /DPPO	De mars 2021 - mars 2025
Agent au service secrétariat	DRABO Safiatou	DG-AEP/ Agent	De mars 2021 - mars 2025

(4) Matériels et Équipements

L'imprimante multifonction, l'ordinateur portable (1 unité de chaque) et le projecteur (2 unités) achetés au début de la 1^{re} période du Projet sont opérationnels. Par ailleurs, deux véhicules de service ont été prêtés en février 2022 et sont également parfaitement opérationnels.

Ces véhicules de service ont été restitués à JICA Burkina en février 2025, et les autres équipements ont été offerts à la DG-AEP.

Tableau 8 : Matériels et équipements achetés par le Projet

Date d'acquisition	Matériels/ Équipements	Spécification (Fabricant, Numéro)	Quantité	Montant	Montant total
29 avril 2021	Projecteur	Epson EB-X41	1	48 318 yen	885 651 yen
3 mai 2021	Projecteur	Epson EB-X41	1	49 291 yen	
12 août 2021	Imprimante multifonctions	Canon image RUNNER 2630i	1	587 546 yen	
23 sep. 2022	Ordinateur portable	HP Pavilion i5	1	98 380 yen	
9 mars 2023	Ordinateur portable	HP Pavilion i7	1	102 114 yen	

2. Activités menées durant la 2e période (de juillet 2023 à mars 2025)

2.1. Activités relatives à l'ensemble du Projet

(1) Élaboration, explication et concertation sur le plan de travail (pour la 2e période)

Les principales orientations/méthodes, le plan de la structure d'exécution et le plan du flux de travail seront formulés avec l'UGP et consignés dans l'ébauche du plan de travail (pour la 2e période).

Ladite ébauche a été présentée lors du CTOS du juillet 2023 pour approbation.

(2) Partage du plan de travail (pour la 2e période) avec les PTF

Une réunion des Partenaires techniques et financiers (PTF) intervenant dans le domaine de l'éducation a été tenue en collaboration avec le bureau de la JICA afin de leur présenter les résultats obtenus du Projet durant la 1^{re} période ainsi que le plan de travail (pour la 2e période). Des échanges ont permis une compréhension commune des différentes parties prenantes sur le Projet, en vue d'une éventuelle coopération élargie à d'autres PTF.

(3) Fourniture et gestion des équipements nécessaires à la mise en œuvre du Projet

L'état de fonctionnement des appareils achetés, à savoir deux projecteurs, une imprimante multifonction et deux ordinateurs portables a fait l'objet d'une vérification mensuelle, et a été

consigné dans des rapports mensuels. Après concertation avec la JICA Burkina, les appareils ont tous fait l'objet d'un entretien à la fin du Projet pour s'assurer de leur bon état de fonctionnement, avant d'être remis aux homologues.

(4) Elaboration et validation du plan de généralisation du modèle renforcé

A la suite de l'atelier d'élaboration du plan de la généralisation du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels ainsi que celui de finalisation, tenus en décembre 2023, l'atelier de validation s'est tenu les 20 et 21 février 2024 afin de valider le projet final dudit plan.

Le plan prévoit que 271 communes et 7523 écoles de 39 provinces de 11 régions, y compris les zones du nord et du nord-est du pays, bénéficient, suivant les guides rédigés par le Projet, la première année, d'une formation visant la mise en place ou le renouvellement du COGES dans toutes les écoles, et, la deuxième année, d'une formation visant la mise en place de la CCC/CCA. Au cours de la troisième année après la mise en place de la CCC/CCA, un forum sur l'éducation sera organisé dans chaque province. La période de mise en œuvre du plan est de sept ans, de 2025 à 2031, avec un budget total de 1 866 905 375 FCFA.

Lors de la mission de consultation de la JICA de février 2024, il a été confirmé que la mise en œuvre du plan de généralisation du modèle renforcé serait inscrite au budget à titre de projet national, et que, à cette fin, un ProDoc ad hoc serait élaboré et validé avant septembre 2024 dans le cadre du budget du MEBAPLN. En août 2024, le budget du MEBAPLN nécessaire à l'élaboration de ce document n'avait toutefois pas encore été obtenu et, de ce fait, un atelier d'élaboration du ProDoc, qui constituait la première étape du processus d'élaboration et de validation, a été organisé en urgence du 19 au 28 août grâce au montant restant du budget de la JICA pour le Projet. Cet atelier a donné lieu au Draft 0 du document de projet. Durant l'atelier, le projet national, anciennement appelé « Projet de plan de généralisation nationale du modèle renforcé du COGES et de la CCC/CCA fonctionnels » a été rebaptisé « Projet de Renforcement de la Participation communautaire dans les écoles primaires : PRPCom ». Ce nouveau nom se justifie par le fait qu'il permet en effet d'indiquer que le Projet est en accord avec l'initiative présidentielle relative au Décret No 2024-0830 portant création de l'Initiative présidentielle pour une éducation de qualité pour tous (IPEQ), lequel Décret a été signé le 23 juillet 2024. Pour la même raison, le projet s'est fixé l'objectif suivant : « promouvoir le développement de l'enseignement primaire par le biais d'un renforcement de la participation communautaire », et, à cette fin, il est prévu de généraliser le modèle renforcé du COGES et de la CCC/CCA fonctionnels à l'échelle nationale.

Le 2^e atelier d'élaboration du ProDoc du PRPCom a été enfin organisé du 06 au 15 janvier 2025 afin de renforcer et finaliser le ProDoc en se basant sur son Draft 0. Cet atelier a réuni en plus du personnel

de l'UGP du PAQER CEC, des représentants du MEBAPLN et du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Le ProDoc finalisé a été ensuite validé par le MEBAPLN le 5 février 2025. Il sera présenté au ministre qui décidera de son introduction au conseil des ministres et auprès du Comité national de Validation (CNV) pour sa validation finale en tant que projet national.

Le tableau 9 montre l'aperçu du PRPCom présenté dans le ProDoc validé par le MEBAPLN.

Tableau 9 : Aperçu du PRPCom présenté dans le ProDoc validé par le MEBAPLN

RUBRIQUES	CONTENUS
Titre du projet	Projet de Renforcement de la Participation communautaire à l'école primaire (PRPCom)
Ministère de tutelle technique	Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MEBAPLN)
Direction de rattachement	Direction générale de l'Accès à l'Education préscolaire et à l'Enseignement primaire (DG-AEP)
Ministère de tutelle financière	Ministère de l'Economie et des Finances
Programme budgétaire de rattachement	058 « Accès à l'éducation formelle »
Catégorie du projet	Catégorie 1
Objectif global	Contribuer au développement de l'enseignement primaire à travers le renforcement de la participation communautaire
Objectifs spécifiques	• Généraliser le modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA ; • Dynamiser la participation des acteurs autour des questions de l'école
Résultats attendus	• R1 : le modèle renforcé de COGES est mis en place dans toutes les écoles primaires ; • R2 : le modèle renforcé de CCC/CCA est mis en place dans toutes les communes et dans tous les arrondissements ; • R3 : la mobilisation sociale est assurée ; • R4 : les COGES sont autonomes.
Composantes	• Composante 1 : Généralisation du modèle renforcé de COGES et CCC/CCA ; • Composante2 : Dynamisation de la participation des acteurs ; • Composante 3 : Gestion et Pilotage du projet.
Coût du projet	2 720 199 000 F CFA
Source de financement	Budget Etat
Zone d'intervention	Territoire national
Cibles/Bénéficiaires	• Agents du MEBAPLN aux niveaux central et déconcentré ; • Acteurs au niveau des écoles primaires publiques (directeurs d'école, enseignants, élèves, parents d'élèves, membres de la communauté locale) ; • Collectivités territoriales.
Durée/Période de mise en œuvre	60 mois (juillet 2025 à juin 2030)

(5) Réalisation de l'enquête finale

1) Aperçu de l'enquête finale

Une enquête d'évaluation finale a été menée et le tableau 10 en donne un aperçu détaillé.

Tableau 10 : Vue d'ensemble de l'enquête finale

Objectif	• Confirmer le taux de réalisation des indicateurs du cadre logique • Mesurer l'impact du Projet (en comparant avec les résultats de l'enquête de base et ceux du groupe de comparaison)
Période, catégorie, cible, méthode	
Du 29/04/2024 au 10/05/2024	
1. Enquête de terrain sur les COGES	Résumé : évaluation quantitative des activités des COGES après l'intervention du Projet. Cible : 45 écoles dans les 6 provinces cibles du Projet (groupe de la zone d'intervention) et 15 écoles situées dans une province voisine de la zone d'intervention du Projet (groupe de comparaison) Méthode : enquête de terrain par le biais d'un questionnaire
2. Enquête de terrain sur les CCC/CCA	Résumé : évaluation quantitative des activités des CCC/CCA après l'intervention du Projet. Cible : Présidents et vice-présidents de 12 CCC/CCA situées dans les 6 provinces cibles du Projet (groupe de la zone d'intervention) Méthode : enquête de terrain par le biais d'un questionnaire
3. Enquête en ligne sur les CCC/CCA, effectuée en ligne via KoboToolbox auprès des CEB	Résumé : évaluation quantitative des activités des CCC/CCA après l'intervention du Projet. Cible : PF (Point Focal) COGES CEB et/ou CCEB de toutes les CEB dans les 6 provinces cibles du Projet Méthode : Enquête en ligne via KoboToolbox et Survey CTO
Du 12 au 29/11/2024	
4. Enquête sur les COGES via les réseaux sociaux (WhatsApp)	Résumé : évaluation quantitative des activités des COGES après l'intervention du Projet. Cible : 45 écoles dans les 6 provinces cibles du Projet (groupe de la zone d'intervention) et 15 écoles situées dans une province voisine de la zone d'intervention du Projet (groupe de comparaison) Méthode : enquête par le biais des réseaux sociaux (WhatsApp)

2) Taux de réalisation des indicateurs

Année scolaire 2022-2023

- Le taux de validation en Assemblée générale (AG) du Plan d'Action (PA) dans le groupe ciblé par l'intervention s'élève à 76 %, dépassant ainsi les 75 % définis par l'indicateur de résultat 1.2 du cadre logique.
- Le taux de validation en AG du Bilan annuel (BA) dans le groupe ciblé par l'intervention s'élève à 73 %, dépassant ainsi les 70 % définis par l'indicateur de résultat 1.3 du cadre logique.

Année scolaire 2023-2024

- Le taux de validation en AG du PA dans le groupe ciblé par l'intervention s'élève à 69 %, ce qui est en deçà des 80 % définis par l'indicateur du cadre logique (indicateur 1 de l'objectifs du Projet).
- Le taux de validation en AG du BA dans le groupe ciblé par l'intervention s'élève à 71 %, ce qui est en deçà des 75 % définis par l'indicateur du cadre logique (indicateur 2 de l'objectifs du Projet).

Principales raisons de la non-atteinte des indicateurs**i. Faible taux de validation du PA et du BA en AG obtenu dans la zone métropolitaine**

Si le taux de validation du PA et du BA en AG au titre de l'année scolaire 2023-2024 n'a pas atteint le taux défini par le cadre logique, c'est parce que la zone métropolitaine² a enregistré de très faibles résultats de 13 % pour le PA et de 38% pour le BA qui ont fortement tiré la moyenne générale vers le bas. Dans les régions hors zone métropolitaine, ce taux s'élevait en revanche à 81 % pour le PA et à 78 % pour le BA, ce qui satisfaisait les indicateurs en question du cadre logique. Il en ressort que le faible taux de validation du PA et du BA en AG obtenu dans la zone métropolitaine a grandement affecté la réalisation de l'objectif du Projet.

Tableau 11 : Taux de validation du PA et du BA par province et par zone

Groupe	Province	PA en 2022/23	BA en 2022/23	PA en 2023/24	BA en 2023/24	Total
Ciblé	1 Kadiogo	63%	63%	13%	38%	175 ppt
	Métropolitaine	63%	63%	13%	38%	175 ppt
	2.Oubritenga	100%	100%	88%	88%	375 ppt
	3.Kourwéogo	50%	63%	88%	100%	300 ppt
	4.Ganzourgou	57%	57%	71%	57%	243 ppt
	5.Bazèga	86%	71%	86%	71%	314 ppt
	6.Boulkiemdé	100%	86%	71%	71%	329 ppt
	Autres zones	78%	76%	81%	78%	313 ppt
Comparaison	7.Kouritenga	67%	60%	67%	67%	260 ppt

ii. Principales raisons du faible taux de validation obtenu dans la zone métropolitaine

Des entretiens ont été réalisés afin de déterminer les raisons pour lesquelles de faibles taux de validation ont été obtenus dans la zone métropolitaine. En voici les grandes lignes :

² Les écoles soumises à l'enquête dans la province du Kadiogo se situent dans l'arrondissement 11 de la capitale Ouagadougou, tandis que les autres écoles cibles se trouvent dans la petite ville de Boussé (chef-lieu de la province du Kourwéogo) et dans des zones rurales. La « zone métropolitaine » désigne ici des arrondissements de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, comme cela a été convenu avec les homologues.

- Faiblesse des liens communautaires : Le lien entre école et population est insuffisant, car les membres de la communauté ne se connaissent pas et les élèves n'habitent souvent pas au même endroit.
- Manque de disponibilité des membres des COGES et de la communauté : Nombreuses sont les personnes qui travaillent dans l'administration publique ou le commerce, et leur implication dans les COGES est faible.
- Forte mobilité des membres de la communauté : Les déménagements et mutations étant fréquents, il est difficile de participer à la gestion des écoles sur une longue durée.
- Attentes et déceptions en matière de rémunération : L'absence de rémunération fait que la motivation est moindre et la participation en baisse.
- Limites de l'application du modèle renforcé de COGES : Le modèle conçu pour les zones rurales n'est pas adapté aux spécificités de la zone métropolitaine³. Cependant, si l'on tient compte de la proportion entre le nombre d'écoles des zones rurales et celui de la zone métropolitaine, les zones rurales représentent 94,7 % du total. On peut dès lors penser que ce modèle continuera d'être efficace dans le cadre du déploiement à l'échelle nationale.

iii. Influence du mandat des directeurs d'école sur la gestion des COGES

44 % des directeurs d'école du groupe ciblé par l'intervention dans la zone couverte par l'enquête finale ont été nouvellement nommés après l'année scolaire 2022-2023 (dès juillet 2023)⁴. Il est possible que cette situation ait affecté la gestion des COGES. Par exemple, au cours de l'année scolaire 2023-2024, lorsque les directeurs d'écoles ont suivi la formation sur les COGES, le taux de validation en AG du BA était de 81,5 %, contre seulement 66,7 % lorsque ceux-ci n'étaient pas le cas. Cela suggère que l'ancienneté et le fait d'avoir suivi ou non la formation aura affecté la gestion des COGES. Dans le groupe ciblé par l'intervention, lorsque les directeurs d'école ont suivi la formation sur les COGES, le taux de participation à l'AG des leaders d'opinion et des membres de la communauté locale s'élevait respectivement à 81,8 % et 68,2 %, contre seulement 75 % et 50 % quand la formation n'avait pas été suivie. Cela suggère que les différences en matière de participation aux formations et d'ancienneté des directeurs d'école ont une influence sur l'engagement communautaire.

Comme indiqué précédemment, le taux de directeurs d'école nouvellement nommés a atteint 44 % sur l'ensemble du groupe ciblé par l'intervention, et pour la seule province du Kadiogo

³L'objectif principal de ce modèle élaboré dans le cadre du Projet était la mise en place et le fonctionnement des COGES dans les écoles des zones rurales avec, de ce fait, un contenu de formation et une approche en matière d'accompagnement conçus pour les communautés rurales. Par conséquent, les circonstances propres aux communautés de la zone métropolitaine n'ont pas suffisamment été prises en compte et l'on pouvait s'attendre, dans une certaine mesure, à de faibles taux de validation dans la zone métropolitaine.

⁴Les directeurs d'école de catégorie A3 ont été relevés de leurs fonctions au moment de la rentrée scolaire 2023-2024, laissant place à des titulaires de CSAPé (Certificat supérieur d'aptitude pédagogique) nouvellement nommés et qui n'ont pas été formés en approche COGES-CCC/CCA.

(arrondissement 11 de Ouagadougou), ce pourcentage atteignait 75 %. D'autre part, il a été constaté que, dans l'arrondissement 11 de Ouagadougou, 87 % des directeurs d'école n'avaient pas validé leur PA en AG au titre de l'année scolaire 2023-2024. Il est donc possible que le renouvellement des directeurs d'école dans la zone métropolitaine ait été à l'origine du recul du taux de validation du PA en AG au titre de l'année scolaire 2023-2024.

3) Mesure de l'impact du Projet (par rapport aux résultats de l'enquête de base et à ceux du groupe de comparaison)

Pour mesurer l'impact du Projet, il a été fait appel à la méthode des doubles différences (Différence dans la Différence). En outre, cette analyse d'impact a eu recours à l'indice de fonctionnalité (IFC) pour analyser le niveau de fonctionnalité des COGES. Le calcul de l'IFC a été effectué sur la base de 9 facteurs⁵ (1. méthode de sélection des membres du bureau COGES, 2. élaboration des PA et BA et leur validation en AG, 3. degré de confiance émanant des membres de la communauté, 4. taux de participation des membres de la communauté, 5. transparence en matière de gestion de ressources matérielles et financières, 6. taux de collecte de fonds, 7. taux d'exécution des activités planifiées, 8. qualité des PA et BA (mise en œuvre d'examens blancs et de cours supplémentaires), 9. nombre de réunions du bureau)⁶ Le tableau ci-après présente les résultats d'une comparaison des niveaux de fonctionnalité du COGES mesurés avant et après le Projet dans le groupe ciblé par l'intervention et celui de comparaison.

i. Augmentation de l'indice fonctionnel des COGES au sein du groupe ciblé par l'intervention

- L'indice fonctionnel des COGES dans le groupe ciblé par l'intervention a augmenté par rapport à celui du groupe de comparaison, ce qui prouve que le Projet a contribué à l'amélioration du fonctionnement des COGES.
- Avant le début du Projet, l'indice fonctionnel moyen était de 0,265 chez le groupe ciblé par l'intervention et de 0,195 chez le groupe de comparaison. Après l'intervention, il est passé à 0,616 chez le groupe ciblé par l'intervention et à seulement 0,238 chez le groupe de comparaison⁷.

⁵ Ces facteurs se fondent sur les critères de COGES fonctionnel élaborés par l'UGP du Projet.

⁶ Lors des discussions avec l'UGP, il a été suggéré d'ajouter, en plus des 9 facteurs, des indicateurs comptabilisant les activités liées à l'accès à l'éducation et à la qualité de celle-ci en tant que résultat concret des activités d'amélioration de l'éducation dans les PA et BA. Plus précisément, il a été proposé d'utiliser la cantine, les salles de classe et la cour d'école comme indicateurs d'accès, et les examens blancs et les cours supplémentaires comme indicateurs de qualité.

⁷ L'indice fonctionnel a été calculé sur la base d'une analyse à composante principale (ACP), attestant de l'adéquation des corrélations entre les différentes composantes. Cette analyse a évalué l'IFC sur une échelle de 0 à 1, où une valeur $\leq 0,333$ signifie « faiblement fonctionnel », une valeur allant de 0,334 à 0,666 signifie « moyennement fonctionnel » et une valeur $\geq 0,667$ signifie « très fonctionnelle ».

- Des différences existent entre chaque province : 0,827 dans l'Oubritenga, 0,774 dans le Bazèga, 0,642 dans le Kourwéogo, 0,602 dans le Boulkiemdé et 0,522 dans le Ganzourgou. Dans la zone métropolitaine du Kadiogo, la valeur n'est que de 0,328.

Tableau 12 : Comparaison, par province, de l'IFC mesuré avant et après le Projet dans le groupe ciblé par l'intervention et celui de comparaison

Groupe	Provinces	Indice fonctionnel		Différence
		Avant	Après	
Ciblé	Kadiogo	0,230	0,328	0,098
	Métropolitaine	0,230	0,328	0,098
	Oubritenga	0,271	0,827	0,556
	Kourwéogo	0,400	0,642	0,242
	Ganzourgou	0,570	0,522	-0,048
	Bazèga	0,120	0,774	0,654
	Boulkiemdé	0,000	0,602	0,602
	Autres zones	0,272	0,673	0,401
	Moyenne du groupe ciblé	0,265	0,616	0,351
Comparaison	Kouritenga	0,195	0,238	0,043

- La valeur de l'indice moyenne des provinces cibles est de 0,615, ce qui est considéré comme « moyennement fonctionnel ». Ce résultat modéré est à imputer en partie au faible indice fonctionnel enregistré par la zone métropolitaine du Kadiogo (0,328), qui a contribué à tirer la moyenne générale vers le bas.
- Si l'on ne considère que les 5 provinces de la zone non métropolitaine, l'indice passe alors à une valeur de 0,673, soit un résultat « très fonctionnel ».
- Cependant, parmi les cinq provinces non métropolitaines, seules celles de l'Oubritenga et du Bazèga sont considérées comme ayant un indice « très fonctionnel », tandis que les trois autres ne sont qu'à un niveau « moyennement fonctionnel ». La province du Ganzourgou, en particulier, présente une valeur après intervention de 0,522, soit la deuxième plus faible après la province du Kadiogo. Cette valeur marque un recul par rapport à celle de 0,570 avant l'intervention⁸.

ii. Problèmes liés à la province du Ganzourgou

Si l'on se penche sur l'IFC de la province du Ganzourgou, on constate que le taux de validation en AG du PA et du BA a diminué, passant de 100 % avant l'intervention à 57,1 % après l'intervention. Les plans n'étaient pas suffisamment élaborés et validés, ce qui peut avoir affecté la gestion dans son ensemble. Par ailleurs, la transparence en matière de gestion de ressources matérielles et financières

⁸ D'autre part, le « Tableau 11 : Taux de validation du PA et du BA par province et par année scolaire » indique un taux de validation du PA et du BA de 243 ppt pour la province du Ganzourgou, soit le deuxième plus faible après la province du Kadiogo (175 ppt).

a diminué, passant de 40 % avant l'intervention à 28,6 % après l'intervention. Le nombre moyen de réunions du bureau a également diminué, passant de 2,6 avant l'intervention à 2,0 après l'intervention. On peut penser qu'il y a eu un manque de communication et de consultation entre les membres des COGES, ce qui aura affecté la prise de décision et la mise en œuvre des plans. D'autre part, le taux de participation des membres de la communauté après l'intervention est demeuré à un faible niveau (57,1 %).

Tableau 13 : Comparaison de l'IFC mesuré avant et après le Projet dans la province du Ganzourgou

9 facteurs relatifs au fonctionnement du COGES	IFC (Taux en moyen)	
	Avant	Après
1. Méthode de sélection des membres du bureau COGES	40%	71,43%
2. Élaboration des PA et BA et leur validation en AG	100%	57,1%
3. Degré de confiance émanant des membres de la communauté	40%	85,7%
4. Taux de participation des membres de la communauté	40%	57,1%
5. Transparence en matière de ressources matérielles et financières	40%	28,6%
6. Taux de collecte de fonds	66,5%	76,3%
7. Taux d'exécution des activités planifiées,	16,1%	52,2%
8. Qualité des PA et BA (mise en œuvre d'examens blancs et de cours supplémentaires)	0,55	0,57
9. Nombre de réunions du bureau	2,6 fois	2,0 fois

En outre, des entretiens ont été menés en décembre 2024 avec le PF CEB de la commune de Zam, laquelle relève d'une CEB cible dans la province du Ganzourgou. Ces entretiens ont mis en lumière des difficultés à Koratenga et à Nohoutenga, où ni le PA ni le BA de l'année scolaire 2023-2024 n'ont été validés, ainsi qu'à Pousghin, où le BA de cette même année n'a pas été validé. Selon le PF CEB, le premier problème tient à la faible participation de la population à l'AG. Pour cette raison, des activités de sensibilisation au travers de la CCC ont été planifiées, mais elles n'ont pas pu être mises en œuvre faute de financement suffisant⁹. D'autre part, Koratenga et Pousghin connaissent une activité d'extraction d'or en plein essor, et de nombreux habitants ont déménagé vers les sites miniers, ce qui a entraîné une baisse d'intérêt vis-à-vis des écoles et des activités de COGES. À Nahoutenga, le président du COGES s'est fait enrôler pour servir comme Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) et espérait être remplacé à son poste de président, mais la procédure de remplacement n'a pas encore abouti. En outre, il a été relevé que la CEB n'avait pas été en mesure d'assurer un suivi adéquat de la validation des PA et des BA en AG, et ce, en raison d'un manque de moyens de transport et de carburant. Ces résultats d'entretien indiquent qu'il existe des difficultés variant d'un village à l'autre, que des problèmes de sécurité, de pauvreté et de budget affectent la gestion du COGES et qu'il est donc nécessaire de prendre des mesures adaptées à chaque situation.

⁹ À l'exception du village de Rapadama, qui a bénéficié d'une activité de sensibilisation, mais qui n'était pas ciblé par l'enquête.

iii. Analyse comparative de la capacité de mobilisation communautaire dans le groupe ciblé par l'intervention et celui de comparaison.

Dans le cadre des COGES qui ont organisé une AG en vue de la validation du BA, le taux de participation à l'AG des leaders d'opinion a atteint 79,4 % dans le groupe ciblé par l'intervention, contre seulement 30 % pour le groupe de comparaison. En outre, dans le groupe ciblé par l'intervention, chaque COGES a mobilisé une moyenne de 61 participants à l'AG, avec un maximum de 143, contre une moyenne de 33 et un maximum de seulement 50 dans le groupe de comparaison. Il en ressort que la capacité de mobilisation du groupe ciblé par l'intervention a été supérieure à celle du groupe de comparaison et que des différences notables peuvent être observées, particulièrement en ce qui concerne le maximum de personnes mobilisées. Ces différences suggèrent que l'application du modèle renforcé de COGES a été à l'origine d'une participation active des responsables locaux du groupe ciblé par l'intervention aux activités des COGES et a permis de renforcer la coopération avec la communauté locale. Elles laissent également penser que l'intervention des leaders d'opinion a pu contribuer au nombre de personnes mobilisées.

4) Conclusions et recommandations

Bien que les résultats du Projet aient été notables, les problèmes suivants restent à résoudre.

- Les acteurs concernés peinent à parvenir à un consensus sur des opinions et des objectifs ;
- Les acteurs concernés n'ont pas suffisamment conscience de l'importance liée à l'archivage des documents relatifs aux COGES (PA, BA, procès-verbaux (PV), etc.) ;
- La charge de travail des membres des COGES est excessive ;
- Les ressources matérielles et financières permettant d'organiser les AG sont insuffisantes.

Pour prendre l'exemple de l'archivage des BA, 71,1 % des directeurs d'école du groupe ciblé par l'intervention conservaient un exemplaire du BA dans leur école, tandis que 28,9 % l'envoyaient à la CEB sans en conserver une copie. Parallèlement, les présidents de COGES n'étaient que 20 % à conserver un exemplaire du BA, ce qui est notamment attribué à un faible taux d'alphabétisation et à un dysfonctionnement des COGES. Cette situation a conduit certains directeurs d'école à préparer seuls le BA et à en être les seuls dépositaires dans certains cas.

S'agissant de la surcharge de travail, le fait est que l'AG de validation des BA est prévue à la fin de chaque année scolaire (c.-à-d. entre mai et juillet), période qui coïncide avec la saison agricole dans les zones rurales. À ce moment-là, les membres des COGES doivent se consacrer aux travaux dans les champs, et, dans certains cas, les AG ne se sont pas entièrement tenues. Il arrive que certains COGES en viennent à produire des BA qu'ils soumettent directement aux CEB, sans validation préalable. Dans d'autres cas, des rapports d'activité sont présentés lors des réunions de directeurs

d'école ou des cérémonies de clôture, et cela occasionne un problème dans la mesure où des BA ne sont pas produits.

Les directeurs d'école ont indiqué que ces problèmes reflétaient la situation actuelle, qui n'a pas suffisamment intégré une culture dans laquelle des acteurs concernés partagent du temps et des ressources pour fournir un effort collectif et continu. En outre, les problèmes de sécurité qui touchent le Burkina Faso sont considérés comme un facteur limitant la capacité d'action du COGES et de ses partenaires.

Les résultats de l'analyse ont mis en évidence un faible taux de validation du BA en AG par les COGES en zone métropolitaine et dans certaines provinces. Il est également apparu que l'expérience et le renforcement de capacités des directeurs d'école contribuaient à la qualité de l'élaboration et de la validation du BA et à l'interaction entre les différents acteurs des COGES. D'autre part, les COGES dont les membres clés ont bénéficié de partage d'informations ont élaboré et validé les BA avec efficacité ; ce qui corrobore l'importance du cadre d'échange d'expériences et d'informations pour les membres des COGES. Compte tenu des résultats précités, nous formulons les recommandations suivantes visant à améliorer l'efficacité des COGES et à inscrire la pratique dans la durée.

- Concernant le modèle renforcé de COGES conçu par le Projet, il convient d'insister sur l'importance que revêt la participation des leaders d'opinion locaux aux activités des COGES et de souligner leur capacité à mobiliser la population¹⁰, afin de favoriser la participation des membres de la communauté locale et leur partage de responsabilités.
- Lors des réunions de CCC/CCA et des visites d'écoles par les CCEB, les membres du bureau COGES devraient être sensibilisés à l'importance d'une conservation des documents.
- Pour soutenir la tenue d'AG, il serait bon de communiquer, lors des réunions de CCC/CCA, des exemples de réussite des COGES en matière d'organisation d'AG et de financement d'activités.
- Compte tenu des résultats obtenus lors de l'essai de suivi en ligne des COGES, il faut utiliser des moyens de communication simplifiés, tels que WhatsApp, en vue d'une communication et coordination harmonieuse entre les différents acteurs.
- Durant les réunions de CCC/CCA et des directeurs d'école, il convient de sensibiliser les (nouveaux) directeurs qui ne connaissent pas la situation en zone rurale aux pratiques issues du savoir-faire, à savoir, par exemple : « les activités qui nécessitent une participation de la communauté (notamment la mise en œuvre de la cantine scolaire endogène) doivent être programmées en dehors des périodes très chargées », « les activités dont la date est définie, telles que les AG, doivent être programmées à un moment où la population rurale peut facilement participer (p. ex. en fin d'après-midi) ».

¹⁰Par rapport à celui utilisé dans les 6 provinces cibles, le guide des COGES validé en juillet 2024 met ainsi un accent particulier sur l'importance que revêt la participation des leaders d'opinion, tout en mentionnant des moyens concrets d'impliquer ces leaders et en indiquant leur capacité à mobiliser la population. Les autres propositions seront ajoutées et mises en évidence non pas dans ledit guide des COGES validé, mais dans celui des formateurs du niveau déconcentré, lequel est distribué aux CCEB et aux PF COGES.

(6) Production du rapport final et partage des résultats du Projet, etc.

À la fin du Projet, un rapport final a été rédigé et présenté au 7^e CTOS pour son approbation.

(7) Transfert des guides et des équipements avant la fin du Projet

Les différentes étapes du processus de clôture du Projet ainsi que le planning y relatif ont été intégrés à un diagramme de Gantt, puis il a été procédé à la remise des équipements offerts et à la libération du bureau du Projet. En ce qui concerne les documents produits par le Projet, ce dernier s'est assuré qu'il n'y aura pas de problèmes liés au droit d'auteur ou à la licence, etc. concernant les photos et les références utilisées dans les guides de formation ou autres documents. Cette dévolution du patrimoine du Projet s'est faite après la mise en place par le MEBAPLN d'un mécanisme de gestion efficiente des guides et outils d'apprentissage en mathématiques au terme du Projet. S'agissant des dons de matériel, les véhicules de service du Projet ont été restitués en février 2025 à la JICA après concertation avec sa représentation burkinabé (JICA Burkina). Les autres équipements ont tous été remis après un contrôle ponctuel effectué ce même mois par la JICA et les homologues. Le bureau du Projet a été remis aux homologues en mars 2025, après l'achèvement de toutes les tâches administratives par le staff local.

(8) Activités de relations publiques

1) Diffusion des informations à travers divers médias

Des informations concernant les activités réalisées au Burkina Faso sont publiées sur le site internet de la JICA, dans la page consacrée au Projet. Une présentation du séminaire sur le partage d'expériences avec d'autres pays, qui s'est tenu en ligne en septembre 2024, est fournie en japonais, anglais et français. Des informations y seront diffusées en continu jusqu'à la clôture du Projet. Il a été fait appel aux médias locaux (télévision, radio et presse en ligne) pour diffuser les informations concernant les fora sur l'éducation, les activités de sensibilisation sur la cantine scolaire endogène (CSE) et les cours supplémentaires en Mathématiques. La radio étant un média d'information largement plébiscité dans les zones rurales, les membres du Projet ont sélectionné, avec l'aide des directeurs provinciaux, des stations radio bien connues des provinces cibles afin d'atteindre un très grand nombre de personnes.

Les informations du forum sur l'éducation tenu dans chaque province cible ont été diffusées à l'heure du journal télévisé sur la RTB et suivies par beaucoup de téléspectateurs. En plus de la large diffusion sur la RTB, les informations sur le forum ont été également publiées sur YouTube avec un nombre total de vues compris entre 20 000 et 30 000, ce qui signifie que de nombreuses personnes ont regardé les images du forum soit à la télévision ou sur YouTube.

2) Mise en ligne des outils d'apprentissage sur le site du MEBAPLN

En vue de la diffusion des résultats du Projet, les documents suivants développés par le Projet ont été mis en ligne sur le site Faso e-education du MEBAPLN, qui relève de la Direction des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (DTICE) :

- Guides du COGES et de la CCC/CCA (pour les formateurs et pour les acteurs sur le terrain) ;
- Documents du système de suivi en ligne des COGES ;
- Guide de la cantine scolaire endogène ;
- Supports des cours supplémentaires de mathématiques.

Site Faso e-education : <https://fasoeducation.bf/supports-paqercec.html>

Comme le site Faso e-education est consulté par un grand nombre d'enseignants du pays, cela leur permettra de s'auto-former pour acquérir des compétences ou renforcer leurs connaissances sur ces thèmes. L'UGP est donc invitée à partager ce lien URL avec les personnes/ structures concernées ou qui s'y intéresseront en leur demandant de mettre en valeur les résultats du Projet.

(9) Séminaire sur le partage d'expériences avec d'autres pays

Le texte ci-dessous fournit un résumé du séminaire sur le partage d'expériences en ligne organisé le 11 septembre 2024 par quatre pays (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal).

Première partie : exposé de chaque pays

Chaque pays a fait une présentation de ses meilleures pratiques, de sa stratégie et de ses différents problèmes sur la base d'un sujet préalablement défini. Les grandes lignes en sont les suivantes :

- Burkina Faso : La présentation portait notamment sur un système de suivi en ligne visant à renforcer le suivi des COGES et sur une stratégie de renforcement du réseau entre COGES.
- Niger : la présentation portait notamment sur le soutien apporté aux élèves déplacés internes (EDI) et sur les visites à domicile en tant que mesure permettant de prévenir les abandons scolaires en cours d'année.
- Mali : la présentation portait sur un système durable d'amélioration de l'apprentissage basé sur la collaboration communautaire.
- Sénégal : la présentation portait sur l'utilisation de fora sur l'éducation au niveau local et d'outils en ligne permettant de réduire les coûts.

Seconde partie : discussion

La discussion a porté sur l'importance d'une gestion durable des fora sur l'éducation et de l'implication de la communauté. Les grandes lignes en sont les suivantes :

- L'opinion selon laquelle les collectivités locales et la coopération communautaire sont essentielles à la pérennité du Projet était largement partagée.
- Parallèlement, il a été signalé que des restrictions financières, un manque de ressources et des différences de capacités entre collectivités locales entravaient la mise en œuvre du Projet.
- La discussion a également porté sur la présentation de nouveaux modèles de coopération mobilisant les communautés locales, tels que les visites à domicile de prévention des abandons scolaires et le recrutement de facilitateurs en appui aux EDI.
- Puis, il a aussi été question d'introduire des méthodes de gestion et de suivi de projet à l'aide d'outils en ligne, qui devraient servir à soutenir une éducation durable.
- Enfin, les participants ont souligné la nécessité de poursuivre ces échanges à l'avenir afin d'améliorer et de développer durablement les projets liés à l'éducation, tout en partageant leurs expériences et leurs connaissances entre pays.

Résultat de l'enquête post-séminaire

Après le séminaire, un questionnaire a été envoyé aux participants de chaque pays et 15 personnes y ont répondu. Les principaux résultats en sont les suivants :

- Mesure de la satisfaction des participants : 93 % des personnes interrogées ont indiqué être « extrêmement satisfait(e) » ou « satisfait(e) ».
- Points communs et divergences en matière de problèmes et solutions : Toutes les personnes interrogées ont indiqué avoir des points communs (47 % ont répondu « beaucoup de points communs » et 53 % « quelques points communs »).
- Applicabilité des exemples d'autres pays : 87 % des personnes interrogées ont indiqué que les exemples d'autres pays pouvaient être appliqués aux activités de projets mis en œuvre dans leur propre pays.
Attentes en matière de création de liens : 94 % des personnes interrogées ont indiqué espérer tisser des liens et échanger des informations avec d'autres pays (87 % l'espèrent fortement et 7% le souhaitent).

2.2. Activités relatives au Résultat 1

(1) Organiser la formation des formateurs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES (Activité 1-3)

Parmi les formateurs du niveau central formés par le Projet, deux ont déjà pris leur retraite et sept autres atteindront l'âge de la retraite dans les cinq années à venir. En 2025, le gouvernement burkinabé est appelé à conduire le processus de généralisation du modèle renforcé du COGES jusqu'en 2030. Pour garantir la qualité et la précision de la formation, il est donc nécessaire que de nouveaux formateurs du niveau central soient formés pendant la période du Projet. Huit nouveaux

formateurs du niveau central ont été ainsi nommés par la partie burkinabé, selon les conditions de qualification identifiées par les homologues et les experts japonais.¹¹

Ces nouveaux formateurs ont bénéficié d'une formation lors de « l'atelier de formation des formateurs sur la mise en place et le fonctionnement du COGES », qui s'est tenu du 10 au 14 février 2025. Ladite formation a fait appel au Guide du formateur modifié conformément au Guide sur la mise en place et le fonctionnement du COGES, qui avait été validé par le MEBAPLN en juillet 2024. Ce fut ainsi l'occasion pour les formateurs existants de réviser le contenu de la formation à la lumière des modifications. La liste ci-dessous en présente le déroulement :

- i. Brève description de la généralisation du modèle renforcé du COGES ;
- ii. Présentation des modifications apportées au Guide du formateur ;
- iii. Modification, sur la base du guide précité, du document PowerPoint pour la présentation ;
- iv. Simulation de la formation par les formateurs du niveau déconcentré en français et en mooré.

La formation était axée sur la simulation énoncée au point iv. Les participants y ont échangé des opinions et mis en évidence les aspects à améliorer concernant la facilitation en formation, afin de voir dans quelle mesure les formateurs du niveau déconcentré, formés par les formateurs du niveau central, pourraient transmettre efficacement les messages aux acteurs au niveau des écoles. Le Guide du formateur a ensuite pu être mis à jour conformément aux améliorations apportées à la facilitation, avec une mise en évidence du contenu qu'il faudrait prioritairement expliquer en formation aux acteurs au niveau des écoles.

(2) Faire une évaluation de la mise en œuvre du modèle renforcé (Activité 1-5)

Dans le cadre de cette activité et de l'activité 2-7 « Évaluer l'état de mise en place du dispositif développé », une enquête a été initiée le 30 octobre 2023 après un pré-test réalisé le 19 octobre 2023. La synthèse des résultats de cette enquête est présentée ci-dessous. (Ladite enquête ayant couvert les activités 1-5 et 2-7, cette section du présent rapport intègre donc les deux activités.)

1) Objectifs

- i. Mesurer les indicateurs du Cadre logique du Projet et les indicateurs pertinents nécessaires à leur interprétation.
- ii. Évaluer la pertinence du contenu et de la méthodologie des formations sur le COGES et la CCC/CCA
- iii. Évaluer l'impact du forum sur l'éducation

¹¹L'équipe des nouveaux formateurs se compose de : 3 membres du SCGSE, 1 personne issue de la DREPPNF du Plateau Central, 1 personne de la DPEPPNF du Kourwéogo, 3 personnes issues respectivement des CEB du Boulkiemdé, de l'Ouhritenga et du Kadiogo.

2) Zone d'intervention

i. Enquête relative aux COGES (Activité 1-5)

L'échantillon cible concernait 30 écoles de 6 CEB sélectionnées dans les 6 provinces cibles du Projet, lesquelles avaient été couvertes par l'enquête de base. Le nombre de personnes enquêtées était de 60, parmi lesquels des directeurs d'école et des présidents de COGES.

ii. Enquête relative aux CCC/CCCA (Activité 2-7)

Les communes/arrondissements cibles pour l'enquête de terrain relative aux CCC/CCA ont été sélectionnés parmi les communes/arrondissements suivants des 6 provinces couvertes par l'enquête de base. Il s'agit de 6 CCC/CCA. L'enquête menée sur le terrain a ciblé 12 personnes : 6 présidents des CCC/CCA (SG de communes/d'arrondissements) et 6 vice-présidents des CCC/CCA (représentants des COGES).

L'enquête téléphonique devait initialement couvrir toutes les CEB, mais, dans le cas du Kadiogo et du Boulkiemde, qui comptent un grand nombre de communes/d'arrondissements, 7 à 8 CEB ont été sélectionnées de manière aléatoire, soit un nombre de CEB équivalant à celui des autres provinces. Ce sont 47 personnes qui ont pris part à cette enquête téléphonique, à savoir des CCEB et/ou des PF COGES.

3) Calendrier

L'enquête de terrain portant sur l'évaluation des COGES et des CCC/CCA a été réalisée du 30 octobre au 17 novembre 2023.

4) Résultats

i. Analyse des indicateurs de résultats du Projet

a) Taux de validation du PA COGES relatif à l'année scolaire 2022-2023

D'après les réponses données par les directeurs d'école et les présidents de COGES, le taux de validation du PA COGES en AG pour la planification de l'année scolaire 2022-2023 s'élevait à 87 %.

→ Les 75 % définis par l'indicateur de résultat 1.2 du cadre logique ont été atteints.

b) Taux de validation du BA au titre de l'année scolaire 2022-2023

D'après les réponses données par les directeurs d'école et les présidents de COGES, le taux de validation du BA des COGES en AG pour le bilan de l'année scolaire 2022-2023 s'élevait à 75 %.

→ Les 70 % définis par l'indicateur de résultat 1.3 ont été atteints.

c) Taux de validation du PA COGES au titre de l'année scolaire 2023-2024

D'après les réponses données par les directeurs d'école et les présidents de COGES, le taux de validation du PA COGES en AG pour la planification des activités de l'année scolaire 2023-2024

s'élevait à 57 %. → Au stade de l'enquête, les 80 % définis par l'indicateur 1 de l'objectif du Projet du cadre logique n'avaient pas été atteints.

Toutefois, 6 COGES ont indiqué être en train d'élaborer un PA et un autre COGES a indiqué en être au stade de la planification. On s'attend donc à ce que le taux de validation augmente après l'enquête. Par ailleurs, les résultats de l'enquête révèlent que les AG se tiennent surtout entre octobre et novembre, ce qui suppose que la situation de non-validation signalée au moment de l'enquête est susceptible de changer au cours de l'année.

d) Nombre d'AG organisées par les CCC/CCA au cours de l'année scolaire 2022-2023

D'après les réponses données par les présidents et vice-présidents des CCC/CCA et par les CEB, 65 % des CCC/CCA ont tenu plus d'une AG au cours de l'année scolaire 2022-2023. → Les 75 % définis par l'indicateur de résultat 2.2 n'ont pas été atteints.

Les résultats de l'enquête font ressortir une variation des tendances en fonction des provinces. Dans le cas des provinces du Kourwéogo et du Bazèga par exemple, la raison suivante pourrait être invoquée : le retard de mise en œuvre des formations causé par les coups d'État a compliqué la multiplication des AG au cours de ladite année scolaire (tableau 14). En outre, s'il n'y a pas eu plus d'une AG dans la province du Kadiogo, c'est parce que l'AG de validation du BA n'a pas été organisée en raison d'un manque de temps ou de l'absence de certains membres.

Tableau 14 : Nombre d'AG organisées par les CCC/CCA au cours de l'année scolaire 2022-2023

Nombre d'AG des CCC/CCA en 2022/23	Aucune	%	Une fois	%	Plus de 2 fois	%	Nombre de personnes enquêtées
Kadiogo	1	14%	3	43%	3	43%	7
Oubritenga	0	0%	4	40%	6	60%	10
Kourwéogo	1	14%	2	29%	4	57%	7
Ganzourgou	1	10%	1	10%	8	80%	10
Bazèga	1	10%	4	40%	5	50%	10
Boulkiemdé	1	9%	0	0%	10	91%	11
Total	5	9%	14	25%	36	65%	55
%	9%		25%		65%		35%

e) Pourcentage de CEB ayant élaboré des rapports sur le PA et le BA des COGES au cours de l'année scolaire 2022-2023

D'après les réponses données par les CEB, au cours de l'année scolaire 2022-2023, 98 % des CEB ont élaboré et acheminé à la DPEPPNF, des rapports sur le PA et le BA des COGES. → Les 85 % définis par l'indicateur du Résultat 2.3 ont été atteints.

ii. Évaluation de l'impact des formations selon les catégories de participants

a) Représentants des communautés ayant participé aux formations :

Lors de la phase de mise en place ou renouvellement des COGES, les représentants des communautés ayant participé aux formations ont contribué à la sensibilisation et à la mobilisation des communautés, alors que leur contribution lors de la phase opérationnelle des COGES a eu un impact limité.

b) Enseignants ayant participé aux formations :

Malgré leur contribution significative dans l'organisation et la gestion du processus électoral (mise en place du bureau COGES), ces enseignants ont eu un impact relativement faible lors de la phase opérationnelle du COGES.

c) Enseignants n'ayant pas participé aux formations :

Ces enseignants ont aussi contribué lors de la mise en place du COGES tout comme leurs collègues qui ont pris part aux formations, bien que le niveau de contribution de ces derniers ait été légèrement supérieure en termes de participation aux activités.

iii. Analyse de l'impact du forum sur l'éducation

a) Forum sur l'éducation de 2022 (dans les provinces du Kadiogo et de l'Ouhimbira)

Réponses données par les directeurs d'école et les COGES :

Bien que des informations concernant le forum leur parviennent des médias et des AG des CCC/CCA, de nombreux directeurs d'école et présidents des COGES n'ont pas connaissance des recommandations du forum, ce qui affecte leurs activités.

Réponses données par les CCC/CCA :

Les CCC/CCA ont communiqué les informations sur le forum aux autres membres des CCC et des COGES, et ils ont mis en place des examens blancs sur la base des engagements du forum.

Réponses données par les CEB :

Bien que les CCC/CCA aient communiqué des informations sur le forum, 1 membre de COGES sur 3 n'a pas été informé. Il convient donc d'améliorer le partage d'informations.

b) Forum sur l'éducation de 2023 (dans les 6 provinces)

Réponses données par les directeurs d'école et les COGES :

Bien que ces acteurs soient au courant du forum, ils sont nombreux à ne pas connaître les recommandations qui en sont ressorties. Ceux qui en ont connaissance planifient des activités en mettant l'accent sur le renforcement des programmes d'enseignement et de cantine scolaire et sur l'amélioration de l'environnement scolaire.

Réponses données par les CCC/CCA :

Près de la moitié n'ont pas fourni de rapport sur le forum aux COGES. En revanche, des réalisations concrètes ont vu le jour, comme la Journée de l'excellence scolaire organisée par les leaders d'opinion qui ont participé au forum.

Réponses données par les CEB :

Bien que beaucoup affirment qu'il est trop tôt pour mesurer l'impact du forum, certains signalent des changements positifs, tels qu'un engagement accru de la part des acteurs de l'éducation.

5) Problèmes et solutions/améliorations proposées

- i. Problèmes et solutions proposées en lien avec la mobilité du personnel (nouveaux CCEB, nouveaux Points Focaux COGES et plus particulièrement les nouveaux directeurs d'école) :
43 % des directeurs d'école ont été nouvellement promus au début de l'année scolaire 2023-2024 et beaucoup n'ont pas encore suivi de formation. Ils sont toutefois environ 80 % à disposer du guide, qu'ils sont censés utiliser pour approfondir leur connaissance en matière de gestion des COGES. Ainsi, tel que l'indique le guide sur le fonctionnement de la CCC/CCA, on pourrait, lors de l'AG en début d'année scolaire, organiser une séance d'étude des principaux points du guide sur le fonctionnement du COGES, ou mettre en place un système de coaching par les pairs dans le cadre duquel les directeurs d'école expérimentés aideraient les nouveaux directeurs à acquérir les compétences pratiques nécessaires.
- ii. Problèmes et solutions proposées en lien avec le forum sur l'éducation :
Nombreux sont les acteurs qui n'ont pas connaissance des propositions du forum. Il est donc nécessaire de renforcer le partage d'informations, de diversifier les méthodes de communication et de promouvoir l'implication des membres des CCC/CCA et des COGES.
Par exemple, il peut être utile d'afficher et de distribuer les résolutions du forum et les engagements des différents acteurs dans les écoles et les établissements publics pour en favoriser l'assimilation. On pourrait également faire connaître le contenu du forum à l'aide de divers moyens de transmission, tels que des annonces diffusées en langue locale (p. ex. en mooré) sur les stations communales ou des messages distribués sur WhatsApp.
- iii. Principaux problèmes rencontrés par les COGES et propositions d'amélioration :
Les COGES sont confrontés à des problèmes tels que le manque de ressources humaines et financières, l'absence de sensibilisation et d'expertise. Des mesures d'amélioration telles que l'organisation de formations, le renforcement de la coopération avec les communautés et les collectivités locales devraient permettre de renforcer le développement de l'éducation au niveau local. Plus précisément, cela pourrait consister à présenter et récompenser les bonnes pratiques en AG des

CCC/CCA, ou à organiser une « visite des exemples de réussite » dans le cadre de laquelle les participants pourraient voir le bon travail effectué dans d'autres écoles. On peut ainsi espérer que, confrontés à des résultats concrets, les participants aient une meilleure compréhension des activités et gagnent en motivation vis-à-vis de celles-ci. Il est par ailleurs possible de pérenniser le soutien et la participation des populations en partageant avec elles des données concrètes et des exemples quant à la façon dont les activités du COGES produisent des résultats en matière d'apprentissage : amélioration des performances scolaires, augmentation de l'assiduité des élèves, etc. On peut également susciter de la motivation par le biais d'une reconnaissance sociale plutôt que par une contrepartie financière en mettant en avant les contributions des COGES lors de cérémonies locales hors du contexte de l'éducation ou en célébrant les résultats obtenus par les COGES lors d'occasions consacrées.

iv. Problèmes rencontrés par les CCC/CCA et propositions d'amélioration :

Les CCC/CCA sont confrontés à des problèmes tels que le manque de ressources et le transfert de ses membres formés. Parmi les solutions proposées figurent l'amélioration de la communication, la recherche de nouveaux partenariats et une participation accrue des autorités locales. On peut par exemple mettre en place un groupe WhatsApp visant à renforcer la communication entre les CCC/CCA et les COGES, en complément de celui des membres du bureau exécutif des CCC/CCA. Des informations y seront diffusées régulièrement par le chargé d'information et de mobilisation sociale du bureau exécutif. La désignation d'un responsable et la mise en place d'un système de gestion visant à s'assurer que l'utilisation du groupe se prolonge dans la durée contribueront à créer un système qui augmentera la fréquence et l'efficacité du partage d'informations. Par ailleurs, lors de tout changement des membres du CCC/CCA, des fiches de profil décrivant la fonction, le domaine d'expertise ou encore les centres d'intérêt de chaque membre pourront être transmises aux acteurs au niveau des écoles et des institutions éducatives locales. Cette mesure permettra de fluidifier leurs relations avec les acteurs internes et externes et sera particulièrement efficace pour optimiser le transfert de connaissances et de tâches aux nouvelles recrues.

6) Conclusions

L'enquête de base de mai 2021 a par exemple fait ressortir les données suivantes : un taux d'élection des membres du COGES à bulletin secret de 37% seulement, et des taux de validation des PA et des BA en AG de respectivement 51,8% (année scolaire 2020-2021) et 6,7% (année scolaire 2019-2020). Les activités des COGES étaient principalement axées sur la gestion et l'administration des COGES et sur la résolution des divers problèmes liés aux écoles. De son côté, la présente enquête a fait apparaître les résultats suivants : le taux d'élection à bulletin secret s'élève à 71 % (soit une hausse de 34 points), et les taux de validation des PA et des BA en AG atteignent respectivement 87 % (soit une hausse de 34,2 points) et 75 % (soit une hausse de 68,3 points) ; les activités des COGES vont

bien au-delà de la gestion et de l'administration des COGES et incluent le renforcement de la coopération avec les acteurs et la communauté. Il a été rapporté que les COGES contribuaient à renforcer les efforts pédagogiques au travers de l'offre de cours supplémentaires, à accélérer la résolution des problèmes scolaires au sein de la communauté, et à accroître la prise de responsabilité vis-à-vis de l'éducation. Parmi les autres réalisations importantes, on peut citer la promotion de la participation communautaire et d'une bonne communication entre les différents acteurs, l'augmentation du taux de réussite au CEP (Certificat d'Etude Primaire), l'organisation des examens blancs et de la journée d'excellence scolaire, la mise en place des cantines scolaires endogènes, la rénovation d'écoles, ou encore le soutien apporté au développement des compétences des enseignants.

Si l'étude de base a mis en évidence le problème d'une faible participation des communautés et des enseignants, cette enquête-ci a révélé les aspects suivants : la participation des représentants des communautés à la formation a permis de sensibiliser et mobiliser la communauté lors de la phase de mise en place ou de renouvellement des COGES, et, d'autre part, la participation des enseignants à la formation a contribué à augmenter l'importance de la cantine scolaire parmi les membres de la communauté ainsi qu'à systématiser la gestion et la collecte d'aliments.

La mise en place des CCC/CCA a également été citée comme ayant des effets positifs dans de nombreux domaines. Dans l'enquête de base, le taux des CCC/CCA ayant tenu plus d'une AG n'était que de 22 % et il était clair que les CCC/CCA étaient mal gérées et ne fonctionnaient pas. En revanche, la présente enquête a révélé un taux des CCC/CCA ayant tenu plus d'une AG de 65 % (soit une hausse de 43 points), et a fait constater que les CCC/CCA contribuaient à améliorer l'environnement éducatif, à stimuler les activités des COGES et à renforcer la cohésion communautaire. Par ailleurs, il en est ressorti que la participation des communautés contribuait à un accroissement de l'échange d'expériences et de l'implication des leaders d'opinion, et que la réponse conjointe aux problèmes rencontrés par les COGES ainsi que le partage d'expériences et les activités de sensibilisation entre ces derniers étaient menés de façon efficace. De ce fait, les activités éducatives ont bénéficié d'un soutien systématique. Si l'étude de base a révélé que le système de suivi-accompagnement des CCC/CCA était problématique, cette enquête-ci a révélé que 58 % des CEB avaient été présentes à plus d'une AG des CCC/CCA, et que les 42 % restants avaient participé à l'une ou l'autre AG de PA ou de BA. En outre, les CEB ont laissé entendre que les CCC/CCA étaient également l'occasion de partager leurs problèmes avec les acteurs concernés.

Ces résultats d'enquête indiquent que les activités des COGES et des CCC/CCA ont, malgré l'insuffisance de partage d'informations sur le forum, le manque de ressources et le transfert des membres, eu un impact positif sur les résultats scolaires et ont renforcé la communication entre les écoles et les communautés, ainsi qu'entre les acteurs de l'éducation et les partenaires.

(3) Organiser un atelier de validation du modèle renforcé de COGES fonctionnel (Activité 1-6)

L'atelier de validation du modèle renforcé de COGES a été réalisé du 22 au 26 juillet 2024 à Ouagadougou. Cet atelier a eu pour objectif de valider les deux guides de (i.) *mise en place ou renouvellement démocratique du COGES* et de (ii.) *fonctionnement du COGES*. Avant la validation à proprement parler, les guides ont fait l'objet d'un travail de révision en plusieurs groupes, puis d'une finalisation en session plénière. Pour donner plus d'efficacité à cette session plénière, les experts japonais ont lu à l'avance les modifications proposées par chaque groupe et ont focalisé la discussion sur les modifications essentielles et qui nécessitaient un traitement en plénière.

Les principales modifications proposées et validées sont les suivantes :

- Une section des guides avait initialement été rédigée à l'intention des participants à la formation, qui devaient recevoir ces documents en formation. Compte tenu du fait que ces guides seront désormais distribués au MEBAPLN et utilisés par celui-ci, que la formation ait été suivie ou non, la section destinée aux participants à la formation a donc été reformulée de manière plus générale.
- Les résultats de l'évaluation finale ont révélé de faibles taux de validation en AG des PA et des BA des COGES. Pour cette raison, les deux guides insistent désormais sur l'importance que revêt la tenue des AG pour les COGES, tout en décrivant de façon plus concrète la procédure relative à l'organisation des AG par les membres du bureau COGES. Ils expliquent également comment amener les membres de la communauté autres que les parents d'élèves à participer aux AG. Dans la partie relative à l'AG des COGES en lien avec *le guide (ii)*, le contenu traitant de l'organisation d'une AG intermédiaire a été supprimé. Désormais, la tenue d'une AG de planification en début d'année scolaire et d'une AG de bilan des activités en fin d'année scolaire y sont mis en évidence. Des dates de préparation et d'organisation des AG sont également indiquées afin de faciliter la planification des COGES. Sur la base des retours de terrain et compte tenu de la réunion des CCC/CCA, la période de soumission du PA des COGES a été repoussée de deux semaines.
- S'agissant du suivi des COGES en lien avec *le guide (ii)*, seul un suivi de proximité sera effectué. Dans ce cadre, le suivi qui devait être effectué par des tiers le sera par les CCC/CCA et les CEB.

Les guides (i) et (ii) ont fait l'objet d'une nouvelle révision en accord avec le contenu de l'Arrêté conjoint revu relatif aux COGES, qui est énoncé ci-après. Les versions finales des guides sont jointes en annexe au présent rapport. Ces guides seront distribués aux acteurs au niveau des écoles lors de la généralisation du modèle renforcé du COGES pour orienter la mise en œuvre, le renouvellement et le fonctionnement des COGES.

(4) Réviser les différents documents relatifs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES (Activité 1-7)

Les deux ateliers suivants ont été tenus à Ouagadougou pour élaborer le projet de l'Arrêté conjoint N°2013-029¹² revu.

- i. Atelier de relecture de l'Arrêté conjoint (du 6 au 9 août 2024)
- ii. Atelier de validation de l'Arrêté conjoint revu (les 13 et 14 août 2024)

Les participants étaient la DG-AEF, le DAJC (Direction des Affaires juridiques et du Contentieux) , les représentants du Cabinet/MEBAPLN, du SG/MEBAPLN, de la DGESE, de la DGF, de la DAJC et du SCGSE (Service de la Coordination des Comités de Gestion des Structures Educatives), le point focal du MATM (Ministère de l'Administration territoriale et de la Mobilité), le représentant du MEF, les membres de l'UGP du PAQER-CEC, les représentants des DREPPNF, des DPEPPNF, des CCEB, des points focaux COGES, des CCC/CCA et des COGES, la chargée de programme éducation de la JICA, les experts de la JICA ainsi que les consultants locaux du Projet.

Lors du premier atelier(i), un travail par groupes a d'abord été réalisé pour élaborer le projet de révision de l'Arrêté de 2013 sur la base du guide des COGES et de celui des CCC/CCA, tous deux validés. Ensuite, les groupes ont présenté leurs différentes propositions de révision en session plénière et ont débattu pour trouver un consensus, ce qui a abouti à l'élaboration d'un premier projet de révision dudit Arrêté. Le second atelier (ii) a permis de réexaminer le premier projet de révision en intégrant d'autres avis de participants, ce qui a abouti à la rédaction du projet final de révision de l'Arrêté.

Le projet final a été envoyé à la DAJC du MEBAPLN, qui en a ajusté la présentation. Il a ensuite été vérifié par le Secrétariat général et le Cabinet du Ministre, puis soumis au MEF et au MATM pour être annoté avant son renvoi au MEBAPLN. Ce dernier a pris en compte leurs commentaires et la version révisée de l'arrêté est dans le circuit pour signature.

2.3. Activités relatives au Résultat 2

(1) Organiser la formation des formateurs sur le suivi-accompagnement et le partage d'expériences entre les COGES à travers la mise en place des CCC (Activité 2-3)

Les formateurs de niveau central nouvellement nommés ont bénéficié d'une formation lors de « l'atelier de formation des formateurs sur la mise en place et le fonctionnement de la CCC/CCA », qui s'est tenu du 18 au 21 février 2025. Ladite formation a fait appel au Guide du formateur modifié

¹²Arrêté conjoint N° 2013-029/MENA/MATS/MATD/MEF du 27 mars 2013 portant composition et fonctionnement du Comité de Gestion de l'Ecole

conformément au Guide sur la mise en place et le fonctionnement de la CCC/CCA, lequel avait été validé par le MEBAPLN en juillet 2024. Ce fut ainsi l'occasion pour les formateurs existants de réviser le contenu de la formation à la lumière des modifications. La liste ci-dessous en présente le déroulement :

- i. Présentation des modifications apportées au Guide du formateur ;
- ii. Modification, sur la base du guide précité, du document PowerPoint pour la présentation ;
- iii. Simulation de la formation par les formateurs du niveau déconcentré en français et en mooré ;
- iv. Brève description de la formation des formateurs du niveau déconcentré ;
- v. Présentation de la liste de vérification utilisée lors de la supervision des formations au niveau local.

La formation était axée sur la simulation énoncée au point iii. Les participants y ont échangé des opinions et mis en évidence les aspects à améliorer concernant la facilitation en formation, afin de trouver comment les formateurs du niveau déconcentré, formés par les formateurs du niveau central, pourraient transmettre efficacement les messages aux acteurs au niveau des écoles. Le Guide du formateur a ensuite pu être mis à jour conformément aux améliorations apportées à la facilitation, avec une mise en évidence du contenu qu'il faudrait prioritairement expliquer en formation aux acteurs au niveau des écoles.

(2) Organiser des fora sur l'éducation en s'appuyant sur les CCC (Activités 2-5)

1) Fora sur l'éducation en 2023

En 2023, des fora ont été organisés dans les 6 provinces cibles du Projet. En raison de l'évacuation d'urgence des experts survenue au début du mois d'août 2023, les fora ont été préparés et organisés dans le cadre d'une étroite collaboration en ligne avec les homologues, les consultants locaux et les partenaires locaux. La synthèse des fora organisés dans chaque province est présentée ci-dessous.

i. Forum de la province du Kadiogo

Date : le 22 août 2023

Lieu : Centre Cardinal Paul ZOUNGRANA à Ouagadougou

Nombre de participants : 168 personnes

Thème du forum : Consolidation des stratégies d'amélioration du taux de succès d'au moins 75% au CEP dans la province du Kadiogo en 2024.

Le forum de la province du Kadiogo a servi au lancement des fora des 6 provinces et a bénéficié d'une large couverture médiatique. Ont participé à ce forum, le ministre de l'Éducation, l'Ambassadeur du Japon, les gouverneurs des autres 5 provinces ainsi que les directeurs régionaux et provinciaux concernés de l'éducation.

ii. Forum de la province de l'Oubritenga

Date : le 30 août 2023

Lieu : Hôtel Ben Idriss à Ziniaré

Nombre de participants : 80 personnes

Thème du forum : Rôles des COGES et engagement des acteurs et des partenaires pour une éducation de qualité dans la province de l'Oubritenga/ Accroître les engagements des parties prenantes en vue de « l'amélioration des résultats au CEP de 70,14 % réalisés en 2023 à 72 % en 2024 dans la province de l'Oubritenga ».

iii. Forum de la province du Kourwéogo

Date : le 5 septembre 2023

Lieu : MAISON DES JEUNES à Boussé

Nombre de participants : 82 personnes

Thème du forum : Promotion de la cantine endogène à l'école primaire dans la province du Kourwéogo / Faire accroître la mobilisation des ressources alimentaires des communautés éducatives de 2,14% en 2022-2023 à 15% en 2023-2024.

iv. Forum de la province du Ganzourgou

Date : le 12 septembre 2023

Lieu : Mairie de Zorgho

Nombre de participants : 110 personnes

Thème du forum : Améliorer les résultats au CEP dans la province du GANZOURGOU : difficultés et pistes de solutions / Dégager des pistes de solutions au niveau local pour l'amélioration des résultats au CEP dans la province du GANZOURGOU de 79,88% réalisé en 2023 à 85% en 2024.

v. Forum de la province du Bazèga

Date : le 19 septembre 2023

Lieu : Hôtel Mitibkiéta à Kombissiri

Nombre de participants : 83 personnes

Thème du forum : Renforcement des stratégies de maintien ou d'amélioration du taux de succès d'au moins 76, 73 % au CEP dans la province du Bazèga en 2024.

vi. Forum de la province du Boulkiemdé

Date : le 26 septembre 2023

Lieu : Mairie de Koudougou

Nombre de participants : 149 personnes

Thème du forum : Mener des réflexions en vue de l'amélioration du taux de succès au CEP de 62,16% réalisé en 2023 à 70% en 2024 dans la province du Boulkiemdé.

2) Communication des résultats des fora sur l'éducation

Dans le cadre de la communication des résultats des fora sur l'éducation, chacun des 6 événements provinciaux a été relayé à la télévision, à la radio et dans les actualités en ligne (les liens internet des médias télévisuels et en ligne figurent dans le tableau 15). La radio étant un média courant dans les zones rurales, les décisions prises au cours des fora sur l'éducation ont fait l'objet d'une retransmission par les stations de radio locales de chaque province. En outre, un documentaire de 13 minutes a été réalisé et diffusé lors des fora des provinces du Kadiogo et du Boulkiemdé (aucun lien internet ne peut être partagé en raison de l'absence de mise en ligne sur les sites d'hébergement de vidéos).

Tableau 15 : Communication des résultats des fora sur l'éducation

Kadiogo	TV	https://www.youtube.com/watch?v=svH9NVjrEWU&t=68s
	SNS	https://www.facebook.com/watch/?v=832644761501957&extid=CL-UNK-UNK-UNK-AN_GK0T-GK1C&mibextid=ifW6Jt&ref=sharing
		https://youtu.be/n8h8ij5tqPc?si=OolrDPPJ5fJc7uvw
	Web	https://lefaso.net/spip.php?article123766
Oubritenga	TV	https://www.youtube.com/live/vVWHwSan7Ds?si=J4LFtdmwecL_X_1R&t=1229
	SNS	Forum sur l'éducation dans l'Oubritenga
	Web	https://lefaso.net/spip.php?article123960
Kourwéogo	TV	https://www.youtube.com/live/V8aW5yGiolk?si=KUqrYwH63wsVqszl&t=2070
	SNS	https://www.facebook.com/100067145656876/posts/617616853819831/?mibextid=aeE5u291GO6w2R91
	Web	https://www.facebook.com/100067145656876/posts/617616853819831/?mibextid=aeE5u291GO6w2R91
Ganzourgou	TV	https://www.youtube.com/live/Bz0R3A7B11U?si=tcWnTyXRR_W4sONf&t=1298
	Web	https://lefaso.net/spip.php?article124241
Bazèga	TV	https://www.youtube.com/live/g4hcrZJfVQ?si=xrm0EN1HHLxuoDb4&t=1026
	SNS	DCRP_Bazega_1 DCRP_Bazega_2
	Web	https://lefaso.net/spip.php?article124404
Boulkiemdé	TV	https://www.youtube.com/live/vHEQFLlgkB4?si=DqBB481FJhqs8DU2&t=1582
	SNS	DCRP_Boulkiemde
	Web	https://lefaso.net/spip.php?article124571

3) Taux de réalisation des objectifs fixés lors des fora de 2023

Les objectifs fixés lors des fora organisés dans les 6 provinces cibles en 2023 ont été atteints dans toutes les provinces à l'exception du Kourwéogo, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 16 : Objectifs des fora de l'année 2023 et état de leur atteinte

Kadiogo	
Objectif	Consolidation des stratégies d'amélioration du taux de succès d'au moins 75% au CEP dans la province du Kadiogo en 2024
Résultat	Le taux de succès au CEP est passé de 75 % en 2023 à 85,68 %, ce qui est nettement supérieur à l'objectif fixé. (L'évolution avait été de 66 % à 75 % après le premier forum de 2022.)
Oubritenga	
Objectif	Accroître les engagements des parties prenantes en vue de « l'amélioration des résultats au CEP de 70,14 % réalisé en 2023 à 72 % en 2024 dans la province de l'Oubritenga »
Résultat	Le taux de succès au CEP de 2024 s'est hissé à 81,91 %, ce qui est nettement supérieur à l'objectif fixé. (L'évolution avait été de 59,88 % à 70,14 % après le premier forum de 2022)
Kourwéogo	
Objectif	Promotion de la cantine endogène à l'école primaire dans la province du Kourwéogo / Faire accroître la mobilisation des ressources alimentaires des communautés éducatives de 2,14% en 2022-2023 à 15% en 2023-2024
Résultat	Le niveau de contribution de la communauté à la mise en œuvre de la CSE n'a pas atteint l'objectif fixé, mais est néanmoins passé à 7,20 %.
Ganzourgou	
Objectif	Améliorer les résultats au CEP dans la province du GANZOURGOU : difficultés et pistes de solutions / Dégager des pistes de solutions au niveau local pour l'amélioration des résultats au CEP dans la province du GANZOURGOU de 79,88% réalisé en 2023 à 85% en 2024
Résultat	Le taux de succès au CEP en 2024 s'est hissé à 84,42 %, ce qui correspond presque à l'objectif fixé.
Bazèga	
Objectif	Renforcement des stratégies de maintien ou d'amélioration du taux de succès d'au moins 76, 73 % au CEP dans la province du Bazèga en 2024
Résultat	Le taux de succès au CEP de 2024 s'est hissé à 85,46 %, ce qui est nettement supérieur à l'objectif fixé.
Boulkiemdé	
Objectif	Mener des réflexions en vue de l'amélioration du taux de succès au CEP de 62,16% réalisé en 2023 à 70% en 2024 dans la province du Boulkiemdé
Résultat	Le taux de succès au CEP de 2024 s'est hissé à 79,88 %, ce qui est nettement supérieur à l'objectif fixé.

Ces objectifs ont été atteints grâce à une collaboration entre les structures déconcentrées du MEBAPLN, les communes, les CCC/CCA et les COGES, si bien que l'efficacité de la démarche des fora a touché non seulement les DREPPNF et les DPEPPNF mais également le niveau central¹³.

En 2024, le budget des directions provinciales de l'éducation et les fonds des PTF ont donc été utilisés pour organiser les fora de la province du Kadiogo, du Bazèga et du Boulkiemdé. Lors des fora de ces trois provinces, certains membres de l'UGP y ont participé mais en tant qu'observateurs. C'est en

¹³Début juin, le SG du MEBAPLN a adressé une circulaire aux Directeurs Provinciaux de l'Éducation Préscolaire, Primaire et Non Formelle (DPEPPNF) des 6 provinces cibles, invitant chacun d'eux à renouveler l'organisation de fora sur l'éducation dans leur province respective en 2024.

2023 que les provinces du Bazèga et du Boulkiemdé ont tenu leur premier forum avec le financement du Projet. Alors, au vu de la qualité des résolutions et des engagements pris lors de ces fora organisés de manière indépendante en 2024, l'on peut en déduire que les acteurs concernés comprennent pleinement l'importance et la méthodologie du forum. A part ces trois provinces, celle du Ganzourgou prévoit la tenue d'un forum le 15 mars 2025 et la région du Centre-sud est en train de préparer également un forum régional en collaboration avec Madame la gouverneure.

Comparaison avec la moyenne nationale du taux de succès au CEP

En 2024, la moyenne nationale du taux de succès au CEP s'élevait à 82,16 %, ce qui constitue une évolution par rapport à 2022 (63,18 %) et 2023 (71,24 %). Le tableau qui suit présente la situation, au regard de ladite évolution nationale, de 5 provinces cibles qui ont eu pour objectif d'améliorer le taux de succès au CEP.

Tableau 17 : évolution du taux de succès au CEP des provinces cibles (comparaison avec le taux moyen national)

Province	Année	Taux de succès	Différence par rapport au taux national	Comparaison avec le taux moyen national
Kadiogo	2022	66,00	2,82	Le taux de succès au CEP est monté à 85,68 % en 2024, dépassant de 3,52 points la moyenne nationale (82,16 %). Ce résultat, qui dépasse l'objectif, montre clairement les effets du renforcement de la stratégie à l'échelle provinciale.
	2023	75,00	3,76	
	2024	85,68	3,52	
Oubritenga	2022	59,88	-3,30	L'écart entre le taux de succès de 2024 et la moyenne nationale s'est réduit à seulement - 0,25 point, ce qui suggère que les améliorations apportées à l'éducation dans la province se sont rapprochées des standards à l'échelle du pays.
	2023	70,14	-1,10	
	2024	81,91	-0,25	
Ganzourgou	2022	-	-	Le taux de succès au CEP est monté à 84,42 % en 2024, ce qui fait 0,58 point de moins que l'objectif de 85 % mais 2,26 points de plus que la moyenne nationale. Les efforts d'amélioration ont donc porté leurs fruits.
	2023	79,88	8,64	
	2024	84,42	2,26	
Bazèga	2022	-	-	Le taux de succès au CEP est monté de 76,73 % en 2023 à 85,46 % en 2024, dépassant de 3,30 points la moyenne nationale. L'objectif est largement dépassé.
	2023	76,73	5,49	
	2024	85,46	3,30	
Boulkiemdé	2022	-	-	Bien que le taux de succès au CEP se soit hissé à 79,88 % en 2024, il est de -2,28 points par rapport à la moyenne nationale. Il s'agit toutefois d'une nette amélioration par rapport à l'année dernière (- 9,08 points), l'écart se réduisant progressivement.
	2023	62,16	-9,08	
	2024	79,88	-2,28	

(3) Expérimenter le système de suivi en ligne des COGES (Activité 2-6)

Cette expérimentation vise à compléter une partie du système de suivi-accompagnement des COGES et des CCC/CCA par les responsables des structures décentralisées de l'éducation (p. ex. CEB). Son objectif qui s'inscrit dans le cadre de la promotion du fonctionnement des COGES, est de réagir rapidement aux problèmes rencontrés en effectuant un suivi en ligne de la date de mise en œuvre prévue et de la date d'achèvement des deux AG.

Sur la base des résultats de l'essai de suivi en ligne de l'AG des COGES qui a été réalisé dans quatre CEB de la province du Kadiogo au cours de la 1^{re} période, l'expérimentation s'est poursuivie au cours de l'année scolaire 2023-2024 dans toutes les CEB de ladite province. Les activités seront mises en pratique selon le processus suivant :

- i. Atelier de conception des guides du système de suivi des COGES en ligne ;
- ii. Formation des acteurs de suivi des COGES ;
- iii. Mise en œuvre de l'essai du système dans toute la province du Kadiogo ;
- iv. Suivi et évaluation de l'essai ;
- v. Finalisation du guide basée sur les résultats de l'évaluation ;
- vi. Formation des formateurs du niveau central sur le système de suivi en ligne des COGES.

Prévue pour être testée sept fois jusqu'à juillet 2024, cette activité est en cours d'expérimentation depuis février 2023. Les sept essais du système de suivi en ligne des COGES ont été mis en œuvre pendant environ 18 mois, suivant des étapes, et ont permis de mettre en évidence des résultats et des défis. Les résultats de ces essais ont été utilisés pour développer et améliorer le Guide de suivi en ligne des COGES (pour le directeur d'école) et le Manuel technique à l'usage des administrateurs du système de suivi en ligne des COGES. Le tableau ci-dessous présente le nombre de candidats cibles et le taux de réponse pour chaque essai.

Tableau 18 : Résultats des essais du suivi en ligne

Essai	Nombres de COGES cibles (A)	Dont ceux ayant donné une réponse effective (B)	Taux (B/A)
1	23	18	78%
2	63	51	81%
3	63	33	52%
4	381	341	89%
5	381	256	67%
6	381	301	79%
7	381	288	76%
Moyenne des taux des 7 essais			77%

L'essai n° 7 réalisé en juillet 2024 a porté sur 381 COGES et comptabilise 288 réponses valables après exclusion des réponses en double. En calculant le nombre de réponses valables par rapport au nombre de COGES cibles, le taux de réponse s'élevait à 76 %. Le taux de réponse moyen des essais 1 à 7 était de 77 %. Les 23 % de COGES qui n'ont pas répondu avaient des difficultés de connexion internet, d'appareils (smartphones, ordinateurs, etc.), de fonctionnement en leur sein (AG non réalisée), etc.

Le guide d'utilisation de ce système a été validé après sa finalisation lors de l'atelier de validation du guide du système de suivi en ligne des COGES qui s'est tenu le 15 juillet 2024 (voir le tableau ci-dessous). En outre, des éléments de ce guide ont été incorporés dans le Guide sur le fonctionnement du COGES, qui sera utilisé dans la phase de généralisation du modèle renforcé de COGES.

Tableau 19 : Aperçu de l'atelier de validation du guide du système de suivi en ligne des COGES

Date et lieu	15 juillet 2024 à la salle de réunion de la DG-AEF
Participants	SCGSE (organisateur) ,DREPPNF, DPEPPNF, JICA, UGP, Formateurs centraux, PF COGES de la DREPPN et de la DPEPPNF, Représentants des CCEB, des PF COGES de CEB, des COGES (Directeurs d'école) ,Experts japonais
Communications	- Aperçu du système de suivi en ligne des COGES - Aperçu du guide
Résultats	- Révision et validation du guide - Identification des problèmes et des solutions à proposer
Avantages du système (tels que rapportés par ses utilisateurs)	- Facilite la vérification du calendrier des AG - Permet de gagner du temps en ce qui concerne la collecte d'informations - Permet de connaître l'état d'avancement des activités des COGES en un coup d'œil - La précision et la fiabilité des informations se sont accrues
Problèmes	- Insuffisance des connaissances en informatique au sein des COGES (directeurs d'école) - Insuffisance des moyens de transport pour les CEB (aux fins de la gestion du système) - Manque de concentration (de la part des directeurs d'écoles vis-à-vis des explications des CEB) - Retard des COGES en matière de saisie des données - Manque d'appareils fonctionnant sous Android (smartphones)
Solutions	- Encourager l'utilisation d'appareils fonctionnant sous Android - Utiliser les fonctionnalités de rappel des smartphones et autres appareils pour s'assurer que les délais de réponse sont strictement respectés - Former les directeurs d'école à l'utilisation du système - Mettre des moyens de transport à la disposition des CEB (aux fins de la gestion du système)

Une formation portant sur le système de suivi en ligne des COGES et basée sur les guides validés a été organisée au profit des formateurs du niveau central le 14 septembre 2024 dans la salle de réunion de la DG-AEF. Ladite formation visait à approfondir la compréhension du système et à améliorer les compétences de gestion en la matière. 19 participants en ont bénéficié : 11 anciens formateurs du niveau central et 8 nouveaux, dont 3 étaient issus du SCGSE et 5 de la DREPPNF, de la DPEPPNF et des CEB. En plus d'étudier le guide du système, les participants ont appris comment exploiter le système par la création de groupes WhatsApp et l'expérience pratique sur Google Forms et Google Sheets. Ils ont également pu discuter des problèmes rencontrés lors de la manipulation du système et proposer des solutions pour y remédier. Cette formation aura permis, aux formateurs d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exploitation du système, qu'ils pourront appliquer dans leurs pratiques ultérieures.

Certaines difficultés liées à l'exploitation du système de suivi en ligne des COGES ont été relevées au cours de la formation. Des participants ont notamment évoqué le problème d'instabilité de la connexion internet en zone rurale comme entrave au bon fonctionnement du système. Pour y remédier, certains ont suggéré des méthodes de collecte de données hors ligne ainsi que la saisie de données par lots dans les zones bénéficiant d'une connexion stable. D'autres ont également exprimé des préoccupations quant à la pression qui pourrait s'exercer sur le système en raison d'une utilisation simultanée par plusieurs utilisateurs, et, pour y remédier, il a été suggéré de répartir les délais de soumission. Il a également été noté que certains acteurs ne possédaient pas d'appareil fonctionnant sous Android. À l'avenir, il sera nécessaire d'utiliser les groupes WhatsApp existants pour partager des informations et réduire ainsi les entraves au bon fonctionnement du système, tout en améliorant les compétences des formateurs par le biais de formations continues et d'assistance technique.

Tableau 20 : Formation des formateurs du niveau central sur le système de suivi en ligne des COGES

Date	8h00 – 15h00, le 14 sep. 2024
Lieu	Salle de réunion de la DG-AEF
Objectif	Améliorer les compétences des formateurs du niveau central en matière de système de suivi en ligne des COGES
Contenu principal	- Approfondissement de la compréhension du guide - Création de groupes WhatsApp - Pratique sur Google Forms et Google Sheets
Résultats	- La compréhension du système a été approfondie et l'utilisation du guide maîtrisée par les formateurs - Les groupes WhatsApp ont été créés - L'opération sur Google Forms et Google Sheets a été mise en pratique
Cibles	19 formateurs du niveau central (anciens et nouveaux)
Activités	- Présentation du système - Explication du guide - Opération pratique - Discussions sur les problèmes et leurs solutions

(4) Faire une évaluation de la mise en œuvre du dispositif élaboré (Activité 2-7)

Voir « Faire une évaluation de la mise en œuvre du modèle renforcé (Activité 1-5) du Résultat 1 » plus haut. Ladite activité a été achevée en décembre 2023.

(5) Organiser un atelier de validation du dispositif de suivi-accompagnement et de partage d'expériences entre les COGES (Activité 2-8)

L'atelier de validation du modèle des CCC/CCA a été réalisé du 29 juillet au 1^{er} août 2024 à Ouagadougou. Lors de cet atelier, deux guides ont fait l'objet d'un travail de révision par différents groupes constitués à cet effet, puis d'une finalisation et d'une validation en session plénière. Il s'agit du (i.) *guide sur la mise en place ou le renouvellement démocratique de la CCC/CCA* et du (ii.) *guide sur le fonctionnement de la CCC/CCA*. Les principales modifications proposées et validées sont les suivantes.

- Le/La Maire/PDS (Président de Délégation spéciale) a été retiré(e) des membres du bureau exécutif de la CCC/CCA relatif au *guide (i)*, pour être installé(e) en tant que Président(e) d'honneur à l'extérieur de ce bureau.
- Une structure de « personnes de ressources » a été créée parmi les membres constituants des CCC/CCA, intégrant les autorités coutumières et religieuses ainsi qu'un représentant des structures syndicales.
- Des dates pour la réunion du bureau exécutif et des AG ont été ajoutées afin d'améliorer la planification des CCC/CCA et de faciliter le suivi par les CEB.

Les *guides (i)* et *(ii)* seront distribués aux acteurs au niveau des écoles et des communes lors de la généralisation du modèle renforcé du COGES et de la CCC/CCA pour orienter la mise en œuvre / le renouvellement et le fonctionnement de la CCC/CCA.

(6) Révision de divers documents liés au suivi des COGES et au partage d'expériences en s'appuyant sur les CCC (Activité 2-9)

Voir « (7) Réviser les différents documents relatifs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES (Activité 1-7) du Résultat 1 », car l'Activité 2-9 a été menée dans le cadre de l'Activité 1-7.

2.4. Activités relatives au Résultat 3**(1) Conduire les activités de recherche-action sur les bonnes pratiques dans un échantillon d'écoles (activité 3-3)**

L'activité de recherche-action (RA) initiée durant la 1^{re} période du projet s'est poursuivie. En plus de la RA sur la cantine scolaire endogène (CSE), celle sur les cours supplémentaires en mathématiques

destinés aux classes du niveau de CP a été menée en 2023-2024 dans le cadre des activités du résultat 4.

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, cette activité de recherche-action porte sur la CSE dans 8 écoles des provinces du Ganzourgou et du Boulkiemdé. Le but était d'identifier et de généraliser les « bonnes pratiques pour réaliser une éducation de qualité ». Les écoles en question ont été sélectionnées parmi celles ayant reçu une formation sur le COGES l'année précédente, et ont fait l'objet de visites de terrain de la part des Homologues. Le nombre d'élèves variait de 100 à 400 environ, avec une moyenne de 276 élèves.

Tableau 21 : Ecoles cibles pour la RA sur la CSE en 2023-2024

Province	Commune	Ecole cible	Effectif
Ganzourgou	ZAM	RAPADAMA A	303
		GANDEEONGO	330
	MOGTEDO	TOESSIN B	101
		KOGSIN	300
Boulkiemdé	KOUDOUGOU II	GUALGO	166
		GNINGA	400
	POA	LOAGA A	282
		SOGPELCE	328

La formation correspondante a eu lieu le 24 octobre 2023 pour la province du Boulkiemdé et le 27 octobre 2023 pour celle du Ganzourgou. Y ont participé différents acteurs au niveau des écoles, notamment des directeurs d'école, des enseignants chargés de la cantine scolaire, des Présidents des COGES, des Trésoriers généraux des COGES et des représentants des APE et AME. La formation comprenait l'élaboration du PA COGES (définition et caractérisation de la CSE, activités liées à la CSE), la préparation d'un calendrier d'activités spécifiques, la collecte de vivres et de fonds, ainsi qu'un appel à la participation des membres de la communauté. Une attention particulière a été portée sur la question de la gestion des ressources liées aux vivres et aux dépenses alimentaires.

Parmi les thèmes abordés au cours de l'évènement figuraient la création de jardin et champ scolaires, la garantie d'une transparence, la diversification des repas, la mobilisation des ressources, la définition du prix des repas et les retards dans la distribution des approvisionnements de l'aide de l'État. Les acteurs au niveau des écoles ont exprimé leur volonté de s'engager activement dans les activités de recherche-action, en mettant l'accent sur la coopération avec les communautés locales et sur la transparence en matière de gestion.

Le tableau 22 récapitule des activités de recherche-action sur la CSE. Les activités relatives à la CSE sont aussi présentées au niveau des Activités 3-4, 3-5, 3-6 et 3-7.

Tableau 22 : Activités de recherche-action sur la CSE

Activité	Description
Enquête sur les informations de base	- Enquête de terrain réalisée par l'UGP (avec le budget de la Contrepartie nationale) - Réalisée en août 2023 - Cible : 8 écoles de 2 provinces au cours de l'année scolaire 2023-2024
Formation sur la CSE	- Financée par le budget de la Contrepartie nationale - Réalisée en octobre 2023 - Cible : 8 écoles de 2 provinces
Enquête par téléphone	- Réalisée d'octobre à décembre 2023 - 8 écoles de 2 provinces
Activité de sensibilisation par le biais d'émissions radio (Activité 3-6)	- Réalisé de janvier à février 2024 dans les provinces du Kourwéogo et du Boulkiemdé - Réalisé de septembre à novembre 2024 dans les 6 provinces cibles
1 ^{er} suivi	- Visite effectuée dans les écoles cibles de décembre 2023 à février 2024 - Cible : 11 écoles de 4 provinces
Collecte d'informations sur les bonnes pratiques (Activité 3-5)	- Visite effectuée dans les écoles cibles de février à mars 2024 - L'atelier de la validation du Guide sur la CSE a été tenu les 24 et 25 septembre 2024
2 ^{ème} suivi	- Visite effectuée dans les écoles cibles d'avril à mai 2024 - Cible : 11 écoles de 4 provinces
Atelier d'évaluation des activités de recherche-action sur la CSE (Activité 3-4)	- Réalisé le 16/05/2024 - Cibles principales : COGES (directeurs d'école) et CEB de 11 écoles dans 4 provinces cibles - Axé sur les bonnes pratiques, l'atelier a évalué les facteurs de réussite et les processus associés.
Atelier de partage d'expériences liées aux activités de recherche-action sur la CSE (Activité 3-7)	- Réalisé le 17/05/2024 - Cibles principales : C/CEB concernés par la recherche-action, directeurs régionaux et provinciaux de l'éducation des 6 provinces du Projet, bureaux centraux concernés - L'atelier a permis un échange de connaissances à travers l'analyse et l'évaluation des bonnes pratiques

(2) Faire une évaluation des activités de recherche-action sur les bonnes pratiques (activité 3-4)

Un atelier a été organisé le 16 mai 2024 afin d'évaluer l'activité de recherche-action sur la CSE. Étaient présents les directeurs d'école et certains représentants des COGES/APE/AME de 11 écoles cibles (dont trois de l'année scolaire précédente), des PF CEB, ainsi que des PF de la DPEPPNF et de la DREPPNF pour échanger des bonnes pratiques et des problèmes liés à l'activité de la CSE engageant la communauté. L'atelier a mis en évidence une collaboration exemplaire entre les enseignants, les parents et la communauté, en soulignant l'efficacité de la collecte de vivres et de fonds, ainsi que la participation active des communautés locales. Il a également été question de

problèmes tels que le non-respect des promesses de dons financiers et/ou matériels ainsi que le manque d'espace pour entreposer les denrées alimentaires. En guise de solution, des activités de sensibilisation et un soutien technique accru ont été proposés. Enfin, cet atelier a permis de tirer un certain nombre d'enseignements et de produire de bons résultats. Des suggestions ¹⁴ont été faites pour surmonter les difficultés futures et favoriser de nouvelles réussites, qu'il a d'ailleurs été jugé essentiel de diffuser. Pour obtenir des données spécifiques concernant les bonnes pratiques, consulter la section « Élaborer un recueil de bonnes pratiques sur les cantines scolaires et les cours supplémentaires » (Activité3-5). Le tableau ci-dessous présente les résultats quantitatifs obtenus au moment du suivi (pendant la mise en œuvre de l'activité de la CSE).

Tableau 23 : Atelier d'évaluation des activités de recherche-action sur la CSE

Rubrique	Description
Date et heure	16/05/2024 de 8 h à 17 h
Lieu	Ouagadougou
Participants	Directeurs des écoles pilotes ; représentants des APE, AME et COGES ; PF COGES et directeurs au niveau provincial, régional et central
Objectifs	- Évaluation des activités de recherche-action sur la CSE - Identification des exemples de réussite - Propositions visant à résoudre les problèmes
Aperçu du programme	Exposition des objectifs, communication du contexte, échange d'opinions, travaux de groupe, annonces générales
Exemples de réussite	- Démarches exemplaires d'enseignants et responsables locaux - Activités de sensibilisation des parents/tuteurs - Hausse de la quantité de vivres collectées - Exploitation pédagogique des jardins potagers d'écoles
Problèmes	- Réticence de la part de certains membres des communautés locales - Difficultés liées à la collecte de vivres et de fonds - Manque d'emplacements ou de techniques de stockage des vivres - Faible taux de participation aux AG
Solutions proposées	- Sensibilisation des acteurs concernés - Strict respect du délai lié à la collecte des vivres - Stockage de nourriture dans des récipients hermétiques - Demande de coopération auprès d'experts locaux - Mise à profit de responsables locaux
Résultats attendus	- Hausse de la quantité de vivres et de fonds collectés - Amélioration des résultats scolaires et des habitudes en matière d'hygiène - Régularisation de la cantine scolaire et promotion de la santé des élèves
Conclusions	- Les activités de recherche-action ont produit des résultats, mais il y a des problèmes à résoudre. - Il importe de déployer cette pratique dans les autres provinces et de leur communiquer les résultats de la recherche-action.

¹⁴Les activités suggérées sont entre autres celles de la sensibilisation pour dynamiser l'appui de la communauté, l'exploitation du système existant d'aide mutuelle, la gestion propice des vivres.

Tableau 24 : Résultats de collecte des denrées (à la date du jour de suivi)

Ecole	Denrées données par les parents	Denrées données par les autres membres de la communauté	Quantité / élève	Jour du suivi
RAPADAMA A	800 kg	100 kg	3,0 kg	2024/04/11
GANDEONGO	375 kg	110 kg	1,5 kg	2024/04/15
TOESSIN B	524 kg	870 kg	13,8 kg	2024/04/18
KOGSIN	1 788 kg	1 000 kg	9,3 kg	2024/04/22
OUALGO	723 kg	687 kg	8,5 kg	2024/04/25
GNINGA	1 928 kg	1 656 kg	9,0 kg	2024/04/29
LOAGAA	3 735 kg	422 kg	14,7 kg	2024/01/02
SOGPELCE	2 160 kg		6,6 kg	2024/01/09
Gounghin Nord C			0,0 kg	2024/02/05
Moyargo	150 kg		0,6 kg	2023/12/19
Lemnogo	564 kg	1 100 kg	9,7 kg	2024/02/06

Tableau 25 : Résultats de collecte des ressources financières (à la date du jour de suivi)

CEB	Ecole	Données par les parents	Par les autres membres de la communauté	Montant / élève
ZAM	RAPADAMA A	-	50 000 FCFA	165 FCFA
ZAM	GANDEONGO	15 000 FCFA	5 000 FCFA	61 FCFA
MOGTEDO	TOESSIN B	30 000 FCFA	30 000 FCFA	594 FCFA
MOGTEDO	KOGSIN	-	300 000 FCFA	1 000 FCFA
KOUDOUGOU II	OUALGO	-	-	0 FCFA
KOUDOUGOU II	GNINGA	85 000 FCFA	36 600 FCFA	304 FCFA
POA	LOAGAA	97 500 FCFA	32 900 FCFA	462 FCFA
POA	SOGPELCE	-	28 700 FCFA	88 FCFA

(3) Élaborer un recueil de bonnes pratiques (Activités 3-5)

De février à mars 2024, des données concernant les bonnes pratiques ont été collectées dans le cadre de l'activité de cantine scolaire endogène. Cette activité a été menée dans 8 écoles au cours de l'année scolaire 2023-2024 dans le but de renforcer la cohésion entre les communautés locales et d'améliorer la qualité de l'éducation. Une autre source de données concernant les bonnes pratiques provient de l'atelier d'évaluation précité, qui s'est tenu le 16 mai 2024 (11 écoles cibles, dont trois de la 1^{re} période). Les grandes lignes de ces documents sont présentées ci-dessous.

Résultats et impacts obtenus : l'activité de la CSE contribue à améliorer l'assiduité des élèves et l'apprentissage. La mise à disposition de repas nutritifs a en effet permis d'augmenter la concentration et le niveau des résultats scolaires des élèves. Les communautés ont également gagné en cohésion grâce à des efforts conjoints et ont renforcé leurs compétences en matière de résolution des problèmes au niveau local (ex : construction d'une cuisine en dur par la communauté motivée à

travers la sensibilisation du COGES). En outre, l'approvisionnement en ingrédients locaux a contribué à pérenniser l'activité.

Procédure et répartition des rôles pour l'exécution réussie des activités : L'activité a été menée en trois étapes : planification, mise en œuvre et évaluation. Lors de la planification, les COGES ont élaboré globalement un plan d'action et un calendrier tandis que les enseignants et les APE se sont échangé des plans d'exécutions concrets. Lors de la mise en œuvre, les membres des COGES se sont acquitté de leurs tâches respectives, tandis que les AME et les membres des communautés locales ont aidé à la préparation des repas. Les enseignants et les APE ont procédé à des contrôles sanitaires, alors que les responsables des communautés ont incité à la prise de conscience et à l'accompagnement au niveau local. Lors de l'évaluation, les COGES et le corps enseignant ont procédé à l'évaluation de la mise en œuvre du plan et ont identifié les points à améliorer.

Conception au service de la réussite : La transparence étant essentielle, l'utilisation des ressources et le processus de prise de décision ont été rendus publics afin d'entretenir la confiance auprès des communautés locales. L'activité de la CSE a permis aux communautés de s'intéresser aux écoles, et diverses méthodes de communication (réunions communautaires, visites individuelles, publicité au marché) ont été employées. Une collaboration avec les chefs religieux et les représentants de quartier a également permis d'encourager la participation au programme de la CSE. Les enseignants sont devenus, avec l'aide des COGES, les principaux promoteurs de cette activité et ont entretenu des contacts réguliers avec les communautés locales. En intégrant la CSE à leur activité pédagogique, ils ont mis en valeur l'importance et les résultats du programme de cantine scolaire lors d'événements scolaires et dans la salle de classe.

Problèmes et solutions : L'activité de la CSE s'est parfois heurtée à des problèmes : réticence de la part de certains membres des communautés locales, non-respect des engagements en matière de dons, manque d'espace pour stocker les denrées. Des solutions à ces problèmes ont été proposées, notamment des activités de sensibilisation ciblées, un rappel des dates butoirs pour la collecte des denrées, le stockage dans des récipients hermétiques (fûts) et une assistance technique sur la conservation des denrées fournie par des techniciens agricoles.

Résultats issus de l'engagement communautaire : Les résultats obtenus sont nombreux : hausse de la quantité de vivres collectés, régularité des repas préparés, progrès scolaires, amélioration de l'hygiène, utilisation des jardins potagers et fermes scolaires à des fins pédagogiques, etc. La participation active des communautés a également permis d'améliorer le financement et la gestion de l'hygiène, augmentant de ce fait la production de nourriture dans les fermes scolaires.

Les données concernant les bonnes pratiques n'ont pas été compilées dans un recueil de bonnes pratiques, mais surtout dans un guide de formation sur l'activité de la CSE à l'usage des acteurs au niveau des écoles et ensuite dans le guide sur le fonctionnement du COGES qui sera utilisé dans le cadre de la généralisation du modèle renforcé de COGES.

Du 24 au 25 septembre 2024, un atelier de validation du guide de cantine scolaire endogène a été organisé. L'atelier a réuni 50 participants, dont des responsables des services déconcentrés de l'éducation de la zone du Projet et des chargés de l'éducation de la JICA au Burkina Faso, qui ont discuté des diverses parties du guide et procédé à la révision de celles-ci. Les différents groupes ont proposé des modifications de contenu et échangé des idées en vue de donner une forme finale au document. Le travail de finalisation du guide de formation sur l'activité de la CSE s'est ainsi achevé en octobre 2024.

Tableau 26 : Atelier de validation du guide de cantine scolaire endogène

Date	Les 24 et 25 sep. 2024
Lieu	Fédération des Églises et Missions Évangéliques (FEME) à Ouagadougou
Organisateur	UGP du projet PAQER-CEC
Participants	Au total 50 : représentant du cabinet du Ministre, la DG-AEF, SCGSE, UGP, représentant de la DAMSSE, DREPPNF, DPEPPNF, CCEB concernés avec leur PF COGES, écoles concernées, experts japonais, JICA Burkina, consultants locaux du Projet
Objectif	Réviser et valider le guide
Sujet d'échange	Amélioration à apporter au guide (harmonisation des termes utilisés, ajout de la table des matières, de la préface et de la liste des abréviations, etc.)
Résultats	Le guide a été révisé, amélioré et validé

(4) Faire des émissions sur les bonnes pratiques (Activité 3-6)

Sur le thème de la CSE, la présente activité a été mise en œuvre sur des stations de radio locales au cours de l'année scolaire 2023-2024 (dans 2 provinces cibles) et de l'année scolaire 2024-2025 (dans les 6 provinces cibles).

En 2023-2024, des émissions radio ayant trait à la CSE ont été produites et diffusées dans les communes de Boussé, dans la province du Kourwéogo, et de Koudougou, dans la province du Boulkiemdé. Faisant intervenir des acteurs de l'éducation, des représentants des COGES, ainsi que des chefs traditionnels et religieux, ces émissions ont largement communiqué sur l'importance et le sens donnés à l'activité de la CSE.

- Dans la province du Kourwéogo, il a été question du fait que les élèves doivent s'alimenter correctement afin d'améliorer leurs résultats scolaires, et de la nécessité pour la communauté

locale de mobiliser ses propres ressources en soutien à la CSE. À titre d'exemple de réussite, on y a rapporté que les COGES formaient des groupes dans les écoles et que les élèves, aidés par les parents et la communauté, cultivaient des céréales et des légumes dans les champs et jardins scolaires.

- Dans la province du Boulkiemdé, il a été question de l'augmentation du taux de réussite au CEP (certificat d'études primaires) et de l'importance de la CSE dont la communauté assure la gestion en fournissant de la nourriture, des fonds et du matériel. On y a déclaré que si 497 des 580 écoles de la province ont mis en œuvre la CSE, il fallait que la communauté fasse preuve de compréhension et agisse pour étendre le système aux 83 écoles restantes.

En 2024-2025, des émissions d'information et de sensibilisation d'environ 30 minutes ont été réalisées et diffusées dans les 6 provinces, via des stations radio locales, afin de favoriser la compréhension et la promotion de la CSE. Faisant intervenir des acteurs de l'éducation, des représentants des COGES, ainsi que les autorités coutumières et religieuses, ces émissions ont largement communiqué sur l'importance et le sens donnés à l'activité de la CSE.

- Dans la **province du Kourwéogo** (école participante : Boussé A ; Radio Dounia), l'accent a été mis sur l'importance liée à la participation de la communauté à la vie de l'école. Les entretiens ont concerné les acteurs de l'administration de l'éducation, les représentants des COGES et les responsables locaux, qui ont lancé un appel invitant la communauté toute entière à s'impliquer dans les activités liées à la CSE afin de la pérenniser. Il a également été question de la nécessité de promouvoir l'autosuffisance alimentaire locale (endogène) et une gestion de cantine scolaire durable. L'émission a été diffusée le 10 novembre 2024 à 14 h 00.
- Dans la **province du Ganzourgou** (école participante : Kogsin ; Radio Laafi), l'émission a présenté un exemple réussi d'utilisation des récoltes du jardin scolaire dans la cantine. Par ailleurs, l'émission a valorisé la participation active des membres de la communauté et a appelé à une plus grande implication au travers d'activités de sensibilisation. Elle a insisté sur l'efficacité du modèle de jardin scolaire lié aux repas scolaires, avec l'espoir que cette démarche s'étende à l'ensemble de la province. L'émission a été diffusée le 6 novembre 2024 à 15 h 00.
- Dans la **province du Bazèga** (école participante : Guirgho ; Radio Vive le paysan), l'émission a illustré le renforcement de la coopération entre l'école et la communauté en présentant l'exemple de la démarche des cantines qui utilisent la récolte du jardin scolaire. Ce faisant, elle a souligné l'importance de l'amélioration de l'environnement éducatif et du lien avec la communauté locale. L'utilisation des récoltes excédentaires permet également de contribuer à l'économie locale. L'émission a été diffusée le 5 novembre 2024 à 9 h 00.

- Dans la **province de l'Oubritenga** (école participante : Lemnogo, Radio K.Y Vénégré), une émission sur la cantine scolaire durable faite au moyen de ressources locales a été diffusée le 9 novembre 2024 à 10 h 00.
- Dans la **province du Boulkiemdé** (école participante : Gninga ; Radio Palabre), l'émission a inclus des messages appelant à une participation de l'ensemble de la communauté aux activités de la CSE. Elle a également traité de la possibilité d'étendre les meilleures pratiques en matière de CSE aux autres régions. L'émission a été diffusée le 10 novembre 2024 à 16 h 00.
- Dans la **province du Kadiogo** (école participante : Gounghin Nord C ; Radio Scolaire /MEBAPLN) une émission visant à souligner l'importance de la CSE et le rôle de la communauté a été produite. Il y a par exemple été question de la coopération entre les producteurs agricoles locaux et les parents comme vecteur d'une gestion durable des cantines scolaires. Dans cette province, qui comprend la capitale, on a supposé qu'il y aurait des auditeurs multilingues, c'est pourquoi le choix de la langue de diffusion s'est porté sur le français. L'émission a été diffusée le 27 novembre 2024 à 15 h 30.

Un documentaire sur les cours supplémentaires en Mathématiques a été diffusé à trois reprises en novembre 2024. Le tableau ci-dessous en fournit les détails.

Tableau 27 : Aperçu du documentaire sur les cours supplémentaires

Production	Chaîne	Heure et durée de l'émission
WAKATT Média	BF1	20h 30 – 21h00 (26 min), le 4 nov. 2024
DTICE/DCRP, MEBAPLN	RTB	18h 00 – 19h00 (13 min), le 21 et 18 nov. 2024

Après la diffusion de l'émission à la télévision, les membres de l'UGP ont déclaré avoir reçu plusieurs demandes de renseignements sur les livrets d'exercices, dont de nombreuses provenaient d'écoles privées. La teneur de ces demandes ainsi que les réponses possibles seront examinées ultérieurement. Avant de pouvoir diffuser le documentaire, les images prises par la DTICE devaient être soumises à un grand nombre de corrections, ce qui a pu être effectué convenablement dans les délais impartis. Cette problématique devra être prise en compte dans la planification lors de toute collaboration future avec ladite DTICE.

Chaque séquence vidéo a été téléchargée sur la chaîne YouTube du Projet et est accessible à tout le monde. Les liens ci-dessous ont été partagés avec les acteurs concernés du MEBAPLN.

- Documentaire de 26 minutes : <https://youtu.be/V69cxvGC2qc>
- Documentaire de 13 minutes : <https://youtu.be/KlX1OjCQRuw>

(5) Organiser un atelier de partage d'expériences sur les différents modèles élaborés / renforcés (Activité 3-7)

En ce qui concerne la CSE, un atelier de partage d'expériences a été organisé. Il portait sur les bonnes pratiques de la CSE engageant la communauté. Parmi les participants figuraient les C/CEB concernés par les activités de recherche-action, les directeurs régionaux et provinciaux de l'éducation, les services au niveau central concernés par le Projet ainsi que les partenaires concernés. Cet atelier avait pour objectif d'analyser les bonnes pratiques et de partager les expériences à ce sujet. Au cours de celui-ci, un certain nombre de bonnes pratiques, de problèmes et de solutions découlant des activités de recherche-action ont été échangés. L'accent était mis sur la participation de divers responsables locaux, la contribution de la communauté, la collecte de denrées et de fonds à un niveau adéquat, la bonne gestion des stocks et l'amélioration de la santé des élèves. Pour améliorer la situation à l'avenir, il a été suggéré de promouvoir des activités durables (fermes et jardins potagers scolaires), de plaider en faveur de l'acquisition de terres agricoles, de mobiliser les autorités locales et d'organiser des compétitions sanitaires entre les différentes écoles.

Tableau 28 : Aperçu de l'atelier de partage d'expériences sur les bonnes pratiques de la CSE

Date	Le 17 mai 2024
Lieu	Ouagadougou
Participants	- au niveau d'école : 2 directeurs, 2 représentants de COGES - au niveau de CEB : 7 CCEB, 2 PF/COGES - au niveau de DPEPPNF : 6 DPEPPNF - au niveau de DREPPNF : 4 DREPPN - au niveau central : DG-AEF, DAMSSE, UGP, SCGSE, etc.
Objectif	- Échanger des bonnes pratiques concernant la CSE - Évaluer les résultats et les problèmes - Identifier les bonnes pratiques et discuter de solutions pour traiter les problèmes - Mesurer la participation des communautés - Analyser l'impact des activités et leur efficacité
Résultats	- Évaluation du rôle des COGES et des APE/AME - Participation aux activités de sensibilisation et résultats associés - Ajustements en matière de collecte de vivres/fonds et de gestion des stocks - Amélioration de l'hygiène et partage des responsabilités - Reddition de comptes (systèmes d'audit et de comptes rendus)
Proposition d'améliorations	- Mise en œuvre des fermes et jardins potagers scolaires - Plaidoyer en faveur de l'acquisition de terres agricoles - Organisation de compétitions sanitaires entre les différentes écoles - Amélioration des compétences de gestion des directeurs d'école - Renforcement des activités de sensibilisation s'adressant aux femmes

En ce qui concerne les cours supplémentaires à l'aide des outils d'apprentissage en mathématiques, lors de la réunion du Cadre Partenarial du 27 sep. 2024, à laquelle ont également participé le SG du MEBAPLN, la DG-AEF, la DG-QEF et d'autres PTF, l'équipe chargée de l'élaboration des outils d'apprentissage en mathématiques a présenté un résumé des cours supplémentaires et des résultats de l'analyse. La DG-AEF a quant à elle souligné l'importance liée au fait que cette activité est mise en œuvre par la communauté et que les élèves y ont acquis une méthode d'apprentissage applicable à d'autres matières. Elle a ensuite rappelé qu'elle préparait un Prodoc concernant la généralisation nationale des COGES.

2.5. Activités relatives au Résultat 4

(1) Élaborer une feuille de route de l'élaboration des outils (Activité 4-2)

La 1^{re} période a déjà permis d'élaborer une feuille de route comprenant une stratégie de généralisation des cours supplémentaires à l'aide des outils d'apprentissage en mathématiques pour les classes de CP1 à CM1. L'équipe chargée de l'élaboration des outils a joué un rôle central en procédant chaque mois à un examen de l'état d'avancement des activités. Cet examen concernait notamment le processus menant à l'approbation des livrets d'exercices par le MENAPLN, l'intervention d'autres organisations et le partage d'informations avec celles-ci dans le cadre de la généralisation nationale, ainsi que la préparation de données et de présentations permettant de solliciter l'appui d'autres PTF. Les révisions concernant les activités entreprises à partir de l'année suivante ont été communiquées et à nouveau validées lors de l'atelier de validation des outils d'apprentissage en mathématiques en vue de leur généralisation, qui s'est tenu le 30 août 2024.

(2) Élaborer les outils d'apprentissage en mathématiques (Activité 4-3)

Les livrets d'exercices et leurs corrigés des niveaux 1 à 3, qui avaient fait l'objet de modifications pendant la formation au Japon au cours de la 1^{re} période, ont été révisés en collaboration avec l'équipe chargée de l'élaboration des outils. Les modifications comprennent des explications destinées aux enseignants et aux élèves en ce qui concerne la manière de faire les cours supplémentaires.

(3) Conduire une activité de recherche-action sur les outils dans les écoles pilotes (Activité 4-4)

< Outils d'apprentissage en mathématiques >

- livrets d'exercices/corrigés (niveaux 1, 2 et 3) :

Au titre de l'année 2023-2024, les exemplaires de livrets d'exercices et de corrigés ont été distribués à raison d'un pour 2 élèves et d'un pour 8 élèves respectivement

- Guide de la mise en œuvre des cours supplémentaires
- Guide du facilitateur des cours supplémentaires

- Pré-/Post-tests (3 niveaux ; 10 questions valant 1 point chacune ; le test est réussi à partir de 9 points)
- Vidéo sur le processus pratiques du déroulement des cours supplémentaires de mathématiques (<https://youtu.be/plBNiqgUsI0>)

< Sélection des écoles pilotes et des écoles témoins >

- Cibler des CEB situés en marge de la province de la capitale et dans des chefs-lieux provinciaux, et ce, dans la perspective d'une généralisation nationale des cours supplémentaires en mathématiques et également par souci d'accessibilité.
- Privilégier les CEB dont le chef est favorable à la mise en œuvre de cours supplémentaires en mathématiques et qui n'a pas de difficulté à communiquer avec les directeurs d'école.
- Sélectionner un nombre égal d'écoles pilotes et d'école témoins au sein de chaque CEB. Dans un cas comme dans l'autre, les écoles dont les directeurs et les enseignants n'avaient pas de penchants syndicaux (c'est-à-dire qu'ils ne demandaient pas d'indemnités journalières supplémentaires) ont été retenues. (Compte tenu des enseignements tirés de l'année précédente).
- Sélectionner des écoles comptant environ 50 élèves par classe (écoles pilotes comme témoins) et ne présentant aucune différence notable au niveau des résultats au CEP. (Comme il n'a pas été possible d'obtenir les résultats du CEP, c'est la faible différence des notes moyennes obtenues au pré-test après sélection qui aura servi de référence alternative).
- Les directeurs et les COGES des écoles pilotes font preuve de coopération, les COGES sont globalement fonctionnels et les cours supplémentaires pour les niveaux du CP1 au CM1 sont approuvés dans le plan d'action annuel des COGES. (Normalement, les cours supplémentaires organisés dans le but de préparer l'examen du CEP sont principalement dispensés par l'Association des Parents d'Élèves (APE) dans les classes de CM2 uniquement.).
- Les écoles pilotes et les écoles témoins répondent aux demandes de suivi et de partage d'informations, mais elles ne s'échangent pas d'informations et de documents relatifs aux cours supplémentaires.

< Ecoles pilotes sélectionnées >

- Année scolaire 2023-2024 : 10 écoles de la CEB Saaba 2 de la province du Kadiogo et CEB Loumbila de la province de l'Oubritenga
- Année scolaire 2024-2025 : 4 écoles de la CEB Toéghinde la province du Bazèga, CEB Sigléde la province du Boulkiemdé, CEB Kayaode la province du Ganzourgou, CEB Boudryde la province du Kourwéogo

Tableau 29 : Activités relatives aux cours supplémentaires

Activité (un jour / activité)	Participants principaux	Nombre de participants	
		Nov. 2023	Déc. 2024
Briefing sur la recherche-action relative aux cours supplémentaires en mathématiques	DPEPPNF, CEB, PF COGES, directeurs et représentants des COGES des écoles pilotes et témoins	47	Formation au niveau central : 19 participants Formation des acteurs des écoles pilotes : 96 participants dans les 4 provinces
Formation des acteurs de suivi de mise en œuvre des cours supplémentaires en mathématiques du COGES	CEB, PF COGES, directeurs et représentants des COGES des écoles pilotes	34	
Formation des enseignants-facilitateurs pour la mise en œuvre des cours supplémentaires en mathématiques du COGES	CEB, PF COGES, directeurs, tous les enseignants et représentants des COGES des écoles pilotes	101	

Chaque COGES d'école cible a intégré dans le PA des cours supplémentaires (2 à 2,5 heures par semaine) pour les niveaux du CP1 au CM1 ainsi que le budget associé, avant de faire approuver ce PA en AG. Le budget moyen de ladite activité représentait environ 50 % du budget total des activités du PA, et les principaux postes de dépenses concernaient la rémunération des enseignants et l'achat de cahiers. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 22,4 heures de cours supplémentaires ont été dispensées en moyenne entre février et mai 2024, avec environ 135 710 FCFA engagés.

Au cours de cette période, l'équipe chargée de l'élaboration des outils a effectué 4 suivis des activités de mise en œuvre de ces cours supplémentaires. À l'aide d'une liste de contrôle, le groupe a vérifié l'état de mise en œuvre des cours supplémentaires puis s'est entretenu avec les enseignants pour apporter des solutions aux différents problèmes. Madame la DG-AEF et Monsieur le DG-QEF ont pris part à certaines de ces occasions pour mieux comprendre les effets potentiels des cours supplémentaires.

Principaux objectifs des cours supplémentaires et tendances au moment de la rentrée 2023-2024

- Les cours supplémentaires avaient pour buts principaux d'habituer les élèves à l'« auto-apprentissage » (indépendance), de les amener à s'entraider et à s'avertir mutuellement (autonomie), et de leur apprendre à l'aide d'exemples et de solutions (mise en place de méthodes d'auto-apprentissage). Au Burkina Faso, les enseignants ont reçu comme consigne de ne faire que de l'observation, car le risque était qu'ils entravent la réalisation des objectifs pédagogiques, que ce soit en veillant uniquement au comportement des élèves ou en leur expliquant tout ce qu'ils ne comprendraient pas.
- Depuis l'expérimentation de l'année scolaire 2022-2023, le taux de réussite dans les écoles pilotes a augmenté de 17,1 % par rapport aux écoles témoins, tandis que l'évolution des notes moyennes s'est limitée à 0,4 point environ. À partir de ces données, on peut supposer que les

cours supplémentaires seront plus efficaces chez les élèves de niveau intermédiaire à supérieur. Chez les élèves de niveau inférieur, il se peut que le français et d'autres matières affectent les notes, ce que les cours supplémentaires ne suffiront pas à compenser.

Résultat des activités de recherche-action de l'année 2023-2024

Une enquête de base a été réalisée en novembre 2023 et une enquête finale en mai 2024. Le tableau qui suit indique les « différences de différences » dans les taux de réussite et de réponses correctes obtenus par les écoles Pilotes/Témoins en pré-/post-tests pour chaque niveau (voir l'annexe 5 « Rapport 1 sur les résultats de l'analyse des cours supplémentaires » au rapport mensuel de septembre 2024 ainsi que l'annexe 6 « Rapport 2 sur les résultats de l'analyse des cours supplémentaires »). Par rapport à l'année précédente, les résultats se sont sensiblement améliorés.

Tableau 30 : « Différences de différences » dans les taux de réussite et de réponses correctes obtenus par les groupes Pilote/Témoin en pré-/post-tests

Niveau	Taux de réussite ¹⁵		Taux de réussite et de réponses correctes	
	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023
1 (CP1)	+ 22,1 %	+ 14,0 %	+ 14,4%	+ 4,0 %
2 (CP2~CM1)	+ 34,2 %	+ 18,1 %	+ 23,3%	+ 3,9 %
3 (CE1~CM1)	+ 12,2 %	-	+ 9,7%	-

Tableau 31 : Analyse statistique des résultats du pré-test et du post-test

Niveau	Test	Ecole	Nombre d'élèves	Note moyenne	Écart type	Asymétrie	Kurtosis	Valeur t	Valeur p	Cohen's d
1 (CP1)	Pré	Pilote	697	1,49	1,77	1,34	2,03	1,73	0,08	0,099
		Témoin	520	1,32	1,63	1,49	2,48			
	Post	Pilote	677	7,04	3,09	-0,32	-0,47	7,75	p<,001	0,512
		Témoin	504	5,43	3,22	0,22	-1,21			
2 (CP2-CM1)	Pré	Pilote	2 150	3,19	2,55	0,42	-0,99	-6,89	p<,001	-0,214
		Témoin	1 580	3,77	2,89	0,26	-1,15			
	Post	Pilote	2 053	7,06	2,85	-0,24	-0,62	20,46	p<,001	0,610
		Témoin	1 554	5,31	2,89	0,13	-0,89			
3 (CE1-CM1)	Pré	Pilote	1 503	3,02	2,82	0,24	-1,11	-0,54	0,59	-0,021
		Témoin	1 192	3,08	2,99	0,46	-0,88			
	Post	Pilote	1 430	6,10	3,20	0,02	-0,74	7,51	p<,001	0,282
		Témoin	1 164	5,18	3,34	0,12	-0,92			

Dans l'ensemble, les cours supplémentaires en mathématiques ont permis d'améliorer les compétences en calcul de nombreux élèves dans les écoles pilotes, laissant apparaître des différences

¹⁵Les questions du pré-test et du post-test sont les mêmes d'un test à l'autre, et sont notées sur une échelle de 10 points, où chaque question vaut 1 point. Un résultat de 9 points ou plus est considéré comme une réussite.

statistiquement significatives. Au niveau 1, la note moyenne a augmenté et la taille d'effet était moyenne, ce qui signifie que les cours supplémentaires ont contribué à l'amélioration des compétences en calcul. Grâce à une augmentation du coefficient d'asymétrie de la distribution des points et à une diminution du nombre d'élèves à faible résultat, les résultats des élèves se sont améliorés. Au niveau 2, la taille d'effet était importante et la note moyenne a augmenté de manière significative, tandis que les variations de résultats se sont réduites. De ce fait, les cours supplémentaires ont eu un effet uniforme sur l'ensemble des élèves. Au niveau 3, si la taille d'effet était relativement faible, l'augmentation de la note moyenne ainsi que la réduction de l'écart de distribution des points ont entraîné une amélioration des compétences en calcul élémentaire pour l'ensemble des élèves. Sur la base de ce qui précède, il apparaît que les cours supplémentaires en mathématiques ont eu des effets variés à chaque niveau ; aux niveaux 1 et 2 en particulier, on constate une nette amélioration des résultats scolaires et une réduction importante de l'écart entre ceux-ci.

A la différence de l'année précédente, les cours supplémentaires étaient assez efficaces même chez les élèves de niveau inférieur en 2023-2024, grâce à :

- 1) l'amélioration des livrets d'exercices/corrigés :
 - les textes ont été rendus plus simples pour faciliter la compréhension des problèmes et exemples ;
 - les étapes à suivre pour le calcul ont été clarifiées avec des exemples enrichis pour aider les élèves à trouver les solutions par eux-mêmes ;
 - le nombre de problèmes dans les livrets d'exercices a été augmenté, ce qui a permis aux élèves de répondre aux problèmes diversifiés ;
 - l'objectif des cours supplémentaires, les attitudes attendues des élèves, les consignes pour les enseignants ont été clairement mentionnés au début des livrets /corrigés afin d'avoir la même perception des cours supplémentaires chez les enseignants et les élèves pour une mise en œuvre cohérente.
- 2) la conception pour améliorer la mise en œuvre :
 - les élèves ayant réussi le pré-test ont été nommés « élèves -facilitateurs » car ils ont appuyé les autres élèves afin de diminuer la charge des enseignants et encourager l'entraide chez les élèves.
- 3) l'appui systématique aux écoles pilotes :
 - l'équipe chargée de l'élaboration des outils a effectué les suivis des activités à l'aide d'une liste de contrôle et collaboré de manière étroite avec les enseignants, le COGES et la CEB ; ce qui les a permis de s'approprier la mise en œuvre des cours supplémentaires.

Le recours à des questionnaires et des entretiens a permis de s'informer de la situation sur le terrain pendant et après la mise en œuvre des cours supplémentaires. En voici le résumé :

- Les enseignants ont utilisé les problèmes des livrets d'exercices pendant les heures de cours normales pour le calcul mental et pour les devoirs.
- Les enseignants sont désormais à même d'utiliser des méthodes d'enseignement distinctes pour des élèves ayant des capacités différentes.
- Les cours ordinaires progressent de manière fluide, car les enseignants sont mieux à même de gérer le temps et de faire en sorte que ceux-ci apprennent les uns des autres.
- Les élèves s'intéressent davantage à l'arithmétique et ont amélioré leurs compétences en calcul mental et en calcul rapide.
- Le nombre d'élèves qui font leurs devoirs a augmenté et les résultats en composition se sont améliorés (mathématiques et autres matières).
- En moyenne, les COGES ont effectué le suivi des cours supplémentaires à 4 reprises.
- Les COGES ont indiqué être à 100 % satisfaits des cours supplémentaires au vu de l'amélioration des compétences en calcul chez les élèves.

Après vérification auprès de cinq écoles pilotes de l'année scolaire 2022-2023, il apparaît que 3 établissements ont continué à dispenser volontairement des cours supplémentaires au titre de l'année scolaire 2023-2024, et tous les élèves concernés qui ont passé le CEP au cours de ladite année scolaire l'ont réussi. Dans l'une de ces écoles (Tanguin Secteur 23 D), le directeur s'est vu décerner le titre de Meilleur instituteur du Burkina à l'examen du CEP 2024 et remettre un certificat, une plaque ainsi qu'une prime.

Formation sur les cours supplémentaires en 2024-2025

Au titre de l'année scolaire 2024-2025, le nombre d'écoles pilotes a été réduit de 12 à 4, ce qui représentait 4 CEB de 3 régions et 4 provinces (Bazèga, Boulkiemdé, Ganzourgou et Kourwéogo). Cette situation était due à une réduction du budget lié à la formation sur les cours supplémentaires par le MEBAPLN. D'autre part, en raison d'un manque de fonds couvrant l'impression des livrets d'exercices, l'aide du DG-QEF a été sollicitée afin de demander à l'UNICEF de financer l'impression de 6000 livrets. Toutefois, cette idée a été abandonnée car il aurait fallu 3 millions de FCFA pour la reliure. Par conséquent, il a été décidé, après concertation entre Madame la DG-AEF et le Chargé du Projet, de faire autant de tirages que possible dans le cadre du budget à disposition et de répartir les livrets entre les différentes écoles pilotes.

Pour cette même année scolaire, il a été décidé de réaliser la formation sur les cours supplémentaires en cascade. Du 9 au 10 décembre 2024, une formation au niveau central a été organisée dans la salle de réunion de la DG-AEF avec le budget du MEBAPLN. Les bénéficiaires étaient les directeurs et les PF COGES des 3 DREPPNF et des 4 DPEPPNF, ainsi que les CCEB et les PF COGES des CEB concernées. Du 16 au 19 décembre, les membres qui avaient reçu la formation susmentionnée dans les différents bureaux régionaux ont endossé le rôle de facilitateurs et ont dispensé la formation aux

acteurs concernés au niveau des écoles pilotes, à savoir les directeurs, les enseignants, les représentants et les trésoriers des COGES ainsi que les représentants de des APE et des AME. Après la formation, deux bureaux provinciaux ont rendu compte de ces activités sur Facebook, ce qui suggère un grand intérêt vis-à-vis des cours supplémentaires (voir ci-dessous).

Kourwéogo : <https://www.facebook.com/share/p/UzvjVJm7HXMvwtKc/>

Bazèga : <https://www.facebook.com/share/1847icAzqz/>

Les COGES de chaque école pilote vont désormais préparer un PA intégrant les cours supplémentaires (pour la période janvier-mai 2025), qui sera validé en AG de planification le 15 janvier 2025. Un groupe WhatsApp comprenant toutes les écoles pilotes a été créé. Il sera utilisé pour communiquer avec les écoles et effectuer le suivi de l'activité qui se tiendra principalement à distance.

(4) Organiser un atelier de validation des outils en vue de leur généralisation (Activité4-5)

< Atelier sur la validation des outils >

Objectif : Validation des outils qui sont les livrets d'exercices avec les corrigés (niveaux 1, 2 et 3), deux guides ainsi que les tests

Date : le 30 août 2024

Lieu : salle de réunion de la Fédération des Églises et Missions Évangéliques (FEME)

Participants : 63 personnes composées du représentant du cabinet et du SG MEBAPLN, du DPMD (Direction de la Production des Manuels et Matériels didactiques) avec ses agents, des agents de la DG-QEF, du chef du SCGSE, d'un représentant du (Secrétariat technique de l'Education en Situation d'Urgence (ST-ESU), des DREPPNF du Centre et du Plateau central , des DPEPPNF du Kadiogo et de l'Oubritenga, des CCEB concernés avec leur PF COGES, des directeurs et enseignants des écoles concernées, de l'équipe chargée de l'élaboration des outils d'apprentissage en mathématiques, des expert japonais, d'un représentant de la JICA Burkina ainsi que des consultants locaux du Projet

En ce qui concerne les cours supplémentaires en mathématiques, les livrets d'exercices et corrigés (niveaux 1, 2 et 3) et les deux guides ont été validés par l'ensemble des participants à la condition que les points soulevés par certains d'entre eux soient pris en considération et appliqués. Les livrets d'exercice et corrigés ont ensuite été révisés et finalisés après concertation avec la DPMD.

Avant leur impression et leur distribution financées par le MEBAPLN pour la généralisation, les livrets ont fait l'objet de révisions au niveau de la préface et de l'avant-propos. Puis, le ministre a apposé sa signature à la préface en guise de finalisation. Munis de cette signature, les livrets ont ensuite été imprimés et distribués aux écoles bénéficiant des cours supplémentaires au titre de l'année 2024-2025.

3. Réalisations sur la base de l'objectif du Projet

3.1. Réalisations sur la base de l'objectif du Projet

Objectif du Projet : Améliorer la qualité de l'éducation à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans toutes les écoles primaires publiques de la zone d'intervention du Projet.

Indicateur 1 : 80 % des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs Plans d'Action en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2023/2024.

Indicateur 2 : 75 % des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs rapports bilans des activités en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2023/2024.

Indicateur 3 : Dans 80% des communes dans la zone d'intervention du Projet, les CCC/CCA ont tenu leurs AG au moins deux fois par an en 2023/2024.

Les taux de réalisation des objectifs du Projet tels que présentés dans la précédente section 6 « Mise en œuvre de l'étude finale » sont les suivants.

Indicateur 1 : Selon le résultat de l'enquête finale d'évaluation menée en mai 2024, le taux de validation du PA en AG au titre de l'année scolaire 2023-2024 dans la zone d'intervention du Projet était de 69 %. L'objectif de 80 % fixé par le cadre logique n'a donc pas été atteint.

Tableau 32 : Taux de validation du PA en AG dans la zone métropolitaine et dans les autres provinces (selon les présidents du COGES)

Provinces	Nombre de COGES cibles	Dont le PA a été validé en AG (année 2023-2024)	%
Kadiogo	8	1	13%
Métropolitaine	8	1	13%
Oubritenga	8	7	88%
Kourwéogo	8	7	88%
Ganzourgou	7	5	71%
Bazèga	7	6	86%
Boulkiemdé	7	5	71%
Autres provinces	37	30	81%
Total	45	31	69%

Indicateur 2 : Selon le résultat de l'enquête finale d'évaluation menée en novembre 2024, le taux de validation du BA en AG au titre de l'année scolaire 2023-2024 dans la zone d'intervention du Projet était de 71,1%. L'objectif de 75 % fixé par le cadre logique n'a donc pas été atteint.

Tableau 33 : Taux de validation du BA en AG de l'année scolaire 2023-2024

Province	Nombre de COGES cibles	COGES ayant validé le BA en AG (2023-2024)	Taux de validation du BA
Kadiogo	8	3	37,5%
Métropolitaine	8	3	37,5%
Oubritenga	8	7	87,5%
Kourwéogo	8	8	100%
Ganzourgou	7	4	57,1%
Bazèga	7	5	71,4%
Boulkiemdé	7	5	71,4%
Autres zones	37	29	78,4%
Total	45	32	71,1%

Indicateur 3 : Le pourcentage des CCC/CCA ayant tenu plus d'une AG par an au cours de l'année scolaire 2023-2024 est de 88,3 %. L'objectif de 80 % fixé par l'indicateur a donc été atteint.

Tableau 34 : % des CCC/CCA ayant tenu leurs AG au moins deux fois par an en 2023/24

Provinces	Nombre de communes / d'arrondissement	Nombre de CCC/CCA ayant validé leur PA et BA en AG	%
Kadiogo	18	14	77,8%
Oubritenga	7	6	85,7%
Kourwéogo	5	5	100%
Ganzourgou	8	8	100%
Bazèga	7	7	100%
Boulkiemdé	15	13	86,7%
Total	60	53	88,3%

- (1) Facteurs explicatifs de la non-atteinte des indicateurs 1 et 2 (pour plus de détails, voir la section 6 « Mise en œuvre de l'enquête finale »)
- 1) Faibles taux de validation et indices de fonctionnalité en zone métropolitaine
 - Les faibles taux de validation obtenus dans la zone métropolitaine au cours de l'année scolaire 2023-2024 (13 % pour le PA et 38 % pour le BA) ont fait baisser la moyenne générale.
 - En revanche, avec 81 % pour le PA et 78 % pour le BA, les taux de validation ont enregistré des valeurs élevées en zone non métropolitaine.
 - L'indice de fonctionnalité des COGES, utilisé pour analyser le niveau de fonctionnement de ceux-ci, affichait une faible valeur de 0,328 en zone métropolitaine (0,328), tandis que la zone non métropolitaine enregistrait une moyenne de 0,673, soit un résultat « hautement fonctionnel ».

2) Impact des nouveaux directeurs d'écoles

- Les nouveaux directeurs d'école représentaient 44 % du groupe ciblé par l'intervention et étaient associés à de faibles taux de validation et d'engagement de la communauté parce qu'ils n'avaient pas suivi la formation.
- Dans la province du Kadiogo en particulier, les nouveaux directeurs d'école représentaient 75 % et étaient 87 % à n'avoir pas validé leur PA.

3) Problèmes locaux spécifiques (cas de la commune de Zam, dans la province du Ganzourgou, dont le taux de validation était faible en zone non métropolitaine)

- Faible taux de participation de la communauté : la faible participation de la population en AG et le manque de financement ont empêché la mise en œuvre d'activités de sensibilisation.
- Impact de l'activité d'extraction d'or : des habitants ont déménagé vers les sites miniers, ce qui a entraîné une baisse d'intérêt vis-à-vis des écoles et des activités de COGES.
- Changement de présidence du COGES retardée : la procédure visant à remplacer le président du COGES, qui a pris ses fonctions aux VDP, n'a pas encore abouti.
- En raison d'un manque de moyens de transport et de carburant, la CEB n'a pas été en mesure d'assurer un suivi adéquat de la validation du PA et du BA en AG.

On peut donc penser que ces différents facteurs ont contribué à la non-atteinte des indicateurs.

(2) Raisons justifiant la généralisation du modèle

1) Taux de validation élevé dans la zone non métropolitaine

Pendant l'année scolaire 2023-2024, la zone non métropolitaine a enregistré des résultats élevés, à savoir 81 % pour le taux de validation du PA en AG et 78 % pour celui du BA en AG, ce qui a satisfait les indicateurs concernés du cadre logique. Par ailleurs, l'indice de fonctionnalité moyen des COGES dans cette même zone a été de 0,673, soit un résultat « hautement fonctionnel ». Ce résultat témoigne de l'efficacité de l'application du modèle des COGES dans la zone non métropolitaine ainsi que sa capacité à s'imposer comme une base importante pour démontrer l'efficacité de l'application du modèle dans le cadre de la généralisation, en particulier dans les provinces hors de la zone métropolitaine. Dans cette même zone, la participation des leaders d'opinion et leur promotion de l'engagement de la population, telles que présentées dans le modèle renforcé de COGES, ont bien fonctionné, notamment parce que les populations concernées possèdent un fort esprit communautaire. De fait, les membres des COGES et des communautés locales se sont activement impliquées dans les activités, ce qui a pu faciliter le processus de validation des PA et BA en AG.

2) Proportion d'écoles entre les zones métropolitaine et non métropolitaine

En ce qui concerne la proportion du nombre d'écoles entre les différentes zones, les écoles de la zone non métropolitaine représentent 94,7 % du total de tout le pays¹⁶. Compte tenu de cette impressionnante proportion, on s'attend à ce que le modèle des COGES, dont la conception est plus adaptée à la zone non métropolitaine, continue à produire ses effets dans le cadre du processus de généralisation.

3) Solutions possibles aux problèmes locaux spécifiques

Comme l'indique le cas précité de la commune de Zam (province du Ganzourgou), il existe des problèmes spécifiques à certaines zones. Pour traiter ces problèmes découlant de circonstances locales particulières, il est nécessaire de prendre des mesures adaptées à la zone concernée. L'AG de la CCC/CCA à laquelle participent les COGES, les communes et la structure déconcentrée du MEBAPLN constitue une occasion idéale pour échanger sur les solutions face à ces problèmes. Comme indiqué dans le tableau 34, près de 90 % des CCC/CCA ont tenu des AG au moins deux fois par an, et le processus consistant à promouvoir la résolution de ces problèmes locaux à l'échelle des CCC/CCA va se poursuivre via le SCGSE jusqu'aux PF COGES de régions, de provinces et de CEB.

Le modèle renforcé à généraliser comprend la mise en place des COGES telle que démontrée dans le cadre du Projet, ainsi que l'organisation de fora sur l'éducation visant à favoriser la mise en place des CCC/CCA et leur dynamisation. Comme cela a pu être observé dans les 6 provinces cibles, ces fora permettent de créer/renforcer des liens de collaboration entre les COGES, les communes, la structure déconcentrée du MEBAPLN et les leaders d'opinion, comme cela a été observé dans les six provinces cibles, ce qui conduit à une meilleure prise de conscience et à une dynamisation de la CCC/CCA. On peut espérer que cela aboutisse à l'émergence d'une tendance dans laquelle les CCC/CCA agissent comme des structures qui résolvent les problèmes scolaires et pédagogiques spécifiques à certaines zones.

4) Rôle du système de suivi en ligne du COGES

Le modèle renforcé intègre un système de suivi en ligne du COGES mis en place dans le Projet. Ce système a le potentiel de devenir un important outil complémentaire qui palliera l'insuffisance du suivi de la part des CEB. Il permet en effet de vérifier à distance la planification et la mise en œuvre des AG sur le terrain et de favoriser un partage efficace des informations, et ce, même dans les situations où la mobilité et les ressources humaines sont limitées. De plus, grâce à la possibilité qu'il offre de partager des données en temps réel, on peut identifier les COGES qui rencontrent des difficultés ou peuvent potentiellement en rencontrer, et l'on peut ainsi intervenir rapidement dans un contexte de ressources limitées. Ce système de suivi en ligne peut dès lors être considéré comme un

¹⁶ Au cours de l'année scolaire 2023-2024, sur les 9045 écoles primaires publiques que compte le pays, 8563 établissements (soit 94,7 %) se situaient dans la zone non urbaine.

vecteur essentiel du renforcement fonctionnel des COGES, car il rend possible le suivi ponctuel des COGES, ce qui faisait défaut au modèle précédent.

5) Promotion de la CSE centrée sur les COGE

Le modèle renforcé intègre la promotion de la cantine scolaire endogène à participation communautaire axée sur le COGES. Les activités de recherche-action menées dans le cadre du Résultat 3 ont également montré que la participation du COGES pouvait contribuer à renforcer la cantine scolaire en faisant intervenir d'autres membres de la communauté dans cette activité, qui, jusqu'à présent avait été menée principalement avec le soutien des parents d'élèves, et en élargissant l'étendue de l'approvisionnement en vivres et en fonds. La CSE axée sur le COGES se prête très bien aux écoles des zones rurales, où les liens communautaires sont étroits, et peut être largement mise en œuvre dans les zones concernées par la généralisation du modèle renforcé. De plus, dans la mesure où elle contribue à accroître l'assiduité des élèves et les résultats de l'apprentissage, cette activité permet également de promouvoir la raison d'être du COGES auprès des acteurs au niveau des écoles et de la communauté. La CSE est donc un exemple parfait d'activité du COGES fonctionnel et contribue de manière significative à la réalisation de l'objectif global : « Promouvoir une éducation de qualité à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans toutes les écoles primaires publiques de la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels ».

Le fait que l'objectif de certains indicateurs n'ait pas été atteint n'implique pas que cela aura une incidence négative sur la généralisation du modèle. En effet, d'après l'explication et les analyses énoncées jusqu'ici, on comprend que ce résultat est essentiellement dû aux problèmes spécifiques de la zone métropolitaine, alors qu'en zone non métropolitaine, des taux de validation élevés ont permis d'atteindre l'objectif des indicateurs concernés. Dans la mesure où ce modèle s'est révélé efficace dans la zone non métropolitaine, qui occupe 94,7 % du pays, et qu'il permet de répondre aux problèmes propres à chaque région par la mise en place de CCC/CCA, on peut penser qu'il s'applique bien à une généralisation à l'échelle nationale.

3.2. Résultats et leurs indicateurs

Résultat 1 : Le modèle de COGES fonctionnel est renforcé et validé en vue de la généralisation.

Indicateur 1 : 85 % des écoles primaires publiques dans la zone d'intervention du Projet ont renouvelé leurs bureaux COGES en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel.

Indicateur 2 : 75% des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs Plans d'Action en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2022/2023.

Indicateur 3 : 70 % des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs rapports bilans des activités en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2022/2023.

Indicateur 4 : Le modèle renforcé de COGES fonctionnel est validé institutionnellement sous forme de document officiel en vue de sa généralisation.

- **Indicateur 1 du résultat 1** : Comme l'indique le rapport de suivi 5, les COGES cibles ont tous été mis en place. Le résultat est donc atteint avec un taux de réalisation de 100 %.
- **Indicateur 2 du résultat 1** : Selon le résultat de l'enquête finale (d'évaluation) menée en mai 2024, le taux de validation du PA en AG pour l'année scolaire 2022-2023 dans la zone d'intervention du Projet était de 76 %. L'objectif de 75 % fixé par l'indicateur a donc été atteint.
- **Indicateur 3 du résultat 1** : Selon le résultat de l'enquête finale (d'évaluation) menée en mai 2024, le taux de validation du BA en AG pour l'année scolaire 2022-2023 dans la zone d'intervention du Projet était de 73 %. L'objectif de 70 % fixé par l'indicateur a donc été atteint.
- **Indicateur 4 du résultat 1** : Comme énoncé dans le cadre des activités du résultat 1, le guide relatif au modèle renforcé de COGES a été validé et la version révisée de l'arrêté ministériel conjoint y relative est dans le circuit pour signature.

Compte tenu de ces résultats, les indicateurs définis dans le résultat 1 ont été presque entièrement atteints.

Résultat 2 : Un dispositif durable de suivi-accompagnement et de partage d'expériences entre les COGES est élaboré et validé en vue de la généralisation.

Indicateur 1 : 95 % des communes de la zone d'intervention du Projet disposent d'une CCC.

Indicateur 2 : 75 % des CCC dans la zone d'intervention du Projet ont tenu leurs AG au moins deux fois par an en 2022/2023.

Indicateur 3 : 85 % des CEB dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré un rapport de synthèse sur la situation des COGES en début et en fin d'année scolaire.

Indicateur 4 : 95 % des CCC dans la zone d'intervention ont participé à un(des) forum(foras).

- **Indicateur 1 du résultat 2** : Comme l'indique le rapport de suivi 5, les CCC/CCA cibles ont tous été mis en place. Le résultat est donc atteint avec un taux de réalisation de 100 %.
- **Indicateur 2 du résultat 2** : Le pourcentage des CCC/CCA ayant tenu plus d'une AG par an au cours de l'année scolaire 2022-2023 est de 90 %. L'objectif de 75 % fixé par l'indicateur a donc été atteint (tableau 35).
- **Indicateur 3 du résultat 2** : Comme l'indique le rapport de suivi 5, le pourcentage des CEB ayant élaboré des rapports sur les PA et BA des COGES au cours de l'année scolaire 2022-2023 est de 93,2 %. L'objectif de 85 % fixé par l'indicateur a donc été atteint.

- Indicateur 4 du résultat 2 : Comme l'indique le rapport de suivi 5, tous les CCC/CCA cibles (100 %) ont tous participé au moins une fois aux fora sur l'éducation. L'objectif de 95 % a donc été atteint.

Tableau 35 : % des CCC/CCA ayant tenu leurs AG au moins deux fois par an en 2022/2023

Province	Nombre de communes / d'arrondissement	Nombre de CCC/CCA ayant validé leur PA et BA en AG	%
Kadiogo	18	13	72,2%
Ouhritenga	7	7	100%
Kourwéogo	5	5	100%
Ganzourgou	8	8	100%
Bazèga	7	7	100%
Boulkiemdé	15	14	93,3%
Total	60	54	90,0%

Compte tenu de ces résultats, les objectifs des indicateurs définis dans le résultat 2 ont été entièrement atteints.

Résultat 3 : De bonnes pratiques liées à l'organisation de la cantine endogène et aux cours supplémentaires) sont identifiées et capitalisées pour réaliser une éducation de qualité.

Indicateur 1 : Le nombre de bonnes pratiques identifiées

Indicateur 2 : Un recueil de bonnes pratiques élaboré et validé

Indicateur 3 : Le nombre d'émissions réalisées sur les bonnes pratiques

- Indicateur 1 du résultat 3 : des activités de recherche-action sur les bonnes pratiques en matière de la cantine scolaire endogène ont permis d'identifier neuf bonnes pratiques :
 - Variété des sources d'approvisionnement en denrées ;
 - Coopération avec les acteurs locaux ;
 - Renforcement de la responsabilité et de la transparence ;
 - Participation de la communauté aux tâches de cuisine ;
 - Gestion sanitaire rigoureuse ;
 - Mise en œuvre d'une collecte de fonds ;
 - Renforcement de la gestion des stocks ;
 - Exploitation active des jardins potagers et champs scolaires ;
 - Suivi des activités de la CSE afin d'en assurer un fonctionnement durable.
- Indicateur 2 du résultat 3 : Un guide pratique sur la promotion de la CSE qui inclut des bonnes pratiques en matière de CSE a été élaboré, et ce contenu se retrouve également dans le guide sur le fonctionnement du COGES, lequel est distribué aux directeurs d'école, présidents et trésoriers des COGES lors de la généralisation du modèle renforcé de COGES.

- **Indicateur 3 du résultat 3** : des émissions sur les bonnes pratiques en matière de CSE ont été réalisées et diffusées sur les radios locales de deux provinces cibles durant l'année scolaire 2023-2024. Au titre de l'année scolaire 2024-2025, il a été prévu de diffuser des émissions dans les 6 provinces cibles et jusqu'à la fin de novembre 2024, cela avait été fait dans toutes les 6 provinces. Sur un total de 8 diffusions prévues, 7 avaient été faites au moment de la rédaction du présent rapport. En outre, un documentaire en lien avec les cours supplémentaires en mathématiques a été réalisé et diffusé trois fois sur 2 chaînes de télévision (RTB et BF1) en novembre 2024.

Résultat 4 : Des outils d'apprentissage en mathématiques sont élaborés, testés et validés en vue de leur utilisation en classe et en dehors de la classe.

Indicateur 1 : Disponibilité des outils d'apprentissage en mathématiques élaborés, testés et validés.

Indicateur 1 du résultat 4 : des livrets et leurs corrigés (pour les trois niveaux), des pré-/post-tests (pour les trois niveaux), des questionnaires (pour les COGES, enseignants, directeurs d'école et CEB), un Guide de mise en œuvre des cours supplémentaires en mathématiques et un Guide du facilitateur des cours supplémentaires en mathématiques ont été élaborés à des fins de formation. Depuis 2023 et pour une durée de deux ans, l'efficacité de chaque outil est testée et améliorée par le biais d'activités de recherche-action.

Tous les outils ont été finalisés et validés lors de l'atelier de validation qui s'est tenu en août 2024. Une liste des outils a été élaborée afin d'être mise en ligne et à la disposition de tous sur le site internet du MEBAPLN, et la demande est sur le point d'être faite par l'entremise des homologues.

3.3. Modification des conditions extérieures

Conditions extérieures :

- La situation sécuritaire ne s'aggrave pas.
- La politique de gestion décentralisée de l'école en s'appuyant sur la collaboration école-communauté est maintenue.

Condition préalable :

- Une politique de gestion décentralisée de l'école en s'appuyant sur la collaboration école-communauté existe.

(1) Conditions extérieures indiquées dans le Cadre logique du Projet

1) Changements sur le plan politique

- Instabilité politique : en janvier et septembre 2022, deux coups d'État militaires ont entraîné un changement de régime et un remplacement des acteurs du Projet, ce qui en a compliqué la coordination. Du fait que la période de transition du gouvernement intérimaire (36 mois)

coïncidait avec celle du Projet, il a été difficile de mettre en œuvre les mesures prises sous l'administration en temps de paix.

- Ajustement de l'envoi d'experts : les restrictions limitant le nombre d'experts détachés (règle des 12 personnes) ont posé problème lorsque plusieurs activités telles que les fora sur l'éducation et les activités pilotes des résultats 3 et 4 se sont concentrées.

Contre-mesures

- Pour faire face aux annulations de voyage et aux ajournements de l'envoi d'experts causés par l'instabilité politique, l'on a eu recours à des discussions en ligne, à des e-mails et aux réseaux sociaux pour fournir des explications détaillées aux homologues et aux consultants locaux. Parallèlement, des réunions d'information en ligne portant sur le contenu et la logistique ont été organisées en complément afin de garantir la qualité et l'efficacité des activités.
- 2) Impact du changement des politiques
- Depuis juillet 2023, plus de 40 % des écoles pilotes sont dirigées par des nouveaux directeurs, dont un grand nombre n'ont pas suivi la formation.
 - Dans le cadre de l'initiative présidentielle signée en juillet 2024, un regroupement des structures de gestion des écoles (COGES, APE et AME) est prévu et suscite des inquiétudes quant à son impact sur la généralisation du modèle renforcé de COGES.
 - L'on s'attend à ce que l'avancement du processus soit affecté en raison de la division du MENAPLN en 2 ministères (MEBAPLN et MESFPT) qui a lieu en août 2024 et qui a occasionné une mutation des cadres promouvant la généralisation nationale au MESFPT.

Contre-mesures

- La création et le renforcement des CCC/CCA ont été mis en avant afin de stimuler la collaboration entre directeurs d'école et acteurs des COGES. Cette mesure a permis de mettre en place une structure de soutien pour les directeurs d'écoles au sein des COGES, auxquels participent également les communes et les CEB.
- Une mission de consultation a été menée afin de discuter des questions relatives au Conseil de l'école avec le SG et d'autres acteurs concernés, mais les détails de cette nouvelle structure ainsi que le calendrier et la méthode de sa mise en place n'étaient pas encore déterminés. Il a donc été inscrit dans le PV de discussions de la mission que les deux parties poursuivraient les échanges d'informations en la matière.
- Afin de minimiser les retards dus aux changements de ministères et aux mutations de cadres, des relations ont été établies d'emblée avec les nouveaux cadres et l'importance du Projet leur a été communiquée.

(2) Conditions extérieures ne figurant pas dans le cadre logique

1) Changements sur le plan économique

- Restrictions budgétaires : une réduction du budget de la Contrepartie émanant du MEBAPLN et une suspension des prêts japonais ont rendu difficile l'obtention de financements pour la généralisation des résultats du Projet.

Contre-mesures

- Lors de la mission de consultation de février 2024, il a été convenu qu'un projet national s'appuyant sur le plan de la généralisation du modèle renforcé de COGES devrait être élaboré puis validé par le MEF, afin de mieux garantir l'acquisition du budget.
 - Un plan d'action de généralisation réalisable a été élaboré à l'avance en prévision d'éventuelles coupes budgétaires par le MEBAPLN ou de changements de politiques pouvant survenir pendant la durée du Projet. Parallèlement, l'état d'avancement et le contenu du plan de généralisation ont fait l'objet d'une révision périodique avec, selon les besoins, un ajustement du planning.
- ### 2) Retards observés dans la mise en place des structures et changements sociaux
- En raison d'un retard affectant la mise en place de l'UGP, structure chargée de la mise en œuvre du Projet du côté burkinabé, le début des activités a été repoussé à mars 2021.
 - Par ailleurs, la COVID-19 a provoqué un retard dans l'envoi d'experts japonais, donnant lieu à un système où seule une partie des experts menait un nombre d'activités minimum.

Contre-mesures

- Afin de répondre aux modifications de planning découlant des retards d'activités et des ajustements de dates dans l'envoi des experts, une coordination à distance a été menée de manière régulière avec les acteurs concernés. De plus, la fréquence des réunions en ligne a été augmentée pour faire avancer la prise de décisions importantes, même dans un contexte de restrictions affectant le détachement des experts. Il a ainsi été possible d'assurer le bon déroulement et la continuité des activités du Projet.

(3) Conditions préalables indiquées dans le cadre logique

- Une politique de gestion décentralisée de l'école s'appuyant sur la collaboration école-communauté existe.

Conformité aux conditions préalables en début de Projet

- Le programme « PDSEB 2011-2021 » énonçait 6 grands principes régissant la mise en œuvre du PDSEB, dont la « Gouvernance démocratique du système éducatif basée sur les principes de la décentralisation, la déconcentration et la participation communautaire ». Il y était également question d'un renforcement des compétences des COGES, des APE et des AME dans le cadre du sous-objectif « Favoriser la mobilisation sociale et l'engagement des parties prenantes » de

l'objectif politique « Élargir l'accès à l'éducation de base ». Le Projet a donc été démarré lorsque les conditions préalables étaient remplies.

3.4. Effet de propagation

(1) Propagation à l'extérieur des zones cibles

L'intérêt pour les initiatives mises en œuvre dans le cadre du Projet, en particulier les modèles du COGES et de la CCC/CCA, s'est étendu au-delà des zones cibles. Ces modèles se sont fait remarquer pour leur capacité à améliorer la qualité de l'éducation, mais également pour leur ambition de fournir un fonctionnement durable aux écoles par le biais du renforcement de l'engagement communautaire. Ainsi, des acteurs de l'éducation qui ont participé aux activités du Projet en dehors des provinces du Bazèga (région du Centre-Sud) et du Boulkiemdé (région du Centre-Ouest) ont déclaré vouloir expérimenter des initiatives similaires dans leur propre région. Dans un autre cas, des acteurs de l'éducation à Gorom-Gorom (région de l'Oudalan) qui avaient entendu parler du modèle des COGES et de la mise en place des CCC/CCA ont contacté l'UGP afin que ces modèles soient également intégrés aux écoles de leur région. Il a été rapporté que les acteurs de ces régions avaient parfaitement conscience de l'efficacité du Projet, car ils avaient eu l'occasion d'en expérimenter les résultats et les pratiques.

Par ailleurs, le Projet Strømme¹⁷, que la Fondation Strømme mène au Burkina Faso dans le domaine de l'éducation, a formulé une demande spécifique en vue d'intégrer le modèle des COGES dans sa zone propre d'intervention. Le fait que d'autres régions et d'autres projets sollicitent les modèles du COGES et de la CCC/CCA montre que ces modèles sont bien plus que des initiatives localisées et représentent des exemples de réussite répliquables à grande échelle. Il faut y voir la preuve que les résultats du Projet ont des répercussions durables et contribuent à augmenter le potentiel d'impact sur la communauté locale tout entière.

(2) Impact sur les écoles voisines et les communautés

Sur le thème de la CSE, le Projet a mené des activités de recherche-action dans un total de 11 écoles : dans une école dans la province du Kadiogo et deux écoles dans la province de l'Ouhimbira en ce qui concerne l'année scolaire 2022-2023, puis dans quatre écoles dans la province du Ganzourgou et quatre écoles dans la province du Boulkiemdé durant l'année scolaire 2023-2024. Cette initiative de CSE, qui a été menée dans les écoles cibles du Projet, a également eu un effet positif sur les écoles environnantes. Ainsi, dans le voisinage de l'école de Lemnogo, dans l'Ouhimbira, les écoles de

¹⁷ Le projet Strømme au Burkina Faso, mise en œuvre en partenariat avec la Fondation Strømme, une ONG norvégienne, se concentre sur les communautés pauvres et minoritaires dans le but de promouvoir leur éducation et leur indépendance économique. Il offre un enseignement primaire à court terme aux filles et aux enfants qui n'ont jamais été scolarisés ou qui ont abandonné l'école. En outre, il vise à améliorer les connaissances et les compétences des communautés locales. Référence : <https://www.fafo.no/en/publications/fafo-reports/stromme-foundation-s-speed-school-program-in-burkina-faso-mali-and-niger>

Bissiga, Irana, Zingdeghin et Nioniokodgo Peul ont lancé des initiatives similaires, inspirées par les exemples de réussite des écoles cibles. Cette influence montre que la CSE n'est pas seulement une initiative de Projet ; elle a le potentiel d'agir comme un modèle durable en faveur de l'éducation et de la santé des enfants sur tout le territoire.

À l'école de Sogpelce (Boulkiemdé), qui bénéficie des activités de recherche-action de la CSE, une formation sur la production de foyers améliorés a été organisée par les membres du COGES en collaboration avec le CCEB. Cette formation avait pour objectifs d'améliorer la qualité de préparation des repas scolaires, de renforcer la sécurité autour de la préparation des aliments et d'instaurer un environnement de travail efficace. Par ailleurs, l'occasion a également été donnée aux femmes de la communauté locale d'apprendre à fabriquer et à utiliser lesdits foyers, et, de ce fait, la contribution de la formation a dépassé le cadre de la CSE pour s'étendre à la communauté toute entière. Les femmes qui ont reçu la formation ont ainsi pu apprendre la technique de fabrication desdits foyers améliorés – plus économes en combustible et moins nocifs pour l'environnement que les foyers traditionnels – et emporter ce savoir-faire à la maison. Cela a donné lieu à une réduction de la consommation de bois de chauffage par les ménages et, par voie de conséquence, à une diminution des dépenses ménagères et une amélioration de la qualité de vie. En transmettant ainsi la technique de fabrication aux voisins et aux autres ménages de la communauté, ces femmes ont contribué à la vulgarisation des foyers améliorés dans toute la région ainsi qu'à la réduction de l'impact environnemental. Cet exemple de réussite du village de Sogpelce tend à montrer que ce modèle centré sur l'école dirigée par la communauté peut être largement adopté dans d'autres régions.

(3) Extension et continuation du Forum sur l'éducation

Les fora sur l'éducation organisés par le Projet au niveau provincial dans les 6 zones cibles du Projet ont permis de sensibiliser les communautés locales à l'éducation et d'encourager la tenue de fora volontaires. À titre d'exemple, l'on peut citer le forum sur l'éducation organisé au niveau communal par le village de Nariou, dans la commune de Sabou au Boulkiemdé. Ce forum se veut une initiative durable, que la communauté locale planifie et organise de manière indépendante dans le but d'améliorer les résultats scolaires dans la région.

Le 4 novembre 2023 s'est tenu le forum sur l'éducation du village de Nariou. Ledit forum a été organisé par l'amicale des anciens élèves de Nariou (AAEN) et suivi par un large public constitué entre autres d'acteurs de l'éducation et de membres de la communauté locale. Son objectif principal était d'améliorer le taux de succès au CEP dans les 5 écoles de la commune de Sabou. Pour situer le contexte, le taux de succès au CEP de l'année scolaire 2022-2023 était de 32,75 %. Jugeant ce taux insatisfaisant, les acteurs de l'éducation ont donc décidé de faire de l'amélioration des résultats scolaires une question urgente. En réponse à ce défi, il a été fixé comme objectif d'augmenter le taux

de succès de l'année scolaire 2023-2024 à 70 %, ce qui a donné lieu à des discussions autour de stratégies visant à améliorer la qualité de l'enseignement et autour du renforcement de la collaboration dans l'ensemble de la communauté¹⁸.

Sur la base des résultats du forum de l'année précédente, le forum sur l'éducation au niveau communal a été réitéré le 9 novembre 2024. Le taux de succès au CEP de l'année 2023-2024 s'est hissé à 62,6 %, témoignant ainsi d'une évolution considérable par rapport à celui de l'année précédente (32,75 %). Toutefois, dans la mesure où l'objectif de 70 % n'avait pas été atteint, la nécessité d'une amélioration supplémentaire a été reconnue. Il a donc été prévu d'organiser un troisième forum pendant l'année 2024-2025, avec comme nouvel objectif un taux de succès d'au moins 70 %¹⁹. Le Forum sur l'éducation de Nariou constitue un exemple réussi dans lequel la communauté locale œuvre de manière autonome à l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Dans la commune de Nagréongo (Oubritenga), qui avait enregistré le taux de réussite le plus bas au CEP de la province en 2022, un forum communal sur l'éducation a été organisé sous la direction de la commune et de la CCC. Rassemblant différents acteurs de la commune, ledit forum a permis de discuter des moyens d'améliorer le taux de succès au CEP et a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'action. Puis, différentes activités ont été mises en œuvre, dont une formation pour les enseignants de CM2, plusieurs sessions d'examens blancs et des cours supplémentaires d'appui au profit des classes de CM2. Le taux de succès a ainsi augmenté de 21,45 % en 2023, allant jusqu'à dépasser la moyenne provinciale.

L'on peut s'attendre à ce que ces initiatives s'étendent à d'autres régions et, qu'une augmentation du nombre de fora volontaires dans les communes, les communautés et les écoles, contribuent à renforcer l'intérêt envers l'amélioration des résultats éducatifs et à faire progresser ceux-ci sur la base d'une collaboration entre les acteurs de l'éducation. En outre, l'approche en matière de résolution de problèmes développée dans le cadre des fora et des formations pourra également s'appliquer à d'autres domaines. Au-delà de l'éducation, elle peut s'étendre à ceux de la santé et de l'hygiène. Les initiatives du Projet devraient ainsi contribuer au développement durable du pays tout entier.

D'autre part, comme énoncé dans la section « Forum sur l'éducation » du résultat 2, quatre des 6 provinces cibles ont organisé leur propre forum en 2024.

¹⁸ https://libreinfo.net/burkina-un-forum-de-leducation-a-sabou-pour-relever-le-taux-de-succes-au-cep/?fbclid=IwY2xjawHpg2JleHRuA2FlbQlXMQABHejOQoYyBWmJWcklz3wkdlG1v08Kk0RjR971vX3L26DpXs7ax7JJdq7KRA_aem_9jIbsMoPUBCTR7LdnABvZg

¹⁹ https://libreinfo.net/burkina-faso-menapln-amicale-des-anciens-eleves-de-nariou-aaen-cep-education/?fbclid=IwY2xjawHpg5JleHRuA2FlbQlXMQABHR28qELC6gXXjAvdqcl7Zvl6xZMawgKa93PswV1TxKs1a_94bs6S_VCi8A_aem_bil5UtXuOm_RvkTbfPPRkw

4. Évaluation du Projet selon six critères

La section ci-dessous dresse une auto-évaluation du Projet selon six critères.

(1) Pertinence : élevée

Le Projet était, au moment de son démarrage, tout à fait en adéquation avec les politiques et programmes que portait le gouvernement du Burkina Faso en matière d'éducation, et a été jugé très pertinent sur le plan de la réponse aux besoins de développement des zones cibles et des groupes cibles.

Premièrement, il a été conçu de manière à atteindre l'objectif du PSDEBS 2021-2025, qui vise des taux bruts d'inscription et de réussite au niveau de l'enseignement primaire de 100 % d'ici à 2030. Ensuite, son approche principale, qui consiste à dynamiser les COGES et à renforcer la participation de la population, est en accord avec les mesures d'amélioration de la qualité de l'éducation à travers la gestion participative de l'école par la communauté locale. Ces mesures reposent sur le SNAP/COGES/2018 élaboré par le MEBAPLN.

Du point de vue des besoins en matière de développement, il était nécessaire, par le biais de la dynamisation des COGES, de renforcer les mécanismes visant à améliorer l'apprentissage des élèves et à encourager la participation communautaire au processus éducatif. Pour relever ce défi, le Projet a rendu effective l'implication de toute la communauté dans les activités des COGES, la mise en place d'un système de suivi-accompagnement des COGES et l'identification de bonnes pratiques dans lesquelles les écoles et les communautés locales travaillent ensemble pour améliorer l'environnement éducatif.

La sélection des groupes cibles impliquait également un large éventail d'acteurs, parmi lesquels des établissements d'enseignement, des collectivités locales et des membres des communautés locales (y compris des parents et des leaders d'opinion). Chacun de ces groupes a bénéficié d'activités de renforcement des compétences, ce qui constitue un aspect pertinent. En outre, grâce à l'introduction de la CSE et des cours supplémentaires, une attention particulière a été accordée aux populations vulnérables et à l'équité dans le cadre du développement du Projet.

Émis durant la phase finale du Projet, le décret no 2024-0830 portant création de l'initiative présidentielle fait mention d'« une réforme des structures de gestion de l'école et dynamisation de la participation des acteurs de l'éducation » et de « la création d'un Conseil de l'école à travers la fusion des APE, AME et COGES ». Au mois d'avril 2025, il n'existait aucun document officiel décrivant ledit Conseil, et le lien de celui-ci avec les COGES demeurait inconnu. Dans le fond, le Conseil de l'école à un caractère participatif communautaire selon nos homologues. Pour eux, au regard des

missions assignées aux membres du Conseil de l'école, de la composition de son bureau, un lien existe avec la philosophie des COGES. Ce qui est réjouissant. Toutefois, le décret sur le Conseil de l'école a été validé le 26 avril 2025 mais nous attendons la signature officielle du document par les signataires engagés.

Globalement, ce Projet est considéré comme ayant un niveau de pertinence élevé, car il est en conformité avec les objectifs politiques et les besoins en développement du pays concerné, et accorde suffisamment d'attention à ses bénéficiaires.

(2) Cohérence : élevée

Ce Projet a été conçu et mis en œuvre en toute cohérence avec les politiques de coopération au développement du gouvernement japonais et de la JICA, les cadres internationaux (tels que les SDGs) et d'autres initiatives des PTF.

Dans la politique de coopération au développement avec le Burkina Faso (août 2018), le gouvernement japonais place « l'accélération de la croissance et le renforcement du capital humain » comme principe directeur et « l'amélioration de la qualité de l'éducation » comme domaine prioritaire. Le Projet est une composante de l'aide à l'éducation qui découle de ces orientations. La JICA a également apporté, dans le cadre de son initiative « École pour tous » en Afrique, un soutien continu au renforcement de la gestion des écoles axé sur la participation communautaire.

D'autre part, ce Projet est conçu pour contribuer à l'objectif « offrir une éducation de qualité à 3 millions de personnes », annoncé par le gouvernement japonais lors de la conférence TICAD 7, ainsi qu'à l'objectif 4 des SDGs : « offrir une éducation de qualité inclusive et équitable pour tous ».

Ce Projet est également tout à fait en adéquation avec les initiatives d'autres organismes d'aide sous les angles de la coopération et de la complémentarité. Prenons l'exemple du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Éducation (PAAQE) de la Banque mondiale, qui vise à améliorer la qualité de l'enseignement secondaire. Ce Projet, dont l'objectif est de « promouvoir une éducation de qualité en renforçant la coopération entre les écoles et les communautés » dans l'enseignement primaire, est complémentaire à celui de la Banque mondiale, et cherche ainsi à établir des synergies dans l'ensemble du secteur de l'éducation. Les résultats de ce Projet, tels que les outils d'apprentissage en mathématiques, sont régulièrement partagés avec d'autres PTF comme l'UNICEF, que ce soit directement ou par l'intermédiaire du MEBAPLN. On peut donc s'attendre à ce que ces mêmes PTF en tirent parti à l'avenir. En outre, grâce au soutien du conseiller en éducation dépêché par la JICA, la coordination entre la JICA et les autres PTF ainsi qu'au sein du MEBAPLN a été menée de manière efficace.

Ainsi, ce Projet est cohérent avec les objectifs internationaux en matière d'éducation, les politiques bilatérales de coopération au développement et les initiatives d'autres PTF, et il en va de même avec le soutien qu'il apporte à la résolution des problèmes dans le domaine de l'éducation au Burkina Faso. On peut donc lui attribuer un niveau de cohérence élevé.

(3) **Efficacité** : ③ « Les activités ont permis de réaliser des résultats fort appréciables et les objectifs du projet ont été globalement atteints. »

Le suivi du taux de réalisation des résultats et de l'objectif du Projet a été effectué sur la base de plusieurs indicateurs fixés par le cadre logique et, comme mentionné ci-dessus, bon nombre d'indicateurs ont été atteints au terme du Projet. Comme nous l'indiquons ci-dessous, les résultats des activités du Projet ont permis d'atteindre les résultats 1 à 4, ce qui a conduit à la réalisation de l'objectif du Projet.

Premièrement, l'organisation de formations pour les acteurs de différents niveaux a donné lieu à la dynamisation des COGES et à la mise en place d'un système de suivi-accompagnement de ceux-ci, relativement aux résultats 1 et 2. Il en a découlé une participation renforcée des communautés locales à la gestion de l'école et un net accroissement des indicateurs tels que les taux de validation des PA et des BA en AG. De plus, la mise en place et la dynamisation de la CCC/CCA, qui font office de plateformes de partage d'informations, d'expériences et de soutien entre COGES, a permis de renforcer les bases d'un système autonome d'amélioration de l'éducation à l'échelle communale. Ces facteurs, associés à la généralisation des bonnes pratiques qui contribuent à l'amélioration de l'environnement d'apprentissage et des performances des élèves, fruit de la mise en œuvre de la recherche-action relative aux résultats 3 et 4, répondent directement à l'objectif du Projet « Améliorer la qualité de l'éducation à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans toutes les écoles primaires publiques de la zone d'intervention du Projet ».

En revanche, certains indicateurs (notamment le taux de validation du BA en AG) n'ont pas atteint leurs valeurs cibles, mais les raisons à cela ont été identifiées comme relevant de problèmes propres à la structure sociale de la zone métropolitaine : mobilité de la population, changements de directeurs d'école et faiblesse de l'esprit communautaire. En zone non métropolitaine, l'efficacité du modèle élaboré dans le cadre du Projet a été suffisamment démontrée : la majorité des indicateurs du cadre logique y ont été atteints, notamment au regard de l'accroissement du taux de validation en AG.

Si l'on considère en outre que 94,7 % des écoles primaires publiques du Burkina sont situées en zone non métropolitaine, ce modèle est largement applicable à une extension à l'échelle nationale. En particulier, l'utilisation de la CCC/CCA suggère qu'il est possible de répondre de manière flexible à la situation locale.

(4) Efficience : élevée

Ce Projet est jugé globalement efficient, car la majeure partie des résultats escomptés ont été effectivement produits par rapport aux ressources investies (humaines et matérielles).

Les activités nécessaires à la réalisation des résultats ont été clairement et progressivement définies. Il s'agissait notamment de l'élaboration et de la généralisation du modèle de COGES renforcé et dynamique, du renforcement des compétences des acteurs, du soutien apporté à la mise en place et au fonctionnement de la CCC/CCA, de l'identification et du partage des bonnes pratiques, ainsi que de la mise en place d'un système de suivi-accompagnement. Ces activités ont été menées avec la participation d'acteurs de l'administration de l'éducation et des membres des communautés locales au niveau opérationnel, moyennant des investissements adaptés aux projets.

Les ressources des deux parties ont été efficacement combinées, avec un équilibre généralement bon entre la qualité et la quantité des contributions : parallèlement à l'envoi d'experts, à la fourniture d'équipements et au soutien apporté à la coordination sur place par la partie japonaise, la partie burkinabé a notamment déployé des homologues et mis à disposition un budget de contrepartie.

S'agissant de la durée du Projet, celle-ci a été fixée en fonction du temps nécessaire pour atteindre les objectifs. Malgré des suspensions temporaires pour des motifs sécuritaires et les retards de mise en œuvre des activités qui s'en sont ensuivis, la progression générale du Projet a été maintenue de manière adéquate grâce à la mise en place d'un système de suivi en ligne des activités du Projet et à des ajustements des calendriers de celles-ci.

Sur le plan des coûts, les principaux résultats ont été obtenus dans le cadre du budget total du Projet. La structure de mise en œuvre des activités a permis d'éviter les redondances et de tirer le meilleur parti des ressources existantes. Plus précisément, l'aide au développement s'est faite en tirant parti des connaissances et des réseaux déjà constitués par le biais d'administrations éducatives existantes ou d'anciens projets de coopération technique de la JICA (p. ex. PACOGES ou SMASE), sans dispenser à nouveau des formations ou des systèmes de base auprès des zones cibles ou acteurs concernés. En outre, le soutien apporté par le conseiller en éducation pour la coordination avec d'autres services et PTF au sein du MEBAPLN a également fonctionné efficacement, assurant un partage d'informations avec les autres PTF. Il en est ressorti une allocation efficiente des ressources pour le Projet dans son ensemble. D'autre part, le fait que la participation volontaire des écoles et des communautés locales ait été encouragée (p. ex. par la mise en place de la CSE et des cours supplémentaires) a également contribué à améliorer l'efficience du Projet en réduisant la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure.

Compte tenu de ce qui précède, le Projet se révèle très efficace dans la mesure où il a produit des résultats efficaces eu égard aux moyens investis et où sa structure et son système ont contribué à la réalisation des objectifs.

(5) Impact : moyen

Les perspectives de réalisation de l'objectif global sont décrites dans la section « 6. Recommandations pour atteindre l'objectif global ».

Dans le cadre de ce Projet, tous les préparatifs nécessaires à la réalisation de l'objectif global ont été mis en œuvre pendant la période du Projet. En pratique, une collaboration étroite a été menée avec les homologues pour finaliser et valider les guides sur les COGES et la CCC/CCA destinés aux acteurs au niveau des écoles et aux formateurs, le guide sur la CSE, les outils d'apprentissage en mathématiques et les guides sur les cours supplémentaires. Cette collaboration visait également à établir les modalités de mise en œuvre de la formation, à renforcer les compétences des formateurs ainsi que des acteurs responsables de la généralisation, et à soutenir l'élaboration du plan de généralisation du modèle renforcé de COGES. Si ces résultats de Projet se généralisaient, ils pourraient contribuer de manière notable à l'objectif de l'initiative présidentielle : « Réaliser une éducation de qualité grâce à la participation de différents acteurs du secteur. »

Par ailleurs, un système de suivi-accompagnement des COGES axé sur la mise en place des CCC/CCA est en train d'être établi en collaboration avec les organisations locales telles que les structures déconcentrées du MEBAPLN et les communes. Impliquant l'ensemble de la communauté, ce système contribue au renforcement de la gouvernance locale et à l'ancrage d'une gestion et d'un soutien scolaires basés sur la participation communautaire. S'il se perpétue, il aura certainement un impact institutionnel sur le système social (p. ex. amélioration de la méthode d'approvisionnement en denrées pour les cantines scolaires fournies par le gouvernement et ajustement du calendrier de déploiement de celles-ci).

L'effet de propagation est décrit en détail dans la section 3.4. On y fait notamment état, concernant la CSE et le forum sur l'éducation, d'initiatives volontaires portées par des membres des communautés locales, des écoles, des collectivités locales ou des structures déconcentrées du MEBAPLN – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone cible du Projet. Leur contribution ne se limite pas à l'éducation, elle est aussi utile au développement durable des zones cibles en termes d'amélioration des conditions de vie et de réduction de la charge environnementale.

En revanche, il se pourrait que l'initiative présidentielle entraîne d'importantes modifications dans le modèle renforcé et que la structure et le système prévus par le Projet ne s'étendent pas aux autres

zones. Il a par ailleurs été fait état d'une brusque détérioration de la sécurité et de la stabilité politique dans certaines zones, ce qui fait peser un risque sur la future expansion à l'échelle nationale.

Compte tenu de ce qui précède, on peut considérer que ce Projet contribue largement à améliorer l'environnement d'apprentissage et la qualité de l'enseignement primaire au Burkina Faso, tant d'un point de vue structurel que social. Cependant, la situation en matière de réalisation de l'objectif global est loin d'être rassurante, et, pour cette raison, le niveau d'impact du Projet est considéré comme moyen.

(6) Durabilité : moyen

Sur les plans politique et institutionnel, les modèles renforcés des COGES et de la CCC/CCA élaborés dans le cadre du Projet ont été officiellement validés par le MEBAPLN, mais on ne sait pas dans quelle mesure leurs composantes essentielles seront mises à profit au moment de la mise en place du conseil de l'école précité. Toutefois, la responsabilité des homologues vis-à-vis de ces modèles est très grande, et les homologues, dont fait partie le Directeur de la DG-AEP, projettent de tirer le meilleur parti du contenu des modèles lorsque le conseil d'école sera mis en place. C'est pourquoi il est important que le conseiller en éducation ou le bureau de la JICA continuent d'apporter leur soutien en incitant les organisations concernées comme le MEBAPLN à tirer parti des résultats du Projet.

S'agissant de l'aspect financier, le document de projet (ProDoc) relatif à la généralisation du modèle renforcé de COGES et de la CCC/CCA a été validé par le MEBAPLN en février 2025, mais son approbation par le MEF devrait prendre un certain temps pour des raisons de conformité avec le décret présidentiel sur le conseil de l'école. De ce fait, il est pour l'instant difficile d'évaluer la durabilité du point de vue financier.

Du côté technique, les guides sur la mise en place et le fonctionnement du COGES et de la CCC/CCA ont été validés par le MEBAPLN et ont fait l'objet d'une révision tenant compte des résultats de la formation des formateurs centraux. Il en est ressorti une amélioration de l'efficacité et de l'applicabilité sur site de la formation. De nouveaux formateurs centraux ont par ailleurs été nommés et formés en prévision des départs à la retraite, et, en février 2025, une formation a été organisée au profit des nouveaux et des anciens formateurs. Un mécanisme visant à étendre la formation au-delà de la zone cible du Projet est en cours d'élaboration. Il met l'accent sur l'amélioration de la simulation et de la facilitation dans le but de permettre une transmission efficace aux formateurs du niveau déconcentré.

D'autre part, les risques liés à l'environnement extérieur demeurent présents, notamment l'instabilité politique et la détérioration de la sécurité, et entravent la mise en œuvre et le suivi des activités de généralisation dans certaines zones. Pour faire face à ces risques, des mesures flexibles ont cependant été aménagées (p. ex. mise en place progressive des activités de généralisation, ajustement du périmètre de généralisation), ce qui, dans l'ensemble, assure un niveau de durabilité élevé à la planification du projet de généralisation.

Au vu de ce qui précède, il est difficile d'évaluer la durabilité des aspects politique, institutionnel et financier au mois d'avril 2025. Cependant, si l'on prend en compte le niveau élevé d'engagement émanant des hauts fonctionnaires tels que le Directeur de la DG-AEP, le fait que le plan de généralisation du modèle renforcé ait déjà été validé par le MEBAPLN et que la durabilité ait été assurée sur le plan technique, on peut considérer le niveau de durabilité du Projet comme moyen.

5. Problèmes, solutions et enseignements relatifs à la mise en œuvre et à la gestion du Projet (méthodes d'exécution des tâches, systèmes de gestion, etc.)

Le tableau suivant présente les problèmes rencontrés au cours de la 2^e période du Projet, ainsi que les solutions adoptées en conséquence.

Tableau 36 : Problèmes et solutions relatifs à la mise en œuvre et à la gestion du Projet

Problèmes	Solutions
· Au début du mois d'août 2023, immédiatement après le démarrage de la 2 ^e période du Projet, les experts japonais séjournant au Burkina Faso ont été évacués d'urgence. Il a alors été décidé que la tenue des fora sur l'éducation prévus dans les 6 provinces soit assurée en ligne depuis le Japon.	· Dans un contexte où les tâches de coordination avec le Burkina Faso étaient à la fois compliquées et nombreuses, un système permettant de communiquer et de prendre des décisions immédiates avec les homologues a été mis en place. Outre l'emploi de Zoom et des e-mails, ce système a tiré le meilleur parti de WhatsApp en utilisant ses fonctions de messagerie textuelle et vocale, d'appel et d'envoi de photos ou vidéos. Par la suite, WhatsApp a été utilisé pour échanger des informations et des idées, ainsi que pour assurer une coordination et une assistance opportunes, notamment en l'absence des experts lors de l'atelier sur le plan de généralisation du modèle renforcé de COGES et de celui sur l'élaboration du ProDoc, ou lorsque des activités étaient menées en hors de Ouagadougou.

En raison des restrictions sur le nombre maximum d'experts séjournant à Ouagadougou, il n'était pas possible pour ceux-ci de se rendre au Burkina Faso à la période qu'ils ont prévue pour leurs activités sur le terrain.	- Après concertation avec les homologues, le programme des activités a fait, dans la mesure du possible, l'objet de modifications. - Il s'est agi d'analyser les activités qui devaient être réalisées au Burkina Faso et, pour celles qui pouvaient être menées au Japon, de réaffecter les experts japonais en charge des travaux au Japon en vue d'une mise en œuvre à distance suivant les méthodes mentionnées ci-dessus.
Lors de la planification des fora et des formations, les homologues insistaient constamment sur des dépenses et des participants supplémentaires pour demander une augmentation du budget alloué aux activités, prétextant les précédents établis lors du PACOGES et par d'autres PTF.	Le budget des activités a été révélé aux homologues et, après leur avoir laissé le soin de décider de la répartition du budget et de choisir certains participants, il leur a été demandé de réfléchir à une utilisation efficace du budget. Il en a résulté une plus grande prise de responsabilité vis-à-vis des activités.
Pendant la période d'exécution du budget du MEBAPLN, (généralement de juillet/août à fin décembre), de nombreuses activités sont menées hors de Ouagadougou. De ce fait, il est difficile de mobiliser les homologues et autres acteurs des ministères dans les activités du Projet qui ont lieu à la capitale.	- Comme la situation le permettait, les activités du Projet ont été planifiées de telle sorte que les activités essentielles (validation du modèle, de l'Arrêté conjoint et des guides, par exemple) aient lieu entre janvier et fin août. - En outre, le calendrier des activités a été défini en fonction de la disponibilité des participants clés, à qui l'UGP et les experts japonais ont répété l'importance des activités pour s'assurer de leur participation.
- Les résultats de l'enquête d'évaluation ont montré que plus de 40 % des directeurs des écoles cibles étaient de nouveaux effectifs nommés au cours de l'année scolaire 2023-2024 et n'ayant pas suivi les formations sur le COGES ou la CCC/CCA du Projet. - Dans la mesure où l'engagement et les connaissances des directeurs d'écoles à l'égard des COGES sont essentiels au fonctionnement de ceux-ci, la présence d'un grand nombre de nouveaux directeurs affecte le fonctionnement des COGES et entrave ainsi la réalisation des indicateurs du Projet.	- Dans l'Arrêté conjoint (ébauche) revu relatif aux COGES, il est indiqué que le suivi des COGES est pris en charge par les CCC/CCA et les CEB. En outre, dans les guides sur le COGES et la CCC/CCA, il est indiqué que les capacités des membres de COGES (directeurs d'école compris) sont renforcées par les CEB ou par le biais de l'AG des CCC/CCA. - Le contenu des guides sur le COGES et la CCC/CCA a été amélioré de telle sorte qu'il puisse être lu et mis en pratique sans besoin de formation. Les guides sont ensuite mis à disposition notamment sur le site web du MEBAPLN afin de permettre aux nouveaux directeurs d'école de s'autoformer.
Parmi les formateurs du niveau central formés par le Projet, trois ont pris leur	Les homologues et les experts japonais ont déterminé ensemble les qualifications requises

retraite avant mars 2025 et six autres atteindront l'âge de la retraite dans les cinq années à venir. En 2025, le gouvernement burkinabé est appelé à conduire le processus de généralisation nationale du modèle renforcé du COGES et de la CCC/CCA jusqu'en 2030. Pour garantir la qualité et la précision de la formation, il est donc nécessaire que de nouveaux formateurs du niveau central soient formés pendant la période du Projet.	pour les nouveaux formateurs du niveau central. Ensuite, de nouveaux formateurs du niveau central ont été sélectionnés par la partie burkinabé conformément à ces qualifications. • Une formation destinée à ces nouveaux formateurs a été organisée en février 2025 avec le reliquat prévu du budget alloué au Projet par la JICA.
• À la différence des comités conjoints de coordination dans d'autres pays, le CTOS du Burkina Faso fait intervenir de nombreux services du MEBAPLN et des autres ministères, et ses participants, à l'exception des directeurs de la DG-AEP, de la DGEES et de la DCCP, sont à chaque fois différents, ce qui entrave l'échange d'informations et la prise de décisions. • Au début, le CTOS ne réunissait pas l'ensemble des directeurs provinciaux, qui sont pourtant responsables des activités (du Projet) sur leur site et disposent d'un budget et d'une autorité propres.	• Après consultation avec les homologues, une proposition de modification du CTOS a été élaborée et validée au cours de la mission de consultation. Elle proposait de réduire le nombre de participants provenant des ministères et de faire participer tous les directeurs provinciaux et régionaux. • La participation de tous ces responsables de terrain a permis d'accroître la compréhension à l'égard des activités du Projet et de stimuler les investissements des provinces en ressources humaines et financières dans les activités du Projet telles que les fora. • En demandant à chaque directeur provincial de présenter les résultats du Forum et les indicateurs du COGES de sa province via le CTOS, l'on a ainsi facilité les échanges d'informations entre les différentes provinces, fait naître un esprit de compétition et renforcé la compréhension à l'égard des problèmes du COGES.
• Lors de la mission de consultation qui a eu lieu en février 2024, il a été confirmé que la mise en œuvre du Plan de généralisation du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels serait inscrite au budget à titre de projet national, et que, à cette fin, un ProDoc ad hoc serait élaboré et validé d'ici septembre 2024 dans le cadre du budget du MEBAPLN. Cependant jusqu'au mois d'août, rien n'indique que le budget du MEBAPLN est mis à exécution.	• Un atelier sur l'élaboration du ProDoc a été organisé en août à l'aide du montant restant dans le budget de la JICA pour le Projet. Il s'agissait de la première étape du processus d'élaboration et de validation du ProDoc. • L'étape suivante a eu lieu dans les mois de janvier et février 2025 avec la validation du ProDoc par le MEBAPLN.

Des activités qui n'étaient pas prévues initialement ont été ajoutées au ProDoc validé par le MEBAPLN, faisant passer le budget total à 2 720 199 000 FCFA, soit une augmentation de plus de 40 % par rapport au montant annoncé lors de l'atelier de validation du Plan de généralisation en février 2024.	En prévision d'une révision et d'une réduction du budget au moment du CNV du MEF, il fallait établir un ordre de priorité pour les activités et défendre à tout prix les activités qui avaient été planifiées dès le départ.
- Le décret n°2024-0830/PRES/PM/MENAPLN/ MEFP/MESRI portant création de l'initiative présidentielle pour une éducation de qualité pour tous, signé le 23 juillet 2024 indique qu'une réforme des structures de gestion de l'école et dynamisation de la participation des acteurs de l'éducation seront mises en œuvre par la création d'un Conseil de l'école à travers la fusion des APE, AME et COGES. - Il est à craindre que, si cette initiative est mise en œuvre, il sera difficile de généraliser le modèle renforcé du COGES élaboré dans le cadre du Projet.	- En collaboration avec le Bureau JICA, des informations ont été recueillies sur la considération donnée à cette initiative, ainsi que sur les activités spécifiques et les mesures budgétaires y afférentes. Toutefois, il n'a pas été possible d'obtenir de précisions au sujet de ce Conseil de l'école, car même le SG du MEBAPLN n'en avait pas une compréhension détaillée. - Lors de la mission de consultation de la JICA en janvier 2025, des discussions ont été menées à ce sujet avec les cadres du MEBAPLN, dont le SG, mais les détails, ainsi que le calendrier et la méthode de mise en place étaient incertains. Il a donc été inscrit au PV de la mission que les deux parties continueraient à s'échanger des informations en la matière.

6. Recommandations pour atteindre l'objectif global

6.1. Perspectives de réalisation des indicateurs de l'objectif global

Objectif global du projet : Promouvoir une éducation de qualité à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans toutes les écoles primaires publiques de la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels.
Indicateurs :
En 2027/2028 (3 ans après la fin du Projet) : 1) 85% des écoles primaires publiques dans les zones cibles de la généralisation progressive ont participé aux formations suivant le modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels ;
2) 80 % des COGES ont renouvelé leurs bureaux COGES en Assemblée générale (AG) conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnels dans toutes les écoles primaires publiques de la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels ;

3) 75 % des COGES ont élaboré et validé leurs Plans d'Action en AG dans toutes les écoles primaires publiques de la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels ;
4) 70% des COGES ont élaboré et validé leurs rapports bilans des activités en AG dans toutes les écoles primaires publiques de la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels ;
5) 90% des communes/arrondissements ont mis en place ou renouvelé la CCC/CCA dans la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels.

La possibilité ou non que l'objectif global soit atteint dépendra de la réalisation des conditions qui suivent.

(1) La relation entre le Conseil de l'école et les COGES est clarifiée et la mise en place de ce Conseil utilise le modèle renforcé du COGES élaboré par le Projet

Cette relation avec le COGES n'est pas claire étant donné que l'initiative présidentielle précitée ne fournit pas de détails précis sur ledit Conseil de l'école ni de plan concernant sa mise en place. Il n'est donc pas certain, à l'heure actuelle, que le processus de généralisation puisse être réalisé en changeant simplement le nom de COGES en « Conseil de l'école », sans modification du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA élaboré par le Projet, comme l'envisagent les homologues proches du Projet tels que l'UGP.

Si des entretiens à ce sujet ont eu lieu avec le SG du MEBAPLN lors de la mission de consultation de janvier 2025, aucune information précise n'a été obtenue sur le Conseil de l'école. L'on n'a donc pas encore une image claire de cette nouvelle structure. Parmi les actions envisagées pour la suite, il semble que la présidence devrait d'abord mener une enquête auprès des acteurs concernés en vue de la mise en place d'une structure de gestion des écoles conforme à la vision du Président. L'étape suivante consisterait à identifier et à analyser les atouts et les faiblesses/insuffisances des structures existantes telles que le COGES afin de déterminer la structure organisationnelle propre au futur Conseil de l'école.

L'équipe de coordination de l'IPEQ a invité le bureau de la JICA à la Présidence le 6 fév. 2025 pour lui expliquer l'initiative présidentielle, en particulier le Conseil de l'école. A cette occasion, la JICA a insisté sur les résultats positifs du modèle de collaboration école-communauté, élaboré et testé jusqu'à présent par les projets de la coopération japonaise, y compris le PAQER-CEC. Elle a suggéré ensuite à l'équipe de l'IPEQ de mettre en valeur ce modèle lors de la mise en place du Conseil de l'école. Par ailleurs, le SG de la Présidence a exprimé le souhait que la JICA continue toujours son appui au développement de l'éducation au Burkina.

(2) Le ProDoc sur la généralisation du modèle renforcé de COGES est validé par le MEF

Le 5 février 2025, le MEBAPLN a validé le ProDoc sur la généralisation du modèle renforcé du COGES, et il s'agit maintenant de savoir si le comité du MEF le validera. Dans la mesure où le comité discutera de la pertinence et la cohérence du contenu du ProDoc avec les priorités nationales, il se peut que la relation avec l'initiative présidentielle décrite au point (1) soit relevée.

Si les conditions décrites aux points (1) et (2) ne sont pas remplies, il sera difficile d'atteindre l'objectif global en raison d'importantes contraintes structurelles et financières. Concernant le point (1), le fait que l'on ne saisisse pas tous les aspects du Conseil de l'école ne signifie pas nécessairement que la condition extérieure du cadre logique « La politique de gestion décentralisée de l'école s'appuyant sur la collaboration école-communauté est maintenue » ne soit pas remplie, mais l'on ne sait pas, même au terme du Projet, si le modèle renforcé de COGES élaboré par le Projet sera ou non applicable à la mise en place dudit Conseil. Quant au point (2), étant donné que le CNV du MEF n'a pas encore validé le ProDoc, la généralisation du modèle renforcé ne bénéficie actuellement d'aucun appui budgétaire.

Du point de vue technique en revanche, il n'y a pas de préoccupations quant à la réalisation de l'objectif global. Jusqu'ici, la mise en œuvre des activités s'est faite par le biais d'une collaboration étroite entre homologues burkinabés et experts japonais, ce qui a permis une transmission satisfaisante des compétences, des connaissances et du savoir-faire nécessaires à la diffusion des résultats du Projet tels que le modèle renforcé de COGES. La seule source d'inquiétude concernait le départ à la retraite des homologues indiqué dans le tableau 36, mais ce problème a été résolu grâce à la formation de nouveaux formateurs du niveau central.

6.2. Démarches prises par la partie burkinabé pour atteindre l'objectif global

Afin de surmonter les contraintes structurelles et financières précitées, le MEBAPLN a multiplié les efforts suivants :

- i. Le MEBAPLN a validé un ProDoc de qualité, lequel a été élaboré afin de mieux garantir l'acquisition du budget nécessaire à la généralisation du modèle renforcé de COGES.
- ii. Les mesures budgétaires nécessaires à l'élaboration et à la validation de ce ProDoc ont été prises.
- iii. L'élaboration et la validation du ProDoc s'est faite avec un précieux travail de coordination du MEBAPLN en collaboration avec le MEF.
- iv. Le modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA, du point de vue du fond (contenu) et de la forme constitue un acquis majeur et pourrait être exploité dans le cadre de l'institution du Conseil de l'école telle que projetée par l'initiative présidentielle car la même approche philosophique a été mise en évidence dans le ProDoc du PRPCom (point (1)). Il est donc

souhaitable que ce Prodoc soit une boussole et que la mise en place des Conseils de l'école s'inspire de la démarche participative qui y est préconisé.

Le tableau qui suit présente les activités que la partie burkinabé prévoit de mettre en œuvre pour acquérir le budget nécessaire à la généralisation du modèle renforcé de COGES (D'après le PV de la mission de consultation de la JICA en janvier 2025).

Tableau 37 : Activités à mener par le MEBPLN pour la généralisation du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA

Activités prévues	Période
Validation techniquement du ProDoc du projet national de généralisation par le MEBAPLN	Déjà fait le 5 fév. 2025
Présentation du ProDoc du PRPCom au Ministre	
Soumission d'un rapport en Conseil des Ministres pour l'adoption du PRODOC	
Validation du ProDoc du projet national de généralisation par le Comité national de Validation du MEF	
Prise d'un arrêté conjoint de création du projet national de généralisation	
Plaidoyer auprès du MEF pour une inscription budgétaire nécessaire à la mise en œuvre du PRPCom	
Finalisation de l'arrêté conjoint portant fixation des rubriques et des prises en charge relatives aux prestations spécifiques dans le cadre du PRPCom	

6.3. Recommandations faites à la partie burkinabé pour atteindre l'objectif global

La section suivante décrit les activités qui pourraient s'avérer nécessaires afin de mieux garantir la réalisation de l'objectif global et de pérenniser ses résultats. Les recommandations (1) et (2) tiennent compte d'éventuelles contraintes financières qui pourraient découler d'un changement de situation même si les deux conditions mentionnées à la section 5.1 sont remplies. La recommandation (3) constitue une recommandation/demande générale.

(1) Définition des priorités de généralisation du modèle renforcé en fonction de la situation

Si le budget indiqué dans le ProDoc n'est pas alloué au moment de la généralisation du modèle renforcé de COGES, les activités prévues seront mises en œuvre par ordre de priorité. Cet ordre de priorité sera défini sous l'angle des activités essentielles à la réalisation de la « collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle », qui constitue la première étape de l'objectif global²⁰. En d'autres termes, il s'agira de sélectionner les activités qui sont essentielles pour

²⁰ L'objectif global « Promouvoir une éducation de qualité à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans toutes les écoles primaires publiques de la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels » est structuré ainsi : la « collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle [...]

atteindre les indicateurs de l'objectif global. À titre d'activité hautement prioritaire, on peut citer l'exemple de la série de formations sur la mise en place et le fonctionnement du COGES et de la CCC/CCA, qui seront réalisées en cascade²¹.

Dans le cas des activités de la généralisation dont la mise en œuvre n'aura pas été possible en raison de contraintes budgétaires, on pourra envisager les mesures suivantes : inscrire le financement nécessaire dans le budget affecté au SCGSE, ou encore trouver des PTF susceptibles d'être intéressés (par la CSE, par exemple) pour recourir à leur financement dans le cadre d'un partenariat avec le MEBAPLN.

(2) Reconsidération, en fonction de la situation, de la zone couverte par la généralisation du modèle renforcé

Si les contraintes budgétaires devaient se révéler particulièrement sévères, il faudrait, outre la sélection des activités précitée, également adapter la zone couverte par la généralisation. Sachant que le budget des activités de généralisation est établi par région/province, il conviendra, selon le budget disponible, de passer à une mise en œuvre du plan de généralisation par région. Si cela n'est pas possible, on pourra le faire par province. Même si le MEBAPLN ne parvenait, de son propre chef, à déployer le modèle renforcé que dans une ou deux provinces par année, ce résultat pourrait servir de tremplin pour solliciter le soutien des PTF. L'on peut espérer que le MEBAPLN, guidé par l'esprit des devises « Aide-toi et le ciel t'aidera » ou encore « Qui court lentement et sûrement gagne la course », parvienne à réaliser un déploiement maximal dans la mesure de ses moyens.

(3) Amélioration continue du système de suivi des COGES

À supposer même qu'il n'y ait aucune contrainte budgétaire et que toutes les activités figurant dans le plan de généralisation du modèle renforcé soient mises en œuvre, il faudra effectuer un suivi continu des COGES, sans quoi leur fonctionnement s'affaiblira. Des précédents ont prouvé qu'une seule session de formation ne suffisait pas à assurer un fonctionnement permanent du système de suivi des COGES. C'est pour remédier à ce problème que le SCGSE a été créé. En plus d'organiser des réunions régionales et provinciales de PF COGES que le budget dudit service a jusqu'ici permis de faire, il est nécessaire d'allier l'utilisation du système de suivi en ligne mis en place par le Projet et la mise en œuvre de forums pour inciter constamment les PF COGES de la CEB – principaux acteurs du suivi des COGES – à effectuer le suivi.

fonctionnels » en est la première étape, et « promouvoir une éducation de qualité » le résultat.

²¹ Les formations suivantes sont menées en cascade : formations des formateurs du niveau central en langue ⇒ formations des formateurs du niveau déconcentré ⇒ formations destinées aux acteurs au niveau de l'école et de la commune.

Annexe 1-1 : Cadre logique du projet (Project Design Matrix: PDM)**Version 0.****Titre du projet:** Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education par le Renforcement de la Collaboration Ecole-Communauté (PAQER/CEC)**A la date du** Juillet, 2020**Agence d'exécution:** Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN)**Groupes cibles:** Agents du MENAPLN aux niveaux central et déconcentré, acteurs au niveau des écoles primaires publiques (directeurs d'école, enseignants, élèves, parents d'élèves, membres de la communauté locale, collectivités territoriales)**Période :** août 2020 – juillet 2024 (quatre (04) ans)**Zone d'intervention:** Toutes les écoles primaires publiques de six (06) provinces, à savoir Kadiogo (Centre), Kourwéogo (Plateau Central), Ouhritenga (Plateau Central), Ganzourgou (Plateau Central), Bazéga (Centre-Sud) et Boulkiemdé (Centre-Ouest)

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Conditions extérieures
Objectif global Promouvoir une éducation de qualité à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans toutes les écoles primaires publiques du Burkina Faso.	En 2027/28 (3 ans après la fin du Projet) : 1) XX% des écoles primaires publiques du Burkina Faso ont renouvelé leurs bureaux COGES en Assemblée Générale (AG) conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel ; 2) XX% des COGES du Burkina Faso ont élaboré et validé leurs Plans d'Action en AG ; 3) XX% des COGES du Burkina Faso ont élaboré et validé leurs rapports bilans des activités en AG ; 4) XX% des communes du Burkina Faso disposent d'une Coordination Communale des COGES (CCC).	1) PV des AG 2) Plans d'Action des COGES 3) Rapports bilans des activités des COGES 4) PV d'installation des CCC	
But du projet Améliorer la qualité de l'éducation à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans toutes les écoles primaires publiques de la zone d'intervention du Projet	1) XX% des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs Plans d'Action en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2022/2023 et 2023/2024 ; 2) XX% des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs rapports bilans des activités en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2022/2023 et 2023/2024 ; 3) Dans XX% des communes dans la zone d'intervention du Projet, les CCC ont tenu leurs AG au moins deux fois par an en 2023/2024.	1) Plans d'Action des COGES 2) Rapports bilans des activités des COGES 3) PV des AG/CCC	- La politique de gestion décentralisée de l'école en s'appuyant sur la collaboration école-communauté est maintenue ; - La situation sécuritaire ne s'aggrave pas.

Résultats			
Résultat 1 : Le modèle de COGES fonctionnel est renforcé et validé en vue de la généralisation.	1) XX% des écoles primaires publiques dans la zone d'intervention du Projet ont renouvelé leurs bureaux COGES en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel ; 2) XX% des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs Plans d'Action en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2021/2022 ; 3) XX% des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs rapports bilans des activités en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2021/2022 ; 4) Le modèle renforcé de COGES fonctionnel est validé institutionnellement sous forme de document officiel en vue de sa généralisation.	1) PV des AG 2) Plans d'Action des COGES 3) Rapports bilans des activités des COGES 4) Arrêté portant généralisation des COGES	- La situation sécuritaire ne s'aggrave pas.
Résultat 2 : Un dispositif durable de suivi-accompagnement et de partage d'expériences entre les COGES est élaboré et validé en vue de la généralisation.	1) XX% des communes de la zone d'intervention du Projet disposent d'une CCC ; 2) XX% des CCC dans la zone d'intervention du Projet ont tenu leurs AG au moins deux fois par an en 2022/2023 ; 3) XX% des CEB dans la zone d'intervention du Projet élaborent un rapport de synthèse sur la situation des COGES en début et en fin d'année scolaire ; 4) XX% des CCC dans la zone d'intervention ont participé à un(des) forum(foras).	1) PV d'installation des CCC 2) PV des AG/CCC 3) Rapports des CEB 4) Rapports des Fora	
Résultat 3 : De bonnes pratiques (cantine scolaire, éducation des filles, éducation inclusive, environnement scolaire, soutien à l'organisation des journées pédagogiques, etc.) sont identifiées et capitalisées pour réaliser une éducation de qualité.	1) Le nombre de bonnes pratiques identifiées 2) Un recueil de bonnes pratiques élaboré et validé ; 3) Le nombre d'émissions réalisées sur les bonnes pratiques.	1) Rapports de suivi 2) Recueil élaboré 3) Rapports d'émissions	
Résultat 4 : Des outils d'apprentissage en mathématiques sont élaborés, testés et validés en vue de leur utilisation en classe et en dehors de la classe.	1) Disponibilité des outils d'apprentissage en mathématiques élaborés, testés et validés.	1) Outils élaborés	

Activités	Intrants		Conditions extérieures
	Partie japonaise	Partie burkinabè	
Activités pour le Résultat 1 : 1-1. Conduire une enquête de base sur la situation des COGES au niveau des écoles primaires publiques ; 1-2. Proposer un projet de modèle et de documents de mise en œuvre relatifs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES ; 1-3. Organiser la formation des formateurs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES ; 1-4. Organiser la formation des acteurs au niveau des écoles à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES ; 1-5. Faire une évaluation de la mise en œuvre du modèle renforcé ; 1-6. Organiser un atelier de validation du modèle renforcé de COGES fonctionnel ; 1-7. Réviser les différents documents relatifs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES.	- Envoi d'experts japonais et pays tiers ; - Prise en charge des activités des experts de la JICA ; - Prise en charge de l'organisation de différentes formations/ateliers ; - Prise en charge des activités de recherche-action ; - Fourniture des équipements (ordinateurs, imprimantes et autres équipements) ; - Formation dans des pays tiers et/ou au Japon (si nécessaire) ; - Prise en charge des frais des sessions du Comité Technique d'Orientation et de Suivi (CTOS) ; - Coût opérationnel pour des activités choisies du Projet.	- Mise à disposition du personnel du Projet ; - Mise à disposition des bureaux pour le Projet et le coût de fonctionnement des installations (électricité, connexion internet etc.) ; - Prise en charge des activités de pilotage (ex. organisation du Comité de revue, suivi-évaluation) ; - Prise en charge des indemnités des agents de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) ; - Prise en charge de l'organisation des fora sur l'éducation en s'appuyant sur les CCC - Prise en charge de l'organisation des formations/ateliers pour la mise à l'échelle	
Activités pour le Résultat 2 : 2-1. Conduire une enquête de base sur la situation du suivi-accompagnement et du partage d'expériences entre les COGES au niveau du service déconcentré ; 2-2. Proposer un projet de dispositif et de documents de mise en œuvre relatifs au suivi-accompagnement et au partage d'expériences entre les COGES en s'appuyant sur les CCC ; 2-3. Organiser la formation des formateurs au suivi-accompagnement et au partage d'expériences entre les COGES à travers la mise en place des CCC ; 2-4. Organiser la formation des acteurs au niveau des COGES au suivi-accompagnement et au partage d'expériences entre les COGES à travers la mise en place des CCC ; 2-5. Organiser des fora sur l'éducation en s'appuyant sur les CCC ; 2-6. Faire une évaluation de la mise en œuvre du dispositif élaboré ; 2-7. Organiser un atelier de validation du dispositif de suivi-accompagnement et de partage d'expériences entre les COGES ; 2-8. Réviser les différents documents relatifs au suivi-accompagnement et au partage d'expériences des COGES en s'appuyant sur les CCC.			

Activités pour le Résultat 3 :

3-1. Faire la revue des différentes pratiques pour améliorer le contexte d'apprentissage en s'appuyant sur la collaboration école-communauté (cantine scolaire, éducation des filles, éducation inclusive, environnement scolaire, soutien à l'organisation des journées pédagogiques, etc.) ;

3-2. Elaborer les différents outils pour la mise en œuvre d'activités de recherche-action pour améliorer le contexte d'apprentissage en s'appuyant sur la collaboration école-communauté ;

3-3. Conduire les activités de recherche-action sur les bonnes pratiques dans un échantillon d'écoles ;

3-4. Faire une évaluation des activités de recherche-action sur les bonnes pratiques ;

3-5. Elaborer un recueil des bonnes pratiques ;

3-6. Faire des émissions sur les bonnes pratiques ;

3-7. Organiser un atelier de partage d'expériences sur les différents modèles élaborés/renforcés regroupant les acteurs des COGES de la zone d'intervention et hors de la zone d'intervention.

Activités pour le Résultat 4 :

4-1. Faire la revue des différents outils d'apprentissage en mathématiques ;

4-2. Elaborer une feuille de route de l'élaboration des outils ;

4-3. Elaborer les outils à travers la formation au Japon et/ou pays tiers ;

4-4. Conduire une activité de recherche-action sur les outils dans un échantillon d'écoles ;

4-5. Organiser un atelier de validation des outils en vue de leur généralisation.

Conditions préalables

- Une politique de gestion décentralisée de l'école en s'appuyant sur la collaboration école-communauté existe.



<Problèmes et contre-mesures>

Annexe 1-2. Cadre logique du projet (Project Design Matrix: PDM)**Version 1.****Titre du projet: Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Éducation par le Renforcement de la Collaboration Ecole-Communauté (PAQER/CEC)****A la date du février 2023****Agence d'exécution: Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN)****Groupes cibles: Agents du MENAPLN aux niveaux central et déconcentré, acteurs au niveau des écoles primaires publiques (directeurs d'école, enseignants, élèves, parents d'élèves, membres de la communauté locale, collectivités territoriales)****Période : mars 2021 – mars 2025 (quatre (04) ans)****Zone d'intervention: Toutes les écoles primaires publiques de six (06) provinces, à savoir Kadiogo (Centre), Kourwéogo (Plateau Central), Ouhritenga (Plateau Central), Ganzourgou (Plateau Central), Bazéga (Centre-Sud) et Boulkiemdé (Centre-Ouest)**

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Conditions extérieures
Objectif global Promouvoir une éducation de qualité à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans toutes les écoles primaires publiques du Burkina Faso.	En 2027/28 (3 ans après la fin du Projet) : 1) XX% des écoles primaires publiques du Burkina Faso ont renouvelé leurs bureaux COGES en Assemblée Générale (AG) conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel ; 2) XX% des COGES du Burkina Faso ont élaboré et validé leurs Plans d'Action en AG ; 3) XX% des COGES du Burkina Faso ont élaboré et validé leurs rapports bilans des activités en AG ; 4) XX% des communes du Burkina Faso disposent d'une Coordination Communale des COGES (CCC).	1) PV des AG 2) Plans d'Action des COGES 3) Rapports bilans des activités des COGES 4) PV d'installation des CCC	
But du projet Améliorer la qualité de l'éducation à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans toutes les écoles primaires publiques de la zone d'intervention du Projet	1) 80 % des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs Plans d'Action en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2023/2024 ; 2) 75 % des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs rapports bilans des activités en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2023/2024 ; 3) Dans 80% des communes dans la zone d'intervention du Projet, les CCC/CCA ont tenu leurs AG au moins deux fois par an en 2023/2024.	1) Rapport d'enquête finale 2) Rapport d'enquête finale 3) PA et BA des CCC/CCA	- La politique de gestion décentralisée de l'école en s'appuyant sur la collaboration école-communauté est maintenue ; - La situation sécuritaire ne s'aggrave pas.
Résultats Résultat 1 : Le modèle de COGES fonctionnel est renforcé et validé en vue de la généralisation.	1) 85% des écoles primaires publiques dans la zone d'intervention du Projet ont renouvelé leurs bureaux COGES en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel ; 2) 75% des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs Plans d'Action en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2022/2023 ; 3) 70 % des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs rapports bilans des activités en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2022/2023 ; 4) Le modèle renforcé de COGES fonctionnel est validé institutionnellement sous forme de document officiel en vue de sa généralisation.	1) l'Assemblée Générale Elective (AGE) des COGES 2) Rapport d'enquête finale (Plans d'Action des COGES) 3) Rapport d'enquête finale (Rapports bilans des activités des COGES) 4) Arrêté portant généralisation des COGES	- La situation sécuritaire ne s'aggrave pas.

Résultat 2 : Un dispositif durable de suivi-accompagnement et de partage d'expériences entre les COGES est élaboré et validé en vue de la généralisation.	1) 95% des communes/arrondissements de la zone d'intervention du Projet disposent d'une CCC/CCA ; 2) 75 % des CCC/CCA dans la zone d'intervention du Projet ont tenu leurs AG au moins deux fois par an en 2022/2023 ; 3) 85 % des CEB dans la zone d'intervention du Projet élaborent un rapport de synthèse sur la situation des COGES en début (PA) et en fin d'année scolaire (BA) ; 4) 95 % des CCC/CCA dans la zone d'intervention ont participé à un(des) forum(foras).	1) PV d'AGE des CCC/CCA 2) PA et BA des CCC/CCA 3) Rapports de synthèse PA et BA des COGES soumis par les CEB 4) Liste de présence des Fora	
Résultat 3 : De bonnes pratiques liées à l'organisation de la cantine endogène et aux cours supplémentaires) sont identifiées et capitalisées pour réaliser une éducation de qualité.	1) Le nombre de bonnes pratiques identifiées 2) Un recueil de bonnes pratiques élaboré et validé ; 3) Le nombre d'émissions réalisées sur les bonnes pratiques.	1) Rapports de suivi 2) Recueil élaboré 3) Rapports d'émissions	
Résultat 4 : Des outils d'apprentissage en mathématiques sont élaborés, testés et validés en vue de leur utilisation en classe et en dehors de la classe.	1) Disponibilité des outils d'apprentissage en mathématiques élaborés, testés et validés.	1) Outils élaborés	
Activités	Intrants		Conditions extérieures
	Partie japonaise	Partie burkinabè	
Activités pour le Résultat 1 : 1-1. Conduire une enquête de base sur la situation des COGES au niveau des écoles primaires publiques ; 1-2. Proposer un projet de modèle et de documents de mise en œuvre relatifs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES ; 1-3. Organiser la formation des formateurs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES ; 1-4. Organiser la formation des acteurs au niveau des écoles à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES ; 1-5. Faire une évaluation de la mise en œuvre du modèle renforcé ; 1-6. Organiser un atelier de validation du modèle renforcé de COGES fonctionnel ; 1-7. Réviser les différents documents relatifs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES.	- Envoi d'experts japonais et pays tiers ; - Prise en charge des activités des experts de la JICA ; - Prise en charge de l'organisation de différents formations/ateliers ; - Prise en charge des activités de recherche-action ; - Fourniture des équipements (ordinateurs, imprimantes et autres équipements) ; - Formation dans des pays tiers et/ou au Japon (si nécessaire) ; - Prise en charge des frais des sessions du Comité Technique d'Orientation et de Suivi (CTOS) ; - Coût opérationnel pour des activités choisies du Projet.	- Mise à disposition du personnel du Projet ; - Mise à disposition des bureaux pour le Projet et le coût de fonctionnement des installations (électricité, connexion internet etc.) ; - Prise en charge des activités de pilotage (ex. organisation du Comité de revue, suivi-évaluation) ; - Prise en charge des indemnités des agents de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) ; - Prise en charge de l'organisation des fora sur l'éducation en s'appuyant sur les CCC/CCA - Prise en charge de l'organisation des	

Activités pour le Résultat 2 :

2-1. Conduire une enquête de base sur la situation du suivi-accompagnement et du partage d'expériences entre les COGES au niveau du service déconcentré ;
 2-2. Proposer un projet de dispositif et de documents de mise en œuvre relatifs au suivi-accompagnement et au partage d'expériences entre les COGES en s'appuyant sur les CCC/CCA ;
 2-3. Organiser la formation des formateurs au suivi-accompagnement et au partage d'expériences entre les COGES à travers la mise en place des CCC/CCA ;
 2-4. Organiser la formation des acteurs au niveau des COGES au suivi-accompagnement et au partage d'expériences entre les COGES à travers la mise en place des CCC/CCA ;
 2-5. Organiser des fora sur l'éducation en s'appuyant sur les CCC/CCA ;
 2-6. Expérimenter le système de suivi COGES en ligne
 2-7. Faire une évaluation de la mise en œuvre du dispositif de suivi des COGES par les CCC/CCA et en ligne ;
 2-8. Organiser un atelier de validation du dispositif de suivi-accompagnement et de partage d'expériences entre les COGES ;
 2-9. Réviser les différents documents relatifs au suivi-accompagnement et au partage d'expériences des COGES en s'appuyant sur les CCC/CCA.

Activités pour le Résultat 3 :

3-1. Faire la revue des différentes pratiques pour améliorer le contexte d'apprentissage en s'appuyant sur la collaboration école-communauté (organisation de la cantine endogène et aux cours supplémentaires) ;
 3-2. Elaborer les différents outils pour la mise en œuvre d'activités de recherche-action pour améliorer le contexte d'apprentissage en s'appuyant sur la collaboration école-communauté ;
 3-3. Conduire les activités de recherche-action sur les bonnes pratiques liées à l'organisation de la cantine endogène et aux cours supplémentaires dans un échantillon d'écoles ;
 3-4. Faire une évaluation des activités de recherche-action sur les bonnes pratiques liées à l'organisation de la cantine endogène et aux cours supplémentaires ;
 3-5. Elaborer un recueil des bonnes pratiques sur l'organisation de la cantine endogène et aux cours supplémentaires
 3-6. Faire des émissions sur les bonnes pratiques sur l'organisation de la cantine endogène et aux cours supplémentaires;
 3-7. Organiser un atelier de partage d'expériences sur les différents modèles de bonnes pratiques liées à l'organisation de la cantine endogène et aux cours supplémentaires élaborés/renforcés regroupant les acteurs des COGES de la zone d'intervention et hors de la zone d'intervention.

Activités pour le Résultat 4 :

- 4-1. Faire la revue des différents outils d'apprentissage en mathématiques ;
- 4-2. Elaborer une feuille de route de l'élaboration des outils ;
- 4-3. Elaborer les outils à travers la formation au Japon, pays tiers et/ou en ligne;
- 4-4. Conduire une activité de recherche-action sur les outils dans un échantillon d'écoles ;
- 4-5. Organiser un atelier de validation des outils en vue de leur généralisation.

Conditions préalables

- Une politique de gestion décentralisée de l'école en s'appuyant sur la collaboration école-communauté existe.



<Problèmes et contre-mesures>

Annexe 1-3. Cadre logique du projet (Project Design Matrix: PDM)**Version 2.****Titre du projet: Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Éducation par le Renforcement de la Collaboration Ecole-Communauté (PAQER/CEC)****A la date du février 2024****Agence d'exécution: Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN)****Groupes cibles: Agents du MENAPLN aux niveaux central et déconcentré, acteurs au niveau des écoles primaires publiques (directeurs d'école, enseignants, élèves, parents d'élèves, membres de la communauté locale, collectivités territoriales)****Période : mars 2021 – mars 2025 (quatre (04) ans)****Zone d'intervention: Toutes les écoles primaires publiques de six (06) provinces, à savoir Kadiogo (Centre), Kourwéogo (Plateau Central), Oubritenga (Plateau Central), Ganzourgou (Plateau Central), Bazéga (Centre-Sud) et Boulkiemdé (Centre-Ouest)**

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Conditions extérieures
Objectif global Promouvoir une éducation de qualité à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans toutes les écoles primaires publiques de la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA-fonctionnels.	En 2027/28 (3 ans après la fin du Projet) : 1) 85% des écoles primaires publiques dans les zones cibles de la généralisation progressive ont participé aux formations suivant le modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels; 2) 80 % des COGES ont renouvelé leurs bureaux COGES en Assemblée Générale (AG) conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel dans toutes les écoles primaires publiques de la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels ; 3) 75 % des COGES ont élaboré et validé leurs Plans d'Action en AG dans toutes les écoles primaires publiques de la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels ; 4) 70% des COGES ont élaboré et validé leurs rapports bilans des activités en AG dans toutes les écoles primaires publiques de la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels; 5) 90% des communes/arrondissements ont mis en place ou renouvelé la CCC/CCA dans la zone de mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels	1) Rapports de sessions de formation/ Plan de généralisation du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA fonctionnels (ou PRODOC du Projet national de généralisation) 2) PV des AG 3) Plans d'Action des COGES 4) Rapports bilans des activités des COGES 5) PV d'installation des CCC/CCA	
But du projet Améliorer la qualité de l'éducation à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans toutes les écoles primaires publiques de la zone d'intervention du Projet	1) 80 % des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs Plans d'Action en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2023/2024 ; 2) 75 % des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs rapports bilans des activités en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2023/2024 ; 3) Dans 80% des communes dans la zone d'intervention du Projet, les CCC/CCA ont tenu leurs AG au moins deux fois par an en 2023/2024.	1) Rapport d'enquête finale 2) Rapport d'enquête finale 3) PA et BA des CCC/CCA	- La politique de gestion décentralisée de l'école en s'appuyant sur la collaboration école-communauté est maintenue ; - La situation sécuritaire ne s'aggrave pas.

Résultats			
Résultat 1 : Le modèle de COGES fonctionnel est renforcé et validé en vue de la généralisation.	1) 85% des écoles primaires publiques dans la zone d'intervention du Projet ont renouvelé leurs bureaux COGES en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel ; 2) 75% des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs Plans d'Action en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2022/2023 ; 3) 70 % des COGES dans la zone d'intervention du Projet ont élaboré et validé leurs rapports bilans des activités en AG conformément au modèle renforcé de COGES fonctionnel en 2022/2023; 4) Le modèle renforcé de COGES fonctionnel est validé institutionnellement sous forme de document officiel en vue de sa généralisation.	1) l'Assemblée Générale Elective (AGE) des COGES 2) Rapport d'enquête finale (Plans d'Action des COGES) 3) Rapport d'enquête finale (Rapports bilans des activités des COGES) 4) Arrêté portant généralisation des COGES	- La situation sécuritaire ne s'aggrave pas.
Résultat 2 : Un dispositif durable de suivi-accompagnement et de partage d'expériences entre les COGES est élaboré et validé en vue de la généralisation.	1) 95% des communes/arrondissements de la zone d'intervention du Projet disposent d'une CCC/CCA ; 2) 75 % des CCC/CCA dans la zone d'intervention du Projet ont tenu leurs AG au moins deux fois par an en 2022/2023 ; 3) 85 % des CEB dans la zone d'intervention du Projet élaborent un rapport de synthèse sur la situation des COGES en début (PA) et en fin d'année scolaire (BA) ; 4) 95 % des CCC/CCA dans la zone d'intervention ont participé à un(des) forum(foras).	1) PV d'AGE des CCC/CCA 2) PA et BA des CCC/CCA 3) Rapports de synthèse PA et BA des COGES soumis par les CEB 4) Liste de présence des Fora	
Résultat 3 : De bonnes pratiques liées à l'organisation de la cantine endogène et aux cours supplémentaires) sont identifiées et capitalisées pour réaliser une éducation de qualité.	1) Le nombre de bonnes pratiques identifiées 2) Un recueil de bonnes pratiques élaboré et validé ; 3) Le nombre d'émissions réalisées sur les bonnes pratiques.	1) Rapports de suivi 2) Recueil élaboré 3) Rapports d'émissions	
Résultat 4 : Des outils d'apprentissage en mathématiques sont élaborés, testés et validés en vue de leur utilisation en classe et en dehors de la classe.	1) Disponibilité des outils d'apprentissage en mathématiques élaborés, testés et validés.	1) Outils élaborés	

Activités	Intrants		Conditions extérieures
	Partie japonaise	Partie burkinabè	
Activités pour le Résultat 1 : 1-1. Conduire une enquête de base sur la situation des COGES au niveau des écoles primaires publiques ; 1-2. Proposer un projet de modèle et de documents de mise en œuvre relatifs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES ; 1-3. Organiser la formation des formateurs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES ; 1-4. Organiser la formation des acteurs au niveau des écoles à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES ; 1-5. Faire une évaluation de la mise en œuvre du modèle renforcé ; 1-6. Organiser un atelier de validation du modèle renforcé de COGES fonctionnel ; 1-7. Réviser les différents documents relatifs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES. Activités pour le Résultat 2 : 2-1. Conduire une enquête de base sur la situation du suivi-accompagnement et du partage d'expériences entre les COGES au niveau du service déconcentré ; 2-2. Proposer un projet de dispositif et de documents de mise en œuvre relatifs au suivi-accompagnement et au partage d'expériences entre les COGES en s'appuyant sur les CCC/CCA ; 2-3. Organiser la formation des formateurs au suivi-accompagnement et au partage d'expériences entre les COGES à travers la mise en place des CCC/CCA ; 2-4. Organiser la formation des acteurs au niveau des COGES au suivi-accompagnement et au partage d'expériences entre les COGES à travers la mise en place des CCC/CCA ; 2-5. Organiser des fora sur l'éducation en s'appuyant sur les CCC/CCA ; 2-6. Expérimenter le système de suivi COGES en ligne 2-7. Faire une évaluation de la mise en œuvre du dispositif de suivi des COGES par les CCC/CCA et en ligne ; 2-8. Organiser un atelier de validation du dispositif de suivi-accompagnement et de partage d'expériences entre les COGES ; 2-9. Réviser les différents documents relatifs au suivi-accompagnement et au partage d'expériences des COGES en s'appuyant sur les CCC/CCA.	- Envoi d'experts japonais et pays tiers ; - Prise en charge des activités des experts de la JICA ; - Prise en charge de l'organisation de différentes formations/ateliers ; - Prise en charge des activités de recherche-action ; - Fourniture des équipements (ordinateurs, imprimantes et autres équipements) ; - Formation dans des pays tiers et/ou au Japon (si nécessaire) ; - Prise en charge des frais des sessions du Comité Technique d'Orientation et de Suivi (CTOS) ; - Coût opérationnel pour des activités choisies du Projet.	- Mise à disposition du personnel du Projet ; - Mise à disposition des bureaux pour le Projet et le coût de fonctionnement des installations (électricité, connexion internet etc.) ; - Prise en charge des activités de pilotage (ex. organisation du Comité de revue, suivi-évaluation) ; - Prise en charge des indemnités des agents de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) ; - Prise en charge de l'organisation des fora sur l'éducation en s'appuyant sur les CCC/CCA - Prise en charge de l'organisation des	

Activités pour le Résultat 3 :

3-1. Faire la revue des différentes pratiques pour améliorer le contexte d'apprentissage en s'appuyant sur la collaboration école-communauté (organisation de la cantine endogène et aux cours supplémentaires) ;
 3-2. Elaborer les différents outils pour la mise en œuvre d'activités de recherche-action pour améliorer le contexte d'apprentissage en s'appuyant sur la collaboration école-communauté ;
 3-3. Conduire les activités de recherche-action sur les bonnes pratiques liées à l'organisation de la cantine endogène et aux cours supplémentaires dans un échantillon d'écoles ;
 3-4. Faire une évaluation des activités de recherche-action sur les bonnes pratiques liées à l'organisation de la cantine endogène et aux cours supplémentaires ;
 3-5. Elaborer un recueil des bonnes pratiques sur l'organisation de la cantine endogène et aux cours supplémentaires
 3-6. Faire des émissions sur les bonnes pratiques sur l'organisation de la cantine endogène et aux cours supplémentaires;
 3-7. Organiser un atelier de partage d'expériences sur les différents modèles de bonnes pratiques liées à l'organisation de la cantine endogène et aux cours supplémentaires élaborés/renforcés regroupant les acteurs des COGES de la zone d'intervention et hors de la zone d'intervention.

Activités pour le Résultat 4 :

4-1. Faire la revue des différents outils d'apprentissage en mathématiques ;
 4-2. Elaborer une feuille de route de l'élaboration des outils ;
 4-3. Elaborer les outils à travers la formation au Japon, pays tiers et/ou en ligne;
 4-4. Conduire une activité de recherche-action sur les outils dans un échantillon d'écoles ;
 4-5. Organiser un atelier de validation des outils en vue de leur généralisation.

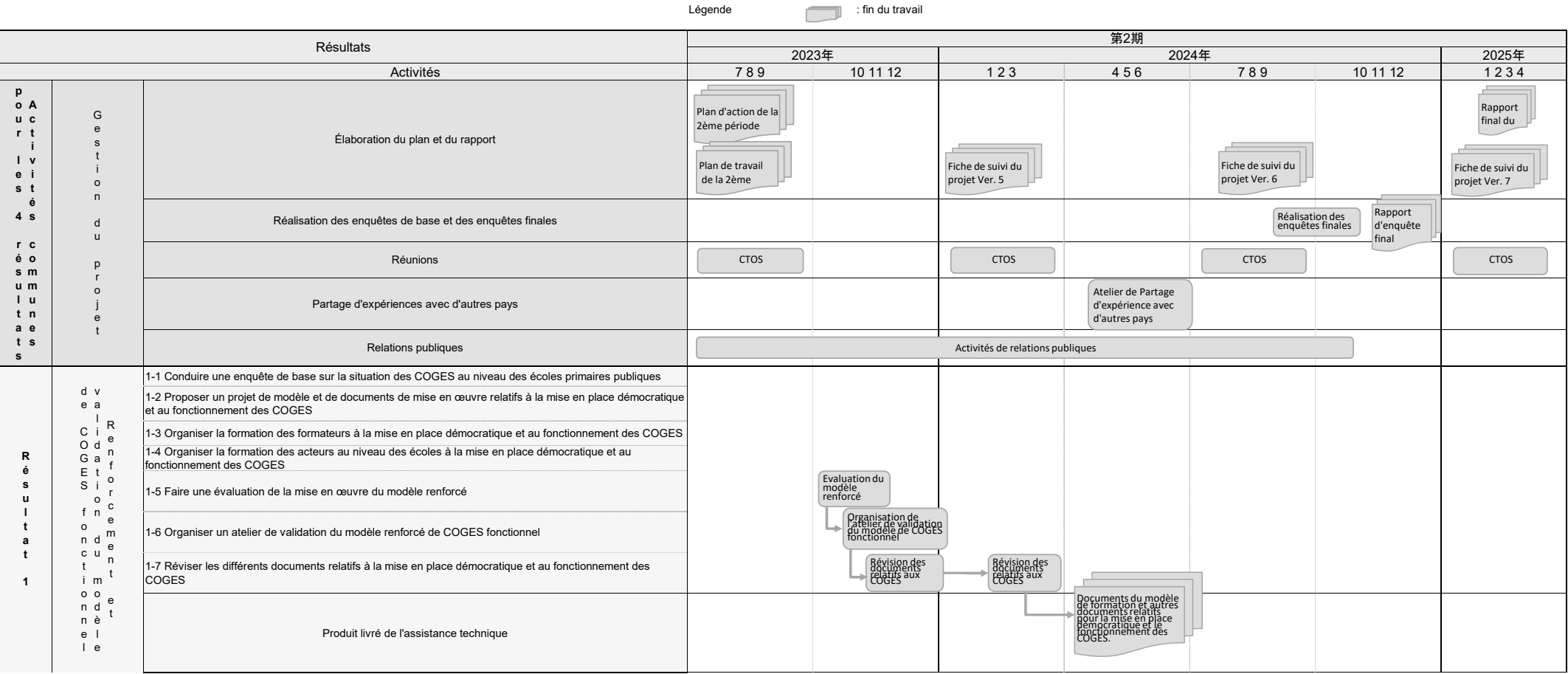
Conditions préalables

- Une politique de gestion décentralisée de l'école en s'appuyant sur la collaboration école-communauté existe.

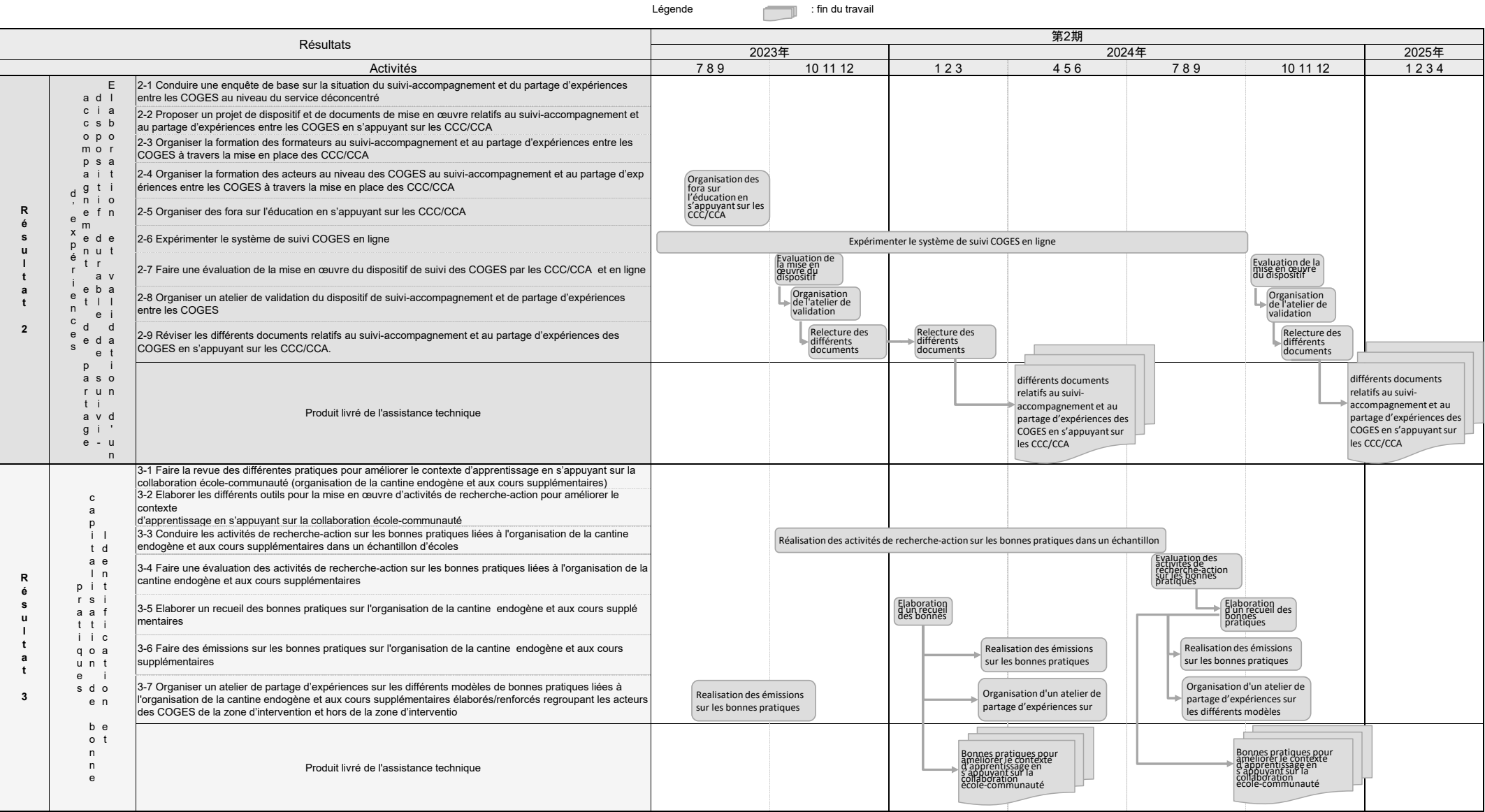


<Problèmes et contre-mesures>

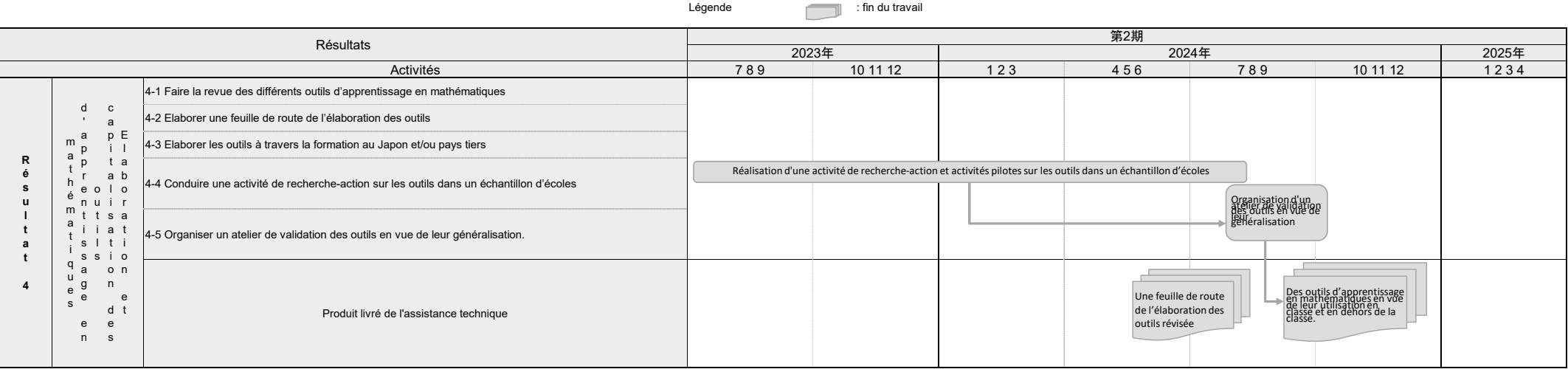
Annex 2: Diagramme du flux des activités du Projet



Annex 2 : Diagramme du flux des activités du Projet



Annex 2: Diagramme du flux des activités du Projet



Annexe3 Plan d'opération du Projet

[illegible]

Annexe3 Plan d'opération du Projet

			2ème Période																					
Activités		Année	2023						2024												2025			
		Mois	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	
Résultat 1 : Le modèle de COGES fonctionnel est renforcé et validé en vue de la généralisation.																								
1-1	Conduire une enquête de base sur la situation des COGES au niveau des écoles primaires publiques	Plan																						
		Actuel																						
1-2	Proposer un projet de modèle et de documents de mise en œuvre relatifs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES	Plan																						
		Actuel																						
1-3	Organiser la formation des formateurs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES	Plan																						
		Actuel																						
1-4	Organiser la formation des acteurs au niveau des écoles à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES	Plan																						
		Actuel																						
1-5	Faire une évaluation de la mise en œuvre du modèle renforcé	Plan																						
		Actuel																						
1-6	Organiser un atelier de validation du modèle renforcé de COGES fonctionnel	Plan																						
		Actuel																						
1-7	Réviser les différents documents relatifs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES	Plan																						
		Actuel																						
Résultat 2 : Un dispositif durable de suivi-accompagnement et de partage d'expériences entre les COGES est élaboré et validé en vue de la généralisation																								
2-1	Conduire une enquête de base sur la situation du suivi-accompagnement et du partage d'expériences entre les COGES au niveau du service déconcentré	Plan																						
		Actuel																						
2-2	Proposer un projet de dispositif et de documents de mise en œuvre relatifs au suivi-accompagnement et au partage d'expériences entre les COGES en s' appuyant sur les CCC/CCA	Plan																						
		Actuel																						
2-3	Organiser la formation des formateurs au suivi-accompagnement et au partage d'expériences entre les COGES à travers la mise en place des CCC/CCA	Plan																						
		Actuel																						
2-4	Organiser la formation des acteurs au niveau des COGES au suivi-accompagnement et au partage d'expériences entre les COGES à travers la mise en place des CCC/CCA	Plan																						
		Actuel																						
2-5	Organiser des fora sur l'éducation en s'appuyant sur les CCC/CCA	Plan																						
		Actuel																						
2-6	Expérimenter le système de suivi COGES en ligne	Plan																						
		Actuel																						
2-7	Faire une évaluation de la mise en œuvre du dispositif de suivi des COGES par les CCC/CCA et en ligne	Plan																						
		Actuel																						
2-8	Organiser un atelier de validation du dispositif de suivi-accompagnement et de partage d'expériences entre les COGES	Plan																						
		Actuel																						
2-9	Réviser les différents documents relatifs au suivi-accompagnement et au partage d'expériences des COGES en s'appuyant sur les CCC/CCA	Plan																						
		Actuel																						

Annexe3 Plan d'opération du Projet

[illegible]

Annexe 4 : Programme d'envoi des experts

	Domaine	Nom et prénom	Affectation dans la 2 ^e période	
			Burkina Faso	Japon
1	Conseillère en chef / Développement de l'éducation	Hiroko MIURA	4.10 / 4.10	2.72 / 2.72
2	Adjoint à la Conseillère en chef/ Promotion de participation communautaire/Suivi-évaluation	Daisuke SAGIYA	3.50 / 3.50	2.87 / 2.87
3	Gestion de l'école par la participation communautaire	Kanae ABE	0.00 / 0.00	0.25 / 0.25
4	Collecte et partage de bonnes pratiques /Suivi des COGES en ligne 1	Hiroshi SUZUMURA	5.00 / 5.00	1.07 / 1.07
5	Suivi/ Relations publiques/ Gestionnaire de projet	Ayaka SATO	4.87 / 4.87	2.25 / 2.25
6	Développement des outils d'apprentissage en mathématiques/ Suivi des COGES en ligne 2	Yukinori YANAGIDA	4.47 / 4.47	1.00 / 1.00
	Total		21.94 / 21.94	10.16 / 10.16

ANNEXE 5 : Participation des Burkinabè à la formation au Japon

1. Première formation sur l'élaboration des outils d'apprentissage en mathématiques
(13 sep. – 8 oct. 2021, en ligne)

Fonction dans le Projet	Nom et prénom	Fonction dans l'Organisation	Rôle dans l'activité	Période d'affectation au projet
Chargée de projet	KONFE/TASSEMBEDO Fatimata	DGEFG / Chef du SCGSE	Superviseur	De mars 2021 – au Juillet 2022
Membre de l'équipe de travail Résultat 4	SAVADOGO Mady	DGEPFIC / Agent	Participant	De mars 2021 - présent
Membre de l'équipe de travail Résultat 4	ZEBA/KORBEOGO Mamouna	DGESS / DSEC / Agent	Participant	De mars 2021 - présent
Membre de l'équipe de travail Résultat 4	KINDA Adama	DGEFG / Agent SCGSE	Participant	De mars 2021 - présent
Membre de l'équipe de travail Résultat 4	TASSEMBEDO Jacques	DGREIP / Agent	Participant	De mars 2021 - présent
Membre de l'UGP	KIEMDE Joël	DGEFG / Agent	Participant	De mars 2021 - présent

2. Deuxième formation sur l'élaboration des outils d'apprentissage en mathématiques
(11 mai. – 27 mai. 2023, Naruto, Japon)

Fonction dans le Projet	Nom et prénom	Fonction dans l'Organisation	Rôle dans l'activité	Période d'affectation au projet
Chargée de projet / Membre de l'équipe technique math	BONKOUNGOU Issaka	DG-AEF / Chef du SCGSE	Participant	De Septembre 2022 - présent
Membre de l'équipe technique math	KIEMDE Joël	DG-AEF / Agent	Participant	De mars 2021 - présent
Membre de l'équipe technique math	KABORE/COMPAORE Yabiri dite Aminata	DG-AEF / Agent	Participant	De mars 2021 - présent
Membre de l'équipe technique math	KINDA Adama	DG-AEF / Agent SCGSE	Participant	De mars 2021 - présent
Membre de l'équipe technique math	OUEDRAOGO Guétawendé Arsène	DG-QEF / Agent DCPR	Participant	De mars 2021 - présent
Membre de l'équipe technique math	MINOUGOU Ragomissida Théophile	DGEC / Agent DECEPEPENF	Participant	De mars 2021 - présent
Membre de l'équipe technique math	ZEBA/KORBEOGO Mamouna	DGESS / Agent	Participant	De mars 2021 - présent

* Fonction dans l'Organisation se réfère à la formation telle qu'elle s'est déroulée

ANNEXE 6 Matériels et équipements achetés par le Projet

Date d'acquisition	Matériels/Équipements	Spécification (Fabricant, Numéro)	Quantité	Montant	Montant total
29 Avril 2021	Projecteur	Epson EB-X41	1	48.318yen	885,651yen
3 mai 2021	Projecteur	Epson EB-X41	1	49,291yen	
12 août 2021	Imprimante multifonctions	Canon image RUNNER 2630i	1	587,546yen	
23 sep. 2022	Ordinateur portable	HP Pavilion i5	1	98.380yen	
9 mars 2023	Ordinateur portable	HP Pavilion i7	1	102,114yen	



Attestation de l'état des lieux des équipements du PAQER-CEC

Titre du projet : Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education par le Renforcement de la Collaboration Ecole-Communauté (PAQER-CEC).

Ce présent atteste l'état des lieux des équipements du PAER-CEC en vue de procéder à leur transfert au gouvernement du Burkina Faso après la clôture du projet. La propriété des équipements du projet ci-dessus mentionné figurant sur la liste jointe sera transférée à compter du 10 mars 2025 au gouvernement du Burkina Faso.

Ont signés :

OUEDRAOGO Oumarou
Chargé de Logistique
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA) Bureau du Burkina
Faso

BELEMKOABGA Noaga Louis
Gestionnaire du PAQER-CEC
Direction générale de l'Accès à
l'Education Préscolaire et Primaire
Ministère de l'Enseignement de Base, de
l'Alphabétisation et de la Promotion des
Langues nationales

OUEDRAOGO Kibsa Francis
Chef du bureau comptable matières
secondaire
Direction générale de l'Accès à l'Education
Préscolaire et Primaire
Ministère de l'Enseignement de Base, de
l'Alphabétisation et de la Promotion des
Langues nationales

Ouagadougou le 6 février, 2025

Liste des équipements

No	Code d'enregistrement	Nature du matériel	Marque	Quantité	Etat	Lieu
1	E-PAQ-01-13	Rallonge	10m	1	bon	Bureau du projet
2	E-PAQ-01-14	Rallonge	1,5 m	1	bon	Bureau du projet
3	E-PAQ-01-15	Rallonge	1,5 m	1	bon	Bureau du projet
4	E-PAQ-01-16	Rallonge	5 m	1	bon	Bureau du projet
5	E-PAQ-01-17	Cable HDMI	Longueur: 10 m	1	bon	Bureau du projet
6	E-PAQ-01-18A/18B	Adaptateur multiple		2	bon	Bureau du projet
7	E-PAQ-01-2A	Projecteur	Epson (EB-X41)	1	bon	Bureau du projet
8	E-PAQ-01-2B	Projecteur	Epson (EB-X41) avec un cable HDMI de 5m	1	bon	Bureau du projet
9	E-PAQ-01-3	Imprimante	HP DeskJet 2630	1	bon	Bureau du projet
10	E-PAQ-01-4	Copieur	Canon imageRUNNER 2630i	1	bon	Bureau du projet
11	E-PAQ-02-1	Ordinateur portable	HP Pavilion i5	1	bon	Bureau du projet
12	E-PAQ-02-2	Ordinateur portable	HP Pavilion i7	1	bon	Bureau du projet
13	E-PAQ-02-3	Ordinateur portable	ACER Aspire AS 15	1	bon	Bureau du projet
14	E-PAQ-03-1A/1B	Tablette	SAMSUNG Galaxy Tab A SERIE	2	bon	Bureau du projet
15	E-PAQ-04-1	Régulateur	V veto	1	bon	Bureau du projet
16	E-PAQ-04-2A/2B	Régulateur	mercury 3000VA	2	bon	Bureau du projet
17	E-PAQ-04-3	Broyeur de papier		1	bon	Bureau du projet
18	E-PAQ-05-1	Speaker	CREATIVE A35	1	bon	Bureau du projet
19	E-PAQ-05-2	Speaker	ANKER	1	bon	Bureau du projet
20	E-PAQ-05-3A/3B/3C	Router Wi-Fi	Orange	3	bon	Bureau du projet
21	E-PAQ-05-4	Router Wi-Fi	Moov	1	bon	Bureau du projet
22	E-PAQ-05-5A/5B	Enregistreur	SONY	2	bon	Bureau du projet
23	E-PAQ-05-6	Disque dur	Transcend (USB 3.1)	1	bon	Bureau du projet
24	E-PAQ-05-7	Pointeur Laser		1	bon	Bureau du projet
25	E-PAQ-05-8A	Telephone portable	TECNO	1	bon	Bureau du projet
26	E-PAQ-05-8B	Telephone portable	OPPO A 55s	1	bon	Bureau du projet
27	E-PAQ-05-8C	Telephone portable	Motorola e7	1	bon	Bureau du projet
28	E-PAQ-05-9A/9B	Caméra d'ordinateur	rapoo C200	2	bon	Bureau du projet
29	E-PAQ-05-10	Micro	Finfine Technology	1	bon	Bureau du projet
30	MB-PAQ-02-1	Bureau avec retour	Grande taille avec tiroir (métallique)	1	bon	Bureau du projet
31	MB-PAQ-02-2A/2B/2C/2D/2E	Chaise de bureau		5	bon	Bureau du projet
32	MB-PAQ-02-3A	Ecran de projection	180 x 180	1	bon	Bureau du projet
33	MB-PAQ-02-3B	Ecran de projection	180 x 180	1	bon	Bureau du projet
34	MB-PAQ-02-4	Armoire		1	bon	Bureau du projet
35	MB-PAQ-02-5	Bureau	Grande taille avec tiroir (métallique)	1	bon	Bureau du projet
36	MB-PAQ-02-7	Table	Table carrée en plastique	1	bon	Bureau du projet
37	MB-PAQ-02-8A/8B/8C/8D	Chaise en plastique		4	bon	Bureau du projet
38	MB-PAQ-04-1	Coffre-fort		1	bon	Bureau du projet
39	MB-PAQ-04-2	Coffre à monnaie	Petite caisse	1	bon	Bureau du projet
40	MB-PAQ-04-3A/3B	Echelle	Echelle (4m80)	2	bon	Bureau du projet
41	MB-PAQ-04-4	Tableau blanc		1	bon	Bureau du projet
42	MB-PAQ-04-5A/5B	Trépied	Gosmart	2	5A: bon 5B: Passable	Bureau du projet

COMPTE RENDU de la 2ème session du CTOS du PAQER-CEC

au titre de l'année 2023

Le mardi 25 Juillet 2023, à partir de 09 heures 00 minutes, s'est tenue à Ouagadougou, au Centre National Cardinal Paul ZOUNGRANA la deuxième session du Comité Technique d'Orientation et de Suivi (CTOS) du Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education par la Collaboration Ecole-Communauté (PAQER-CEC) au titre de l'année 2023.

Les participants à ladite session étaient composés du Représentant Résident de la JICA au Burkina Faso, de la Directrice Générale de l'Accès à l'Education Formelle (DG-AEF/MENAPLN), du Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS/MENAPLN), de la Directrice de la Coordination des Projets et Programmes et du Partenariat (DCPP), les Directeurs Régionaux et Provinciaux de l'Education Préscolaire, Primaire et Non Formelle (DPEPPNF) du Bazèga, du Boulkiemdé, du Ganzourgou, du Kadiogo, du Kourwéogo et de l'Oubritenga, de la Représentante du MATDS, du Représentant de l'Ambassade du Japon au Burkina Faso, des Membres de l'Unité de Gestion du Projet, de la Chargée de l'Education à la JICA, des Membres de l'Equipe des Experts Japonais du Projet et des Membres des Consultants locaux du Projet.

L'ouverture de l'atelier intervenue à 9h a été marquée par deux allocutions. Celle du représentant de la JICA et celle de madame la Directrice générale de l'Accès à l'Education formelle.

Prenant la parole, le Représentant Résident de la JICA a tout d'abord remercié les participants pour leur présence et a rappelé que la tenue de cette session marque la fin de la première période du projet et le début de la seconde période. Ensuite, il s'est réjoui de la poursuite des activités du projet malgré les contexte politique et sécuritaire difficiles. Par ailleurs, il n'a pas manqué de relever la résilience des acteurs des niveaux central et déconcentré pour l'atteinte des objectifs du PAQER-CEC. Enfin, il a terminé son propos en rassurant les différents acteurs de la disponibilité du Japon à accompagner le Burkina-Faso dans sa quête d'une éducation de qualité.

Quant à Madame OUEDRAOGO Rasmata, Directrice Générale de l'Accès à l'Education Formelle (DG-AEF) et Présidente de la cérémonie, elle a, au nom de monsieur le Secrétaire Général, dans un premier temps souhaité la bienvenue aux participants. Ensuite, elle a rappelé l'importance de cette session du CTOS qui permet non seulement d'apprécier la marche du projet, mais aussi de valider le plan de travail de la 2è période du projet ainsi que le plan d'opération du projet pour le second semestre de l'année 2023. Enfin madame la DG-AEF a invité les participants à des échanges francs avant de déclarer ouverte la deuxième session de l'année 2023 du CTOS du PAQER-CEC.

L'ordre du jour de la rencontre s'articulait autour de trois points essentiels sous forme de communications suivies d'échanges à savoir :

- La revue de l'état d'avancement global des activités du projet durant la première période ;
- Le plan de travail de la 2ème période d'exécution du projet ;
- Le plan d'opération du projet pour le second semestre de l'année 2023.

I. COMMUNICATIONS

I.1 DE L'ETAT D'AVANCEMENT GLOBAL DES ACTIVITES DU PROJET

La première communication a été présentée par monsieur BONKOUNGOU Issaka, Chargé du PAQER-CEC. Après avoir donné un aperçu général sur le but, les résultats attendus, les zones et les groupes cibles ainsi que la période d'exécution du projet, le communicateur a ensuite présenté les activités qui ont été réalisées durant la 1ère période et leurs résultats, et terminé sa communication par la présentation des indicateurs quantitatifs du cadre logique.

Comme activités, nous retenons essentiellement :

(1) Au titre du Résultat 1, l'élaboration des guides sur les deux thèmes du COGES et les formations qui ont permis de mettre en place ou de renouveler des COGES qui ont reçu une formation sur le fonctionnement dans plus de 90% des écoles publiques des zones cibles, conformément au modèle renforcé ;

(2) Au titre du Résultat 2, l'élaboration des guides sur les deux thèmes de la CCC/CCA et les formations qui ont permis de mettre en place des CCC/CCA dans toutes les communes et tous les arrondissements des zones cibles et l'organisation des fora sur l'éducation en s'appuyant sur la CCC/CCA qui a permis d'améliorer le taux de succès au CEP du Kadiogo de 64% en 2022 à 75% en 2023 et de l'Oubritenga de 59,88% en 2022 à 70,13% en 2023 ;

(3) Au titre du Résultat 3, la mise en œuvre des activités de la Recherche-Action sur les bonnes pratiques dans les écoles cibles qui malgré le démarrage tardif dû au coup d'état, a permis au COGES de l'école urbaine de Gounghin Nord C qui n'avais jamais expérimenté la cantine endogène, de collecter des fonds auprès des parents d'élèves et de la communauté. Cette activité a aussi permis aux 2 écoles rurales de l'Oubritenga de collecter des vivres (maïs, niébé et sorgho) de la part des membres de la communauté autres que les parents (35 à 50% des vivres collectés provenaient de la communauté).

(4) Au titre du Résultat 4, l'élaboration des outils d'apprentissage en Mathématiques et la mise en œuvre des activités de recherche-action sur leur utilisation dans les écoles pilotes. Cela a permis l'organisation des cours supplémentaires à l'heure du déjeuner en février et en mars, pour un total de 20 à 30 heures où la majorité des enseignants enquêtés a répondu que les résultats des compositions harmonisées étaient meilleurs que ceux de l'année précédente et le taux de réussite du pré-test et du post-test était respectivement de 34% et 66,2% (ce qui représente une amélioration considérable compte tenu du nombre d'heures réalisées.)

I.2 DU PLAN DE TRAVAIL DE LA 2^è PERIODE D'EXECUTION DU PROJET

La deuxième communication a été présentée par monsieur KIEMDE Joël, agent technique au sein de l'UGP. Cette communication a porté essentiellement sur les orientations relatives à la mise en œuvre du projet, les activités prévues pour chaque Résultat et les instances de mise en œuvre du projet. Comme orientations, nous retenons essentiellement: (1) le renforcement du système de suivi et de partage des expériences des COGES en combinant différents modes de suivi-accompagnement, (2) la création de bonnes pratiques conduisant à la réussite des activités des COGES en vue d'une large généralisation, (3) le développement des outils d'apprentissage en mathématiques permettant aux élèves d'apprendre par eux-mêmes en déterminant la méthode de leur utilisation à l'intérieur et à l'extérieur de la classe, (4) l'élaboration d'une feuille de route réaliste et réalisable pour la généralisation du modèle renforcé des COGES et des CCC/CCA.

I.3 DU PLAN D'OPERATION DU PROJET POUR LE SECOND SEMESTRE DE L'ANNEE 2023

La troisième communication a été présentée par madame MIURA Hiroko et a porté sur les principales activités à mener au cours du second semestre de l'année 2023 qui consisteront essentiellement à/aux :

- (1) la tenue des fora sur l'éducation (Résultat 2),
- (2) l'évaluation de la mise en œuvre du modèle renforcé des COGES et des CCC/CCA (R 1 et 2),
- (3) l'atelier de validation et finalisation du modèle des COGES et des CCC/CCA (R 1 et 2), (4) ateliers de relecture et validation de l'Arrêté conjoint N°2013-029 MENA/MATS /MATD/MEF (R 1 et 2),
- (5) ateliers d'élaboration et de finalisation de la feuille de route de la généralisation du modèle renforcé des COGES et CCC/CCA,
- (6) l'essai du système de suivi des COGES en ligne (R 2),
- (7) la recherche-action sur les bonnes pratiques des COGES (R 3),
- (8) la recherche-action sur les outils d'apprentissage en mathématiques dans les écoles pilotes (R 4).

II. Echanges

A l'issue de chacune des trois communications, les participants ont échangé avec les communicateurs à travers des commentaires, des questions et des préoccupations.

II.1 Echanges sur la 1ère Communication :

Les échanges ont porté sur les points suivants :

- ✓ Plaidoyer de Mme la DP du Bazéga sur la possibilité au projet d'équiper certaines écoles de forage. En réponse à ce plaidoyer, Monsieur BONKOUNGOU Issaka a rappelé la philosophie du projet qui est de susciter au sein des communautés des initiatives endogènes pour prendre en charge par elles-mêmes certains problèmes de l'éducation au niveau local, et que par conséquent, il ne serait ni possible ni envisageable un quelconque apport matériel ou financier du projet à une école. Le DGESS a appuyé cela en affirmant que le Projet n'a pas prévu la réalisation de forages et qu'il fallait plutôt se tourner vers d'autres structures telles que le Ministère en charge de l'Assainissement ou l'UNICEF qui a des initiatives dans ce sens.
- ✓ M. Diabouga, Chef de service SGSE sur la stratégie utilisée pour faire fonctionner la cantine endogène dans une zone urbaine du Kadiogo : A cette question, le communicateur a expliqué qu'ils ont d'abord cherché à impliquer toute la communauté dans la gestion de la cantine scolaire qui n'était pas l'affaire seulement des parents d'élèves.
- ✓ M. Diabouga, Chef de service SGSE sur la mise en œuvre des cours supplémentaires à l'heure du déjeuner : A cette interrogation du Chef de service (SGSE), le communicateur a fait savoir que les cours dits supplémentaires étaient dispensés à l'interclasse par les enseignants après une évaluation des difficultés qu'éprouveraient certains élèves en mathématiques. A la lecture de ces explications, un participant a fait remarquer qu'il s'agit plutôt de cours de remédiation au lieu de cours supplémentaires.
- ✓ Représentante du MATDS sur le choix de seulement six provinces comme zone d'intervention du projet : A cette question, l'exposant a indiqué que ces six provinces constituent une zone pilote et qu'il est prévu la généralisation progressive des activités après la fin du projet en 2025.
- ✓ M. le DGESS : Le manque de données chiffrées pour appuyer l'affirmation par les enseignants selon laquelle les résultats à l'issue des cours supplémentaires étaient meilleurs que ceux de l'année passée. A cette préoccupation, Mme Miura a expliqué qu'à cause des perturbations des activités dues aux crises sociopolitiques, le projet n'a pas pu collecter toutes les informations nécessaires et a promis que l'année prochaine, cela sera fait.
- ✓ M. le Chargé d'étude du SG/MENAPLN sur la méthode de suivi utilisé lors des activités de recherche-action après l'élaboration de guide et d'outils. Le

communicateur a expliqué que le suivi se faisait sur le terrain et que les objectifs ont été atteints grâce à l'engagement des DR et DP pour mettre en place les COGES.

II.2 Echanges sur la 2è Communication :

Elles ont porté sur les points suivants :

- ✓ Mme Kaboré (DGCOOP) sur l'absence de programmation financière dans la présentation. A cette préoccupation, Mme Miura a expliqué que pour ceux qui sont familiers aux projets japonais, l'aspect financier n'est pas présenté dans ce genre de rencontres. Par contre, au cours de l'exécution du projet, un rapport financier périodique est fait sur demande de la partie burkinabè.
- ✓ Mme la DREPPNF du Centre-Sud sur la prise en compte des leaders d'opinion et des partenaires sociaux dans les instances de mise en œuvre du projet afin d'être mieux outillé en tant qu'acteurs de mise en œuvre en vue de la sensibilisation.
- ✓ Les instances de mise en œuvre du projet dans le cadre de la nouvelle réglementation. A cette question, le communicateur a fait comprendre que la coordination du projet revient désormais au Responsable du Programme "Accès" qui est la Directrice Générale de l'Accès à l'Education Formelle. Une UGP programme devra très prochainement remplacer celle du projet.

II.3 Echanges sur la 3è Communication :

Elles ont porté sur les points suivants :

- ✓ La tenue des fora dans chacune des six provinces concernées par le projet ;
- ✓ Les acteurs concernés par les fora ;
- ✓ Les rencontres préparatoires des fora ;
- ✓ Le lancement officiel unique des six fora à Ouagadougou sous le patronage du monsieur le ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, ainsi que la participation de monsieur l'Ambassadeur du Japon.

III. Clôture

Les travaux ont pris fin le même jour (25 juillet 2023) à 14 heures 05 minutes par l'allocation de madame OUEDRAOGO Rasmata, DG-AEF. Elle a tout d'abord remercié les participants pour leur intérêt ainsi que leur participation active à cette session du

CTOS qui vise à examiner la situation des activités réalisées au cours de la première période et celles à mettre en œuvre au cours de la deuxième période du PAQER-CEC.

Ensuite, madame la DG-AEF a réitéré sa gratitude au Partenaire technique et financier qu'est la JICA pour son appui combien appréciable et constant pour l'amélioration de la qualité de l'éducation au Burkina-Faso.

Fait à Ouagadougou, le 26 Juillet 2023

Le rapporteur

Drissa OUATTARA

COMPTE RENDU de la 1ère session du CTOS du PAQER-CEC
au titre de l'année 2024

Le jeudi 8 février 2024, s'est tenue à Ouagadougou, au Centre National Cardinal Paul ZOUNGRANA la première session du Comité Technique d'Orientation et de Suivi (CTOS) du Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education par la Collaboration Ecole-Communauté (PAQER-CEC) au titre de l'année 2023.

Cette rencontre a réuni le personnel de la JICA, les experts japonais, les membres de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), la Directrice Générale de l'Accès à l'Education Formelle (DGA-EF), le représentant du Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS), le représentant de la Directrice de la Coordination des Projets et Programmes et du Partenariat (DCPPP), les Directeurs régionaux de l'Education préscolaire, primaire et Non formelle (DREPPNF) du Centre Ouest, du Centre et du Plateau central, des Directeurs Provinciaux de l'Education Préscolaire, Primaire et Non Formelle (DPEPPNF) du Bazèga, du Boulkiemdé, du Ganzourgou, du Kadiogo, du Kourwéogo et de l'Oubritenga.

L'ouverture de l'atelier est intervenue à 9h 05 mn et a été marquée par deux allocutions. Celle du représentant de la JICA et celle de madame la Directrice générale de l'Accès à l'Education formelle.

Prenant la parole, Monsieur KOBAYASHI, le représentant de la JICA a tout d'abord remercié les participants pour leur présence et a rappelé que la tenue de cet atelier intervient après l'évaluation à mi-parcours du projet. Ensuite, il s'est réjoui de la poursuite des activités du projet malgré les contextes politique et sécuritaire difficiles. Par ailleurs, il n'a pas manqué de relever la détermination et le dévouement des acteurs des niveaux central et déconcentré pour l'atteinte des objectifs du PAQER-CEC. Enfin, il a terminé son propos en rassurant les différents acteurs de la disponibilité du Japon à accompagner le Burkina-Faso dans sa quête d'une éducation de qualité.

Quant à madame OUEDRAOGO Rasmata, Directrice générale de l'Accès à l'Education formelle (DG-AEF) et présidente de la cérémonie, elle a, au nom de monsieur le Secrétaire Général, dans un premier temps souhaité la bienvenue aux participants. Ensuite, il a rappelé l'importance de cette session du CTOS qui permet non seulement d'apprécier la marche du projet, mais aussi de valider le plan de travail ainsi que le plan d'action opérationnel de l'année 2024. Enfin madame la DG-AEF a invité les participants à des échanges francs avant de déclarer ouverte la première session de l'année 2024 du CTOS du PAQER-CEC.

Après les deux discours, des informations administratives ont été données aux participants avant l'amendement et l'adoption du chronogramme.

L'ordre du jour de la rencontre s'articulait autour de trois points essentiels sous forme de communications suivies d'échanges à savoir :

- La revue de l'état d'avancement global des activités du projet durant le 2ème période de l'année 2023 (juillet à décembre 2023) ;

- La présentation des résultats de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA ;
- La présentation du plan d'opération annuel du projet pour l'année 2024.

I. COMMUNICATIONS

I.1 DE L'ETAT D'AVANCEMENT GLOBAL DES ACTIVITES DU PROJET

La première communication a été présentée par monsieur BONKOUNGOU Issaka, Chargé du PAQER-CEC. Après avoir donné un aperçu général sur le but, les résultats attendus, les zones et les groupes cibles ainsi que la période d'exécution du projet, le communicateur a ensuite présenté les activités qui ont été réalisées durant la 2ème période de l'année 2023 et leurs résultats.

Comme activités réalisées, nous retenons essentiellement :

(1) Au titre du Résultat 1, l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du modèle renforcé de COGES et de CCC/CCA qui a été faite du 30 octobre au 24 novembre 2023.

(2) Au titre du Résultat 2 (Activité 5), l'organisation des fora sur l'éducation en s'appuyant sur les CCC/CCA dans les 6 provinces cibles du 22 août au 26 septembre 2023

(3) Au titre du Résultat 2 (Activité 6), au cours de l'année 2023, une série d'essais du système de suivi en ligne des COGES a été réalisée ; ce qui permis d'élaborer un "guide du système de suivi en ligne des COGES"

(4) Au titre du Résultat 3 (Activité 3), durant l'année scolaire 2023-2024, la recherche-action sur les bonnes pratiques des COGES porte sur la cantine scolaire endogène dans 8 écoles des provinces du Ganzourgou et du Boulkiemdé.

(5) Au titre du Résultat 4(Activité 4), au cours de l'année scolaire 2023-2024, la recherche-action sur les cours supplémentaires à l'aide des outils d'apprentissage en mathématiques a été menée dans 10 écoles publiques de la CEB Saaba 2 (province du Kadiogo) et de la CEB Loumbila (province de l'Oubritenga).

I.2 DES RESULTATS DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS

La deuxième communication a été présentée par monsieur KIEMDE Joël, agent technique au sein de l'UGP. Sa présentation a porté sur les résultats de l'évaluation à mi-parcours du projet. De son exposé, il est ressorti que l'évaluation à mi-parcours est intervenue en octobre et novembre 2023 à travers des grilles de questionnaires administrés aux présidents et secrétaires généraux de COGES et de CCC/CCA.

Cette évaluation à mi-parcours indique des résultats jugés satisfaisants quant au fonctionnement des COGES et le niveau de participation communautaire. Cependant des efforts restent à faire pour améliorer le fonctionnement des CCC/CCA.

I.3 DU PLAN D'OPERATION ANNUEL DU PROJET POUR L'ANNEE 2024

La troisième communication a été présentée par madame KABORE Yabiri et a porté entre autres sur les points suivants :

1. Atelier de validation de la feuille de route de la généralisation du modèle renforcé des COGES et CCC/CCA
2. Evaluation finale du projet
3. Atelier de validation et finalisation du modèle des COGES et des CCC/CCA (Résultats 1 et 2)
4. Ateliers de relecture et validation de l'Arrêté conjoint N°2013-029 MENA/MATS /MATD/MEF (Résultats 1 et 2)
5. Essai du système de suivi des COGES en ligne (Résultat 2)
6. Recherche-action sur les bonnes pratiques des COGES (Résultat 3)
7. Recherche-action sur les outils d'apprentissage en mathématiques dans les écoles pilotes (Résultat 4)

II. Echanges

A l'issue de chacune des trois communications, les participants ont échangé avec les communicateurs à travers des commentaires, des questions et des préoccupations.

II.1 Echanges sur la 1ère Communication :

Les échanges ont porté sur les points suivants :

- ✓ Organisation des cours supplémentaires par le Projet : Comment la prise en charge des enseignants est faite ?

Le communicateur a répondu à cette question en disant qu'au niveau des provinces, les enseignants se portent volontiers pour assurer les dits-cours et c'est la communauté elle-même qui décide et cotise pour donner une somme forfaitaire comme frais de carburant aux enseignants.

- ✓ Recherche action sur la cantine scolaire endogène : Au moment des fora, une province (Kourwéogo) a retenu la cantine endogène comme thème. Pourquoi cette province n'a pas été retenue ? quels étaient les critères de sélection ?

Le communicateur a rassuré l'intervenant que toutes les 6 provinces cibles seront touchées et que cette phase n'est qu'une expérimentation.

- ✓ Retard dans la livraison des livrets : Qu'est-ce qui bloque la livraison des livrets? Pourquoi ces livrets ne sont pas livrés à temps ?

Le communicateur et surtout Madame la DGAEF a expliqué les difficultés rencontrées dans la procédure de sélection de l'imprimeur qui, une fois le contrat signé, a fait des fausses promesses quant à la date de livraison des livrets. Elle a rassuré que toutes les mesures sont en train d'être prises pour remédier à ce retard.

Mme Miura a aussi pris la parole pour féliciter la contrepartie nationale pour leurs efforts à financer la production et la distribution de ces outils en mathématiques.

- ✓ Organisation des fora : Sur les 6 provinces, 5 ont choisi comme thème l'amélioration du taux de succès au CEP. D'où l'importance de ce thème pour l'amélioration de la qualité de l'éducation. Pourquoi ne pas organiser des rencontres de partage d'expériences sur ce thème afin de permettre aux autres provinces d'en bénéficier ?

Le communicateur a fait comprendre que le thème sur l'amélioration du taux de succès au CEP a été décidé librement par chaque province, sans aucune interférence du projet et qu'à la phase de généralisation, la contrepartie nationale continuera à perpétuer cette initiative des fora pour toucher toutes les provinces.

II.2 Echanges sur la 2^e Communication :

Elles ont porté sur les points suivants :

- ✓ Retour des recommandations des fora au niveau de la base
- ✓ Budget pour la formation au niveau des CCEB et des PF mais pas pour les Directeurs d'école.

Le communicateur a rassuré que des mesures seront prises pour améliorer ce partage d'informations à la base.

Quant au budget non prévu des formations pour les Directeurs d'école, il a dit prendre note de la suggestion faite par l'intervenant qui est de mettre à contribution les CCC/CCA pour organiser de telles rencontres.

II.3 Echanges sur la 3^e Communication :

Elles ont porté sur les points suivants :

- ✓ Evaluation finale du projet : L'intervenant a fait savoir qu'il existe un canevas type qui est utilisé pour faire une telle évaluation et a recommandé à ce que le projet s'en inspire.

Les membres de l'UGP et Madame Miura ont dit prendre note et qu'ils prendront en compte les éléments de ce canevas lors de l'évaluation finale.

- ✓ Besoin d'un cadrage avec le prestataire avant de lancer l'étude : Il a été suggéré que pour mener une telle évaluation finale, il y'a besoin de faire un cadrage avec le prestataire qui sera choisi avant qu'il ne commence l'étude proprement dite. Madame Miura a expliqué que le projet va lancer un appel d'offre pour sélectionner le prestataire qui mettra en œuvre l'enquête et que les résultats de l'évaluation seront partagés.

III. Clôture

Les travaux ont pris fin le même jour (8 février 2024) à 14 heures 20 minutes par l'allocation de monsieur GUIBRE Evariste chargé de mission et représentant monsieur le ministre. Il a tout d'abord remercié les participants pour leur intérêt ainsi que leur participation active à cette session du CTOS qui vise à examiner la situation des activités réalisées au cours de la première période et celles à mettre en œuvre au cours de la deuxième période du PAQER-CEC.

Ensuite, monsieur GUIBRE Evariste a réitéré sa gratitude au Partenaire technique et financier qu'est la JICA pour son appui combien appréciable et constant pour l'amélioration de la qualité de l'éducation au Burkina-Faso.

Enfin, il a souhaité bon retour à tous avant de déclarer close cette première session du CTOS de l'année 2024.

La tenue de ce CTOS qui a regroupé des acteurs du projet issus des structures centrales, et déconcentrées, des membres statutaires de ladite instance, a permis des échanges fort enrichissants afin d'apprécier la mise en œuvre des activités du projet, les résultats de l'évaluation à mi-parcours du projet, d'approuver le plan de travail et le plan d'opération de 2024.

Dans l'ensemble, les travaux du premier CTOS de l'année 2024 et les échanges se sont déroulés dans une ambiance cordiale.

2024

Fait à Ouagadougou, le 9 février

Le rapporteur

Drissa OUATTARA

COMPTE RENDU de la 2ème session du CTOS du PAQER-CEC
au titre de l'année 2024

Le mercredi 17 juillet 2024, s'est tenue à Ouagadougou, au Centre National Cardinal Paul ZOUNGRANA la deuxième session du Comité Technique d'Orientation et de Suivi (CTOS) du Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education par la Collaboration Ecole-Communauté (PAQER-CEC) au titre de l'année 2024.

Cette rencontre a réuni le Représentant résident de la JICA, la Directrice Générale de l'Accès à l'Education Formelle (DGA-EF), le Conseiller Technique représentant le Cabinet, le Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS), le représentant de la DGQIEF, la Directrice de la Coordination des Projets et Programmes et du Partenariat (DCPPP), les Directeurs régionaux de l'Education préscolaire, primaire et Non formelle (DREPPNF) du Centre-Ouest, du Centre, du Plateau central et du Centre-Sud, les Directeurs Provinciaux de l'Education Préscolaire, Primaire et Non Formelle (DPEPPNF) du Bazèga, du Boulkiemdé, du Ganzourgou, du Kadiogo, du Kourwéogo et de l'Ouhimbira, le Directeur de l'Education Primaire, le représentant du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, le représentant de la Direction Générale de la Coopération du Ministère des Finances et de la Prospective, le Représentant de la Direction Générale de l'Economie et de la Planification, le Chef de Service de Coordination et de la Gestion des Structures Educatives, le Chargé du Projet, les membres de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), la Chargée du Programme Education de la JICA, la Conseillère en Chef du Projet, le représentant de l'Ambassade du Japon.

L'ouverture de l'atelier est intervenue à 9h et a été marquée par deux allocutions. Celle du représentant de la JICA et celle de madame la Directrice générale de l'Accès à l'Education formelle.

Prenant la parole, Monsieur KOBAYASHI, le représentant de la JICA a tout d'abord remercié les participants pour cette opportunité d'échanges et de partage sur les activités du projet. Ensuite, il s'est réjoui de la bonne poursuite des activités du PAQER-CEC tout en relevant qu'il tire à son terme. Pour lui, les résultats de l'évaluation générale du modèle révisé de COGES et de CCC/CCA en cours permettront de mesurer l'efficacité des interventions sur le terrain. Enfin, il a terminé son propos en rassurant les différents acteurs de la disponibilité du Japon à toujours accompagner le Burkina-Faso dans sa quête d'une éducation de qualité.

Quant à madame OUEDRAOGO Rasmata, Directrice générale de l'Accès à l'Education formelle (DG-AEF) et présidente de la cérémonie, elle a, au nom de monsieur le Ministre, dans un premier temps souhaité la bienvenue aux participants. Ensuite, remercie tous les Directeurs régionaux et provinciaux pour les excellents résultats obtenus cette année et aussi tous les acteurs et actrices pour les efforts consentis à l'endroit des COGES. Elle a aussi remercié la JICA pour son soutien constant à l'amélioration de la qualité de l'éducation. Elle a rappelé l'importance de cette session du CTOS qui permet non seulement d'apprécier la marche du projet, mais aussi de valider le plan de travail ainsi que le plan d'action opérationnel de

l'année 2024-2025. Enfin madame la DG-AEF a invité les participants à des échanges francs et constructifs avant de déclarer ouverte la deuxième session de l'année 2024 du CTOS du PAQER-CEC.

Après les deux discours, des informations administratives ont été données aux participants avant l'amendement et l'adoption du chronogramme.

L'ordre du jour de la rencontre s'articulait autour de trois points essentiels sous forme de communications suivies d'échanges à savoir:

- Le bilan des activités de l'année 2023-2024
- La présentation des résultats des fora de 2023
- La présentation et approbation du plan d'opération annuel du projet pour 2024-2025.

I. COMMUNICATIONS

I.1 DU BILAN DES ACTIVITES DE L'ANNEE 2023-2024

a. Contenu de la communication

La première communication a été présentée par madame KABORE Yabiri, membre de l'équipe technique du PAQER-CEC. Après avoir donné un aperçu général sur le but, les résultats attendus, les zones et les groupes cibles ainsi que la période d'exécution du projet, la communicatrice a ensuite présenté les activités qui ont été réalisées durant la 2ème période (précisément de janvier à mai 2024) et leurs résultats.

Comme activités réalisées, nous retenons essentiellement :

- (1) Résultat 1 : Elaboration et validation de la feuille de route pour la généralisation du modèle renforcé des COGES et des CCC/CCA à travers des ateliers tenus en décembre 2023 et février 2024 avec 37 participants issus du MENAPLN, du MEFP, du MATDS et de la JICA. La communicatrice a résumé le contenu du «Plan de généralisation » qui a été validé avec le budget estimé à 1 866 905 375 Frs CFA.
- (2) Résultat 1 : Réalisation de l'enquête finale (avril-juillet 2024) (en cours): Les objectifs de cette enquête étaient de recueillir les données quantitatives des indicateurs du cadre logique du Projet, d'évaluer la situation actuelle concernant les COGES et les CCC/CCA et d'appréhender l'impact et la durabilité du Projet.
- (3) Résultat 2 : Expérimentation du système de suivi en ligne : Prévue pour être testée sept fois jusqu'à juillet 2024, cette activité est en cours d'expérimentation depuis février 2023. Un guide d'utilisation a été validé lors d'un atelier le 15 juillet 2024.

- (4) Résultat 3 : Activités de recherche-action sur la CSE : ces activités ont été menées sur les bonnes pratiques en CSE dans un échantillon de 8 écoles de l'Oubritenga et du Ganzourgou avec pour but d'identifier et de capitaliser les « bonnes pratiques pour réaliser une éducation de qualité »
- (5) Résultat 4 : Activité de recherche-action sur les outils d'apprentissage en mathématiques dans les écoles pilotes : elle a été menée de février à mai 2024 dans 10 écoles publiques de la CEB Saaba 2 (province du Kadiogo) et de la CEB Loumbila (province de l'Oubritenga). L'activité a connu un retard dû à l'indisponibilité des outils car le marché d'impression avait été infructueux. En Mai 2024, une enquête de base a été menée dans 10 écoles cibles et 10 écoles témoins. Les résultats des post-tests des niveaux 1 à 3 et des questionnaires adressés aux CEB, directeurs d'école, enseignants et COGES ont été collectés pour être compilés et analysés par le groupe de travail.

La communicatrice a conclu en disant que la mise en œuvre des activités du PAQER-CEC ont été globalement satisfaisante malgré quelques difficultés liées au marché infructueux pour l'élaboration des livrets et l'insuffisance du temps de suivi lors des visites terrain.

b. Echanges sur la communication

D'une part, elles ont porté sur des questions d'éclaircissement et de compréhension. D'autre part, il y'a eu aussi des suggestions portant sur :

- ✓ Le partage d'expériences : Le DPPENEF du Bazèga suggère aux partenaires de partager avec eux leurs expériences sur le bon fonctionnement des COGES ou des cours d'appui tel que cela est pratiqué dans leur pays.
- ✓ L'impact sur les bénéficiaires directs : Plutôt que de présenter le nombre d'écoles et de provinces ciblées, madame la DCPPP a suggéré de faire ressortir surtout le nombre d'élèves ou d'enseignants qui ont bénéficié de ces activités sur la cantine scolaire endogène ou des cours supplémentaires.
- ✓ Les contributions financières pour la cantine endogène : madame la DCPPP a aussi suggéré que, vu les risques dans la gestion des contributions en argent, il serait préférable de demander aux contributeurs de payer eux-mêmes les vivres et les apporter pour la cantine.
- ✓ Le partage des différents rapports qui seront produits avec les membres du CTOS pour les permettre de mieux comprendre. (Représentant DGEP)

I.2 DE LA PRESENTATION DES RESULTATS DES FORA

a. Contenu de la communication

La deuxième communication qui portait sur les résultats des fora de 2023 a été présentée par les différents directeurs provinciaux des 6 provinces cibles du projet. Les six DPEPPNF ont tour à tour présenté (1) les résultats de leurs fora respectifs, (2) le niveau d'exécution et l'impact des engagements pris par les différents acteurs, et (3) les bonnes pratiques qui ont contribué à l'atteinte des résultats escomptés.

- (1) Les résultats des fora : A l'exception de la province du Kourwéogo dont le thème portait sur la cantine endogène, les autres provinces ont choisi comme thème l'amélioration des résultats du CEP de 2024. Les résultats obtenus ont été positifs et se présentent comme suit :

Provinces	Résultats escomptés au CEP	Résultats atteints en 2024
Bazèga	76,73 au moins	85,46 %
Boulkiemdé	70%	79,88 %
Ganzourgou	85 %	84,42%
Kadiogo	75 % au moins	85,68%
Kourwéogo	CEP : non pris en compte	87,40
	Cantine : 15 % de couverture avec 6,76 % de couverture en 2023/2024	7,20 % de couverture
Oubritenga	72%	81,91%

- (2) Le niveau d'exécution et l'impact des engagements pris : les communicateurs ont mis l'accent sur le fait que la mise en œuvre effective des engagements des différents acteurs aux niveaux de la DPEPPNF et de la CEB a contribué grandement à l'atteinte des résultats.
- (3) Les bonnes pratiques : Ils ont aussi partagé un certain nombre de bonnes pratiques qui les ont permis d'avoir ces bons résultats. Ces bonnes pratiques se résument essentiellement à la bonne collaboration entre la CEB, la CCC/CCA et la Mairie, aux initiatives prises par la CCC/CCA pour respecter ses propres engagements telles que par exemple l'instauration de contribution financière par membre, les sorties terrain pour accompagner les COGES, la tenue d'un forum communal sur l'éducation et des actions qui ont contribué à rendre la CCC/CCA plus fonctionnelle telles que l'organisation de journées de sensibilisation sur le rôle de la CCC dans la réalisation de leurs engagements, la création de plateforme WhatsApp ou

l'intégration rapide des élèves déplacés internes (EDI) dans les classes accueillantes.

b. Echanges sur la communication

Elles ont porté sur les points suivants :

✓ Remerciements et félicitations :

- Le Directeur Régional du Centre-Ouest a remercié et félicité tous les DP qui ont fait preuve de leur leadership afin d'atteindre ces résultats. Il dit que cela est un rappel de ce qui doit être fait et promet d'exploiter ces bonnes pratiques pour rehausser le niveau et aller de l'avant.

- Le Directeur Régional du Plateau Central a aussi remercié le Projet et ses collaborateurs pour réussir cet exploit. Il a aussi demandé à savoir ce que les DP du Kadiogo et de l'Oubritenga comptent faire pour surmonter les difficultés dont ils ont fait cas. Il a également voulu savoir s'il y'aura un accompagnement pour l'organisation des fora de 2024.

- La Chargée du Programme Education de la JICA (Mme Ouibga) a aussi félicité tous les acteurs et directeurs pour les efforts déployés pour mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris lors des fora. Elle a aussi exprimé que le souhait de la JICA est que cette dynamique puisse continuer même après la fin du projet étant donné que les COGES vont continuer d'exister.

✓ Efficacité et pérennité de l'approche des fora :

La Conseillère en Chef du Projet (Mme Miura) a, tout comme ses prédécesseurs, remercié tous les acteurs pour les résultats satisfaisants. Elle a expliqué que ces résultats prouvent l'efficacité des fora et qu'elle espère que tous les directeurs sont convaincus de l'approche des fora. En s'adressant directement à ces directeurs, elle leur a posé la question de savoir s'ils sont convaincus de l'approche. Elle a dit que si tout le monde est convaincu de l'approche, la grande question maintenant est comment assurer la pérennité de l'approche des fora. Elle a demandé à savoir si les différents directeurs ont essayé d'approcher d'autres partenaires pour leur soutien.

A ces questions posées par Mme Miura, les DP ont successivement donné des réponses comme suit :

- DP- Oubritenga : Il a exprimé le fait qu'ils sont convaincus de l'approche et qu'ils sont déjà engagés dans la recherche de financement pour l'organisation des fora.
- DP- Bazéga : Il a aussi affirmé qu'ils sont convaincus de la nécessité des fora et que, par rapport aux demandes de financement, étant donné que les autorités étaient présentes aux fora passés et qu'ils ont même pris des engagements, ces derniers agiront certainement en conséquence. Il a dit qu'ils sont entrain d'adresser des correspondances à la recherche de partenaires
- DP- Ganzourgou : Elle a fait savoir qu'ils ont fait appel à des partenaires tels que les sites miniers pour demander leur accompagnement.
- DP- Kourwéogo : Il a affirmé qu'ils comptaient sur les ressources de l'Etat ou sur des partenaires mais qu'à défaut de ceux-ci, ils allaient se contenter du peu de ressources disponibles à leur niveau.
- DP- Boulkiemdé : Il a affirmé que les autorités communales seront mises à contribution.
- DP- Kadiogo : Il a aussi exprimé le fait qu'ils sont convaincu de l'approche et que c'est ce qui explique la mise en œuvre effective des engagements pris. Mais quant à la mise en œuvre des prochains fora, il souhaite un accompagnement financier.

A l'issue des réponses données par les DP par rapport à la question de la pérennité de l'approche des fora, Mme Miura a repris la parole pour remercier les efforts des DP et elle a souligné le fait que la JICA a organisé la même approche au Niger et que la JICA ne soutient qu'une fois l'organisation des fora, à l'exception des provinces du Kadiogo et de l'Oubritenga qui ont été soutenu 2 fois de suite. Elle a reconnu que c'est un défi pour les DP d'organiser les fora. Alors, elle leur a suggéré de faire un plaidoyer auprès de l'UNICEF pour avoir du soutien. Elle leur a conseillé de mener une recherche collective plutôt qu'individuelle, car dit-on, l'union fait la force.

Elle a aussi félicité le DP du Boulkiemdé qui a publié immédiatement les résultats du CEP sur leur plateforme WhatsApp après leur publication ; ce qui lui a permis d'avoir accès à ces résultats depuis le Japon. En

outre, elle a conseillé les DP que compte tenu des difficultés de financement, ceux-ci pouvaient écrire aux partenaires qui ont participé aux fora en partageant avec eux par WhatsApp les résultats qu'ils ont obtenus.

En définitive, elle a partagé l'expérience du Niger qui, contrairement au Burkina Faso, ne s'intéresse pas au CEP mais plutôt à la scolarisation des enfants et surtout des enfants déplacés. Pour ceux qui ont déjà choisi le thème du CEP, elle leur a suggéré par exemple d'organiser un forum sur la cantine endogène ou sur les enfants déplacés. Elle leur a conseillé de faire le marketing en ciblant les thèmes qui intéressent les partenaires tout en leur souhaitant bonne chance.

✓ **Nécessité de capitaliser les bonnes pratiques :**

Le Président de séance, en même temps représentant le Cabinet, a résumé les précédents échanges en insistant sur la capitalisation des bonnes pratiques après la fin du Projet. Il a aussi fait savoir que les DP vont prendre attache avec les structures centrales et les partenaires pour assurer la pérennité de l'approche des fora.

Il a terminé ses propos en remerciant la JICA, les DP et les acteurs au niveau déconcentré.

I.3 DE LA PRESENTATION ET APPROBATION DU PLAN D'OPERATION ANNUEL DU PROJET POUR 2024-2025

a. Contenu de la communication

La troisième communication qui portait sur le plan d'opération annuel du projet pour la période de juillet 2024 à mars 2025, a été présentée par monsieur BONKOUNGOU Issaka, Chargé du projet. Le contenu de la communication concernait entre autres les points suivants :

1. Appui à l'élaboration du projet national de généralisation des COGES et des CCC/CCA
2. Evaluation finale du projet (2^e partie)
3. Validation et finalisation du modèle renforcé du COGES et de la CCC/CCA (Résultats 1 et 2)

4. Relecture et validation de l'Arrêté conjoint N° 2013-029 MENA/MATS /MATD/MEF (R 1 et 2)
5. Formation des nouveaux formateurs centraux (R 1 et 2)
6. Validation du guide pratique sur la promotion de la cantine scolaire endogène (R 3)
7. Validation des outils d'apprentissage en mathématiques en vue de leur généralisation (R4)
8. Recherche-action sur les outils d'apprentissage en mathématiques dans les écoles pilotes (R 4)

b. Echanges sur la communication

Elles ont porté sur les points suivants :

- ✓ La capitalisation des bonnes pratiques du projet,
- ✓ La priorité à accorder aux activités de transfert et de durabilité en fin de projet,
- ✓ La préparation du rapport d'achèvement
- ✓ La promesse de la Conseillère en chef du PAQER-CEC aux six DPEPPNF pour un appui technique et la couverture médiatique radio pour les fora de 2024.

II. Clôture

La clôture de la session du CTOS est intervenue à 13 heures 20 minutes sous la présidence de monsieur SALIA Hamidou, Directeur de l'Enseignement Primaire (DEPrim) représentant madame la DG-AEF empêchée. Citant madame la Directrice générale, monsieur SALIA a remercié l'ensemble des membres du CTOS pour la participation active qui a contribué à l'atteinte des objectifs de cette session du CTOS. Il a félicité tous les acteurs dont la conjugaison des efforts a permis d'atteindre les résultats présentés. Il les a invités à plus d'abnégation pour la suite de la mise en œuvre du projet. Il a une fois de plus remercié la JICA pour son accompagnement constant pour le développement de notre système éducatif. Monsieur SALIA, a, au nom de madame la Directrice générale, clos la deuxième session du CTOS du PAQER-CEC tout en souhaitant à chaque participant un bon retour dans son poste respectif.

Fait à Ouagadougou, le 25 juillet 2024

Le rapporteur

Drissa OUATTARA

COMPTE RENDU de la dernière session du CTOS

PAQER-CEC

Le mardi 25 février 2025, à partir de 9 heures, s'est tenue à Ouagadougou, au Centre National Cardinal Paul ZOUNGRANA la dernière rencontre du Comité Technique d'Orientation et de Suivi (CTOS) du Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education par la Collaboration Ecole-Communauté (PAQER-CEC).

Les participants à la dite rencontre étaient composés du Coordinateur de l'UGP/DGAEP, du Représentant Résident de la JICA Burkina Faso, du Directeur Général de la DGESS/ MEBAPLN, du Représentant du Cabinet, du Représentant du Secrétariat Général, de la Directrice de la DCCP/ DGESS, des Représentants des Directions Régionales et Provinciales du MENAPLN (Centre, Kadiogo, Plateau Central et l'Ouhritenga), des Représentants des structures déconcentrées du MENAPLN telles que la DGF, la DGESS, la DPrim, le Chef de service SCGSE, le Représentant de la DGCOOP/ MEFP, le Représentant de la DGEP/ MEFP, le Représentant du MATDM, du Conseiller en éducation auprès du SG/MEBAPLN et de son assistant, les Membres de l'Unité de Gestion du Projet, la Chargée de l'Education à la JICA, les Membres de l'Equipe des Experts Japonais du Projet, les Membres des Consultants locaux du Projet.

L'ouverture de la rencontre a été marquée par les discours du Représentant résident de la JICA et du Coordonnateur du Projet. Dans son intervention, le Représentant résident de la JICA a rappelé la première session du CTOS qui a eu lieu le 17 août 2021 et que c'est un honneur pour lui de prendre part à cette dernière session qui permettra de voir ensemble les résultats engrangés au cours de l'année scolaire 2024-2025. Il a tenu à saluer l'engagement du gouvernement à financer la généralisation des acquis du projet et aussi exprimer sa gratitude envers tous ceux qui ont directement ou indirectement contribué à la mise en œuvre réussie de ce projet tout en réitérant la disponibilité de la JICA à accompagner le gouvernement du Burkina Faso dans sa quête d'une éducation de qualité.

Quant au Coordonnateur du projet, il a tout d'abord souhaité au nom du Ministre, la bienvenue à tous les participants. Il a ensuite exprimé sa réjouissance au regard des résultats obtenus au cours de la mise en œuvre du projet à travers diverses activités de formation, de sensibilisation et de renforcement de capacité. Après avoir déroulé les points sur lesquels les discussions vont avoir lieu, il a exprimé sa gratitude envers le gouvernement japonais et la JICA pour leur engagement au côté du gouvernement burkinabè dans le domaine de l'éducation avant de déclarer ouvert la dernière session du comité technique d'orientation et de suivi.

L'ordre du jour de la rencontre s'articulait autour de trois points essentiels sous forme de présentations suivies d'échanges à savoir :

- Présentation des résultats des activités réalisées au cours de l'année scolaire 2024-2025

- Présentation des résultats de l'enquête d'évaluation finale du projet
- Présentation de l'aperçu du Projet de Renforcement de la Participation Communautaire) dans les écoles primaires (PRPCom).

I. DE LA PRESENTATION DES RESULTATS DES ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

I.1 Contenu de la présentation

Cette première présentation a été faite par Madame KABORE, l'un des membres de l'Unité de Gestion du Projet. Après avoir donné un aperçu du projet en rappelant son but et ses 4 résultats attendus, M. KABORE a présenté les activités réalisées entre juillet 2024 et février 2025 et l'état de réalisation des résultats attendus du cadre logique du projet.

Au titre des activités relatives à l'ensemble du projet, nous retenons entre autres :

- L'élaboration et la validation du plan de généralisation du modèle renforcé du COGES et de la CCC/CCA
- La réalisation de l'enquête finale du projet
- Les activités de relations publiques
- Le séminaire sur le partage d'expériences avec d'autres pays

Au titre des activités relatives au Résultat 1, nous retenons :

- L'atelier de validation du modèle renforcé du COGES fonctionnel (Activité 1-6)
- Révision des différents documents relatifs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES (Activité 1-7)
- Formation des formateurs à la mise en place démocratique et au fonctionnement des COGES (Activité 1-3)

Au titre des activités relatives au Résultat 2, nous retenons :

- Les fora sur l'éducation en s'appuyant sur les CCC (Activité 2-5)
- L'expérimentation du système de suivi en ligne des COGES (Activité 2-6)
- Atelier de validation du dispositif de suivi-accompagnement et de partage d'expériences entre les COGES (Activité 2-8)
- Formation des formateurs sur le suivi-accompagnement et le partage d'expériences entre les COGES à travers la mise en place des CCC (Activité 2-3)

Au titre des activités relatives au Résultat 3, nous retenons :

- L'élaboration d'un recueil de bonnes pratiques (Activité 3-5)
- Les émissions sur les bonnes pratiques (Activité 3-6)
- Les activités de recherche-action sur les bonnes pratiques dans un échantillon d'écoles (Activité 3-3)

Au titre des activités relatives au Résultat 4, nous retenons :

- Activité de recherche-action sur les outils en mathématiques dans les écoles

- pilotes (Activité 4-4)
 - Atelier de validation des outils en mathématiques en vue de leur généralisation (Activité 4-5)

En conclusion, la communicatrice a terminé sa présentation en disant que malgré quelques difficultés constatées, la mise en œuvre des activités du projet est globalement satisfaisante et que les impacts constatés sont encourageants et que les résultats engrangés serviront de boussole pour amorcer la généralisation du modèle renforcé des COGES.

I.2 Les échanges

Cette phase d'échanges a consisté principalement en des questions de compréhension ou des préoccupations portant entre autres sur l'activité des relations publiques, l'organisation des fora dans les provinces cibles, le suivi en ligne, la période de mise en œuvre des activités, les outils mathématiques, le partage d'expériences des 3 provinces qui ont organisé des fora sur fonds propre, le bilan de mise en œuvre du projet et la question de la pérennisation des acquis du projet.

Toutes ces questions ou préoccupations ont eu des réponses satisfaisantes de la part de la communicatrice appuyée par les membres de l'UGP et de la Conseillère en chef du projet.

II. DE LA PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE D'EVALUATION FINALE DU PROJET

II.1 Contenu de la présentation

Cette présentation a été assurée par Monsieur KIEMDE, aussi membre de l'UGP. Après avoir donné un aperçu de l'enquête finale, il a ensuite fait ressortir les différents taux de réalisation des indicateurs du cadre logique par rapport à l'objectif du projet et aux résultats attendus et enfin la mesure de l'impact du projet.

En aperçu, il a expliqué que l'enquête finale avait pour objectifs de confirmer le taux de réalisation des indicateurs du cadre logique et de mesurer l'impact du projet (en comparant les résultats de l'enquête de base avec ceux du groupe de comparaison). L'enquête s'est déroulée du 29 avril 2024 au 10 mai 2024 en 4 phases : (1) une enquête de terrain sur les COGES, (2) une autre sur les CCC/CCA, (3) une enquête en ligne sur les CCC/CCA via KoboToolbox et (4) une enquête sur les COGES via les réseaux sociaux (WhatsApp).

Quant aux taux de réalisation des indicateurs de l'objectif du projet, nous retenons qu'au cours de l'année scolaire 2023/2024 :

- Le taux de validation en AG du PA dans le groupe ciblé par l'intervention s'élève

à 69 %, ce qui est en deçà des 80 % définis par l'indicateur du cadre logique (indicateur 1 de l'objectifs du Projet).

- Le taux de validation en AG du BA dans le groupe ciblé par l'intervention s'élève à 71 %, ce qui est en deçà des 75 % définis par l'indicateur du cadre logique (indicateur 2 de l'objectif du Projet).

Les principales raisons de la non-atteinte des indicateurs 1 et 2 sont (1) le faible taux de validation du PA et du BA en AG obtenu dans la zone métropolitaine et (2) l'influence du mandat des Directeurs d'école sur la gestion des COGES.

Pour ce qui est du taux de réalisation de l'indicateur 3 du projet, le pourcentage des CCC/CCA ayant tenu plus d'une AG par an au cours de l'année scolaire 2023/24 est de 88,3 %. L'objectif de 80 % fixé par l'indicateur a donc été atteint.

Quant aux taux de réalisation des indicateurs des Résultats, nous avons les suivants :

- Taux de réalisation des indicateurs du Résultat 1 :
 - ✓ Indicateur 1 : Les COGES cibles ont tous été mis en place. Le résultat est donc atteint avec un taux de réalisation de 100 %.
 - ✓ Indicateur 2 : Le taux de validation du PA en AG pour l'année scolaire 2022/23 dans la zone d'intervention était de 76 %. L'objectif de 75 % fixé a donc été atteint.
 - ✓ Indicateur 3 : Le taux de validation du BA en AG pour l'année scolaire 2022/23 dans la zone d'intervention du Projet était de **73 %**. L'objectif de 70 % fixé a donc été atteint.
 - ✓ Indicateur 4 : Le guide relatif au modèle renforcé des COGES a été validé et la version révisée de l'arrêté ministériel conjoint y relative est dans le circuit.
- Taux de réalisation des indicateurs du Résultat 2
 - ✓ Indicateur 1 : Les CCC/CCA cibles ont toutes été mis en place. Le résultat est donc atteint avec un taux de réalisation de 100 %.
 - ✓ Indicateur 2 : Le pourcentage des CCC/CCA ayant tenu plus d'une AG par an au cours de l'année scolaire 2022/23 est de 90 %. L'objectif de 75 % fixé a donc été atteint.
 - ✓ Indicateur 3 : Le pourcentage des CEB ayant élaboré des rapports sur les PA et BA des COGES au cours de l'année scolaire 2022/23 est de 93,2 %. L'objectif de 85 % fixé a donc été atteint.
 - ✓ Indicateur 4 : toutes les CCC/CCA cibles (100 %) ont tous participé au moins une fois aux fora sur l'éducation. L'objectif de 95 % a donc été atteint.
- Taux de réalisation des indicateurs du Résultat 3
 - ✓ Indicateur 1 : des activités de recherche-action sur les bonnes pratiques en matière de la cantine scolaire endogène (CSE) ont permis d'identifier neuf bonnes pratiques à savoir (1) la variété des sources d'approvisionnement en denrées, (2) la coopération avec les acteurs locaux, (3) le renforcement de la responsabilité et de la transparence, (4) la participation de la communauté aux tâches de cuisine, (5) la gestion sanitaire rigoureuse, (6) la mise en œuvre d'une collecte de fonds, (7) le renforcement de la gestion des stocks, (8) l'exploitation active des jardins

potagers et champs scolaires, (9) le suivi des activités de la CSE afin d'en assurer un fonctionnement durable

- ✓ Indicateur 2: un guide pratique sur la promotion de la CSE qui inclut des bonnes pratiques en matière de CSE a été élaboré et validé en septembre 2024.
- ✓ Indicateur 3 : des émissions sur les bonnes pratiques en matière de CSE ont été réalisées et diffusées sur les radios locales de deux provinces cibles en 2023/24 et des 6 provinces cibles en 2024/25, c.-à-d., 8 diffusions réalisées au total. En outre, un documentaire sur les cours supplémentaires en mathématiques a été réalisé et diffusé trois fois sur 2 chaînes de télévision (RTB et BF1) en novembre 2024.

➤ Taux de réalisation des indicateurs du Résultat 4

- ✓ Tous les outils ont été finalisés et validés lors de l'atelier de validation qui s'est tenu en août 2024.

Quant à la mesure de l'impact du projet, elle a été faite par la méthode des doubles différences (DD : Difference in Difference). En outre, l'indice de fonctionnalité (IFC) a été utilisé pour analyser le niveau de fonctionnalité des COGES à travers 9 facteurs qui se fondent sur les critères de COGES fonctionnel qui sont entre autres, (1) la méthode de sélection des membres du bureau COGES, (2) l'élaboration des PA et BA et leur validation en AG, (3) le degré de confiance émanant des membres de la communauté, (4) le taux de participation des membres de la communauté, (5) la transparence en matière de gestion de ressources matérielles et financières, (6) le taux de collecte de fonds, (7) le taux d'exécution des activités planifiées, (8) la qualité des PA et BA (mise en œuvre d'examens blancs et de cours supplémentaires), (9) le nombre de réunions du bureau.

Le communicateur a conclu sa présentation en disant que la fructueuse coopération entre le Japon et le Burkina a permis la mise en œuvre du PAQER-CEC de 2021 à 2025 et que le fait que l'objectif de certains indicateurs n'ait pas été atteint n'implique pas que cela aura une incidence négative sur la généralisation du modèle. Selon lui, dans la mesure où ce modèle s'est révélé efficace dans la zone non métropolitaine, qui occupe 94,7 % du pays, et qu'il permet de répondre aux problèmes propres à chaque région par la mise en place de CCC/CCA, on peut penser qu'il s'applique bien à une généralisation à l'échelle nationale. Toutefois, les indicateurs montrent que le modèle de COGES conçu n'est pas bien adapté pour les zones urbaines. Il importe que des réflexions soient faites sur cette problématique tout en poursuivant le projet de généralisation du modèle renforcé à l'échelle nationale.

II.2 Les échanges

Les échanges par rapport à cette présentation ont concerné essentiellement la question de l'influence du mandat des directeurs d'école sur le taux de réalisation des indicateurs, la question de l'inadaptation du modèle renforcé des COGES et des CCC/CCA dans les grandes villes que sont Ouaga et Bobo où la notion de lien communautaire n'est pas aussi forte comme dans les zones rurales. Les participants ont convenu de mener des réflexions plus approfondies pour adapter le modèle dans les

zones métropolitaines.

III. DE LA PRESENTATION DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE (PRPCom)

III.1 Contenu de la présentation

Cette présentation a été aussi faite par M. KIEMDE. Après avoir situé le contexte et la justification du PRPCom, le présentateur a fait une description du projet, sa cohérence avec les référentiels de développement, la disposition de sa mise en œuvre ainsi que les risques et mesures d'atténuation.

M. KIEMDE a expliqué que l'objectif de développement du PRPCom est de contribuer au développement de l'enseignement primaire à travers le renforcement de la participation communautaire. Quant aux objectifs spécifiques, il s'agit entre autres, de généraliser le modèle renforcé des COGES et des CCC/CCA et de dynamiser la participation des acteurs autour des questions de l'école.

Les principaux résultats attendus dudit projet sont entre autres la mise en place du modèle renforcé de COGES dans toutes les écoles primaires publiques, la mise en place du modèle renforcé de CCC/CCA dans toutes les communes et arrondissements, d'assurer la mobilisation sociale et enfin l'autonomisation des COGES.

Le PRPCom sera financé par le budget de l'Etat avec un coût estimatif de 2 485 880 000 frs CFA et mis en œuvre sur toute l'étendue du territoire national, de juillet 2025 à juin 2030.

Le groupe cible est composé des agents du MEBAPLN aux niveaux central et déconcentré, des acteurs au niveau des écoles primaires publiques (directeurs d'école, enseignants, élèves, parents d'élèves, membres de la communauté locale) et des collectivités territoriales ; Les cibles attendus sont : 77240 bénéficiaires directs soit 75230 membres de COGES, 2710 membres de CCC/CCA et 1 504 600 élèves.

Le communicateur a conclu sa présentation en disant que le Projet de Renforcement de la Participation Communautaire (PRPCom) obéit à la volonté du Gouvernement burkinabè de disposer d'un système éducatif performant à même de former des citoyens responsables, productifs et créatifs capables de contribuer efficacement au développement économique et social du Burkina Faso et que cela contribuera au développement de l'enseignement primaire à travers la mobilisation sociale et la responsabilisation des communautés.

III.2 Les échanges

A la fin de cette présentation, les participants ont tous reconnu le besoin de mettre en œuvre ce plan de généralisation du modèle renforcé des COGES et des CCC/CCA afin

de pérenniser les acquis du projet. La Conseillère en chef, Madame Miura a dit qu'une fois au Japon, elle s'attendra à de bonnes nouvelles concernant le financement de la généralisation avec le budget de l'Etat. En outre, elle a fait comprendre que cette session étant le dernier CTOS, le rapport final du projet est en cours de rédaction et sera partagé avec les homologues par le biais de la JICA-Burkina Faso dans le mois de mars.

IV. CLOTURE

La clôture de la dernière session du CTOS a été marquée par trois interventions à savoir celle de la Conseillère en Chef du projet, celle de la Chargée du programme éducation de la JICA-Burkina Faso, représentant le Représentant résident de la JICA au Burkina Faso et enfin, les mots de clôture du Coordinateur du projet.

Dans son intervention, la Conseillère en Chef a rappelé qu'en 1985, elle a eu à faire une escale ici à Ouagadougou lorsqu'elle se rendait en mission à Abidjan. Après tant d'années passées en Afrique, elle se retrouve encore au Burkina où elle a mené sa dernière mission avant de prendre sa retraite en juillet prochain. Elle a remercié tous les acteurs qui se sont beaucoup investis pour l'atteinte des résultats et qui l'ont soutenu dans cette mission.

Quant à la Chargée du programme éducation de la JICA, elle a exprimé ses remerciements à l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la mise en œuvre des différentes activités, surtout les Directions Générales qui ont accompagné le projet, sans oublier les efforts de l'équipe du projet et les experts japonais. Elle a exhorté les différents acteurs à continuer à pérenniser les acquis du projet. Elle a dit compter sur le DGAEP, la DCPD pour que les acquis du projet soient pris en compte lors de la mise en place du Conseil d'école.

Le mot de clôture a enfin été livré par le Coordinateur du projet, le DGAEP qui a reconnu que cette approche a vraiment renforcé la collaboration école-communauté et a remercié la JICA pour son appui technique et financier qui a permis de renforcer les capacités des agents du MEBAPLN. Il a souligné le fait que cette session ne marque pas la fin de nos efforts et que nous devons travailler à sauvegarder cette approche communautaire. Il a aussi remercié Madame Miura pour tout le travail effectué au Burkina Faso en lui souhaitant un bon retour au Japon.

Sur ce, les travaux de la dernière session ont pris fin aux environs de 13 heures 30 minutes.

Fait à Ouagadougou, le 26 février 2025

Le rapporteur

Drissa OUATTARA

Consultant Local

COMPTE RENDU du Séminaire en ligne
de partage d'expériences entre le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le
Sénégal

I. **DATE** : 11 Septembre 2024 à partir de 9 heures

II. **LIEU** : En ligne via Zoom

III. **PARTICIPANTS** :

Les participants au séminaire étaient composés des homologues de projets similaires exécutés au Burkina Faso, au Niger, au Mali et au Sénégal ainsi que des organisations/pays observateurs tels que le siège de la JICA à Tokyo, la chargée du Programme Education/santé de la JICA-Burkina Faso, les Experts des projets similaires et bien d'autres pays.

IV. **DEROULEMENT DU SEMINAIRE**

L'ouverture du séminaire a été marquée par le mot de bienvenue de Monsieur BONKOUNGOU Issaka, le Chargé du Projet PAQER-CEC du Burkina Faso. Après avoir déroulé le chronogramme du séminaire, il a ensuite présenté l'objectif du dit séminaire qui était d'« offrir aux parties prenantes de projets similaires dans différents pays, l'occasion de tirer parti de leurs expériences respectives en partageant les résultats, les bonnes pratiques et les défis dans la mise en œuvre des activités du projet dans leurs pays respectifs ».

Le thème principal retenu était « Stratégies de durabilité et de résilience des organes de gestion d'école (COGES, CGS, CGE, etc.).

Le séminaire s'est déroulé en deux parties : une 1^{ère} partie consacrée aux communications sous forme de présentations PPT des 4 pays participants et une 2^{ème} partie consacrée aux échanges sous forme de discussions sur le contenu des communications.

1. Du Contenu des communications

Après une brève présentation des projets exécutés dans les 4 pays participants, chaque pays a présenté les défis auxquels ils sont confrontés, les mesures pour relever ces dits défis et les résultats qui ont été atteints. Ils ont aussi partagé des bonnes pratiques.

1.1 . Communication du Burkina Faso

Le projet au Burkina Faso s'intitule le PAQER-CEC) : « Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education par le Renforcement de la Collaboration Ecole-Communauté » dont l'objectif est d' « améliorer la qualité de l'éducation à travers la collaboration école-communauté par le renforcement de la base institutionnelle dans toutes les écoles primaires publiques de la zone d'intervention du projet ».

Les 2 sous-thèmes choisis par les homologues du Burkina Faso portaient sur (1) les innovations et stratégies pour renforcer le suivi des COGES et (2) les Innovations et stratégies pour le renforcement des réseaux COGES.

Pour renforcer le suivi des COGES, le PAQER-CEC a mis en place un système de suivi en ligne de la tenue des Assemblées Générales de Planification et de Bilan des COGES par la création d'un groupe WhatsApp afin de d'amener les COGES à tenir les AG à bonne date et de permettre aux Chefs des Circonscriptions de l'Education de Base (CCEB) et aux Points Focaux de suivre à temps la tenue des AG.

Quant aux innovations et stratégies de renforcement des réseaux COGES, le PAQER-CEC a mis en place une faitière appelée « Coordination des COGES de Commune ou d'Arrondissement (CCC/CCA) dans toutes les 48 Communes et les 12 Arrondissements de la zone d'intervention du projet.

Comme bonnes pratiques du projet au Burkina Faso, nous retenons essentiellement l'organisation des fora provinciaux dans les 6 provinces cibles du projet qui étaient financés entièrement par la JICA en 2023 et l'organisation des fora sur financement propre dans les 6 provinces en 2024.

1.2 . Communication du Niger

Au Niger, le projet s'intitule : « Projet d'Amélioration de la Qualité et de la Parité Filles-Garçons au Niveau de l'Éducation de base à travers la Collaboration École-Communauté «Ecole Pour Tous » avec pour objectif d' « Élaborer un modèle fonctionnel de développement de l'éducation de base qui contribue à l'amélioration des compétences de base des élèves et à la promotion de l'éducation des filles à travers la collaboration école-communauté dans la zone d'intervention du Projet. »

Comme innovations au Niger, nous retenons essentiellement (1) l'expérimentation et le Développement du Réseau Départemental des Fédérations Communales des CGDES (RéDép /FCC) et la mise en place d'un modèle de consolidation de la paix et de réconciliation communautaire à travers les rôles des CGDES dans la prise en charge des Elèves Déplacés Internes (EDI) et la construction de la paix par le biais de la communauté.

1.3 . Communication du Mali

Le projet au Mali s'intitule : « Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Apprentissage des Enfants avec la Collaboration de la Communauté Educative (PAEQA-CC) avec pour objectif de « Rendre opérationnel le système durable d'amélioration de l'apprentissage avec la collaboration de la communauté éducative en s'appuyant sur les approches suivantes :

- PMAQ (Paquet Minimum Axé sur la Qualité)

- CC-JICA (Cadre de concertation modèle JICA)

Le projet a mis en place des stratégies et innovations pour la mobilisation des ressources, le renforcement des réseaux et le suivi des CGS et la réduction du coût des activités du projet, à savoir : (1) la mise en œuvre du projet avec l'accompagnement à distance des experts JICA et de l'ONG partenaire et (2) l'approche intégrale, peu coûteuse et durable à travers le CC-JICA.

1.4 . Communication du Sénégal

Au Sénégal, le projet s'intitule : « Projet d'Amélioration des Apprentissages en Mathématiques à l'Elémentaire Phase 2 (PAAME2) » avec pour objectif d' « Améliorer les compétences de base en mathématiques des élèves de l'enseignement élémentaire par la mise en œuvre durable du « Modèle PAAME » au niveau de toutes les écoles du pays.

Comme innovations et stratégies pour le renforcement des réseaux d'organes de gestion d'école, nous retenons :

- (1) l'expérimentation et la généralisation de l' « Approche Forum Communal » pour la consolidation durable de la collaboration entre les acteurs au niveau de la commune » et,
- (2) l'exploitation des outils en TIC sans coût à travers la création de la « Communauté WhatsApp » et de « Google Forms »

2. Des Echanges/ Discussions

Cette 2^{ème} partie a consisté fondamentalement à échanger et discuter sur certains points des présentations et surtout à partager des expériences et des leçons apprises par chaque pays au cours de la mise en œuvre du projet.

Les échanges ont essentiellement porté sur les points suivants:

➤ Organisation des fora par le Sénégal et le Burkina Faso

- ✓ Stratégies de pérennisation des fora
- Question du Niger adressée au Sénégal: Comment le Sénégal compte-t-il pérenniser les fora après le retrait du partenaire japonais ? Les acteurs communautaires ont-ils été associés dans l'organisation des fora. ? Quel apport des acteurs communautaires dans les fora ?
- Réponse du Sénégal : Pour l'organisation des fora, chaque région est accompagnée pendant 2 ans : La région et ses différentes inspections départementales. La 3^e année, chaque région organise ses fora de façon autonome. De façon pratique, c'est à chaque autorité communale de s'organiser dans la mobilisation du budget nécessaire à l'organisation de son forum. Pour la 1^{ère} année d'autonomisation, sur les 15 communes du département de NIOURO, 13 communes ont organisé leurs fora. Les 2 communes qui n'ont pas pu tenir leur fora ont regretté de ne l'avoir pas

organisé et les populations de ces communes ont exigé aux maires desdites communes de l'organiser car les communes environnantes ont organisé leur fora. Pour l'organisation des fora, il faut retenir qu'il existe des Comités Départementaux de Développement (CDD) dirigés par le préfet assisté par l'inspecteur départemental. Lorsque ce comité se réunit à la rentrée en octobre, le préfet demande à tous les maires de s'engager pour l'organisation d'un forum communal avec l'appui technique et financier du ministère et de la JICA.

Au cours du forum, il est demandé aux acteurs à prendre des engagements pour accompagner l'école. Parmi les engagements dont six (06) phares que sont la reprographie des cahiers d'exercices, la prise en charge des facilitateurs communautaires, l'accompagnement des enseignants pendant les cellules d'animation pédagogique etc... Il y a un comité communal de suivi de réalisation des engagements pendant toute l'année et à la fin un bilan est fait.

- ✓ Partage de l'expérience du Burkina Faso par rapport à l'organisation des fora

Au Burkina, l'approche fora a été mise en œuvre au niveau provincial. Ainsi donc, l'année dernière l'ensemble des six (06) provinces ont pu organiser leurs fora. Tout comme au Sénégal, lors des fora, des engagements ont été pris avec un accent mis sur le suivi de ces engagements. Sur les 06 provinces qui ont organisé les fora, 05 ont axé leurs thèmes sur l'amélioration des résultats scolaires au CEP. A l'issue des examens scolaires dans les 06 provinces, les résultats réels sont satisfaisants.

Pour ce qui est de la gestion autonome, l'année dernière, les provinces ont été invitées à prendre les dispositions utiles pour organiser de façon autonome les fora. Dans la présentation du Burkina Faso, il a été fait mention de l'organisation des fora dans le Kadiogo et le Bazèga sur fonds propres. Les autres provinces sont en train de l'organiser. C'est dire que la question d'autonomisation est très essentielle pour la pérennité de l'action pour qu'à la fin du projet ce qui est entrepris ne puisse pas s'arrêter.

- ✓ Suggestions du Niger par rapport aux fora organisés par le Sénégal et le Burkina Faso

Nous attirons l'attention du Burkina et du Sénégal par apport à la pérennisation et à la durabilité de l'organisation des fora. Nous l'avons fait ici au Niger effectivement plusieurs années avec la même démarche pour que les collectivités portent les fora régionaux. Dans les faits ce n'est pas quelque chose de facile.

La situation du Niger, du Burkina Faso, du Mali, du Sénégal est pratiquement la même chose. Pour assurer cette pérennité, il faut plutôt orienter les stratégies vers les communautés. Qu'est-ce que les communautés peuvent faire elles-mêmes ? Mais si les stratégies sont

orientées vers les communes, les régions ; ces communes et régions vont prendre des engagements mais entre l'engagement et la mise en œuvre, il y a un grand écart. Il y a aussi que les communes n'ont pas les mêmes ressources, la libération de fonds n'est pas toujours évidente ; Le Niger a vécu cette réalité. Cet état de fait nous a amené à développer le ReDep qui est une solution, une réponse à l'organisation des fora (communal, national ou provincial). C'est vrai que beaucoup de collectivités prennent l'engagement, ils sont motivés à le faire mais les moyens de l'organiser font défaut.

Le ReDep est le Réseau Départemental, un cadre communautaire pris en compte dans le cadre des écoles. Il n'y a pas un acteur externe qui finance quelque chose dans la mise en œuvre des activités du ReDep.

Le ReDep se tient 2 fois par an ; en début d'année le ReDep peut faire la planification, fixer des objectifs et donner des orientations nécessaires au comité de gestion pour que leur plan d'action puisse vraiment intégrer des activités en rapport avec les objectifs de la communauté ou du département ; en fin d'année, ils peuvent se retrouver dans le même cadre pour évaluer, orienter et tirer les leçons, les autorités administratives, les administrateurs scolaires viennent en appui technique. Ils supervisent ; valident et donnent des orientations. Mais si on demande à ces autorités communales de faire le financement, l'harmonisation va être problématique.

➤ **Recrutement des facilitateurs pour les déplacés internes au Mali et pour l'amélioration des compétences en mathématiques au Sénégal**

✓ Conditions de recrutement des facilitateurs

- Question du Burkina Faso adressée au Mali et au Sénégal : Quel est le mécanisme de motivation ? Sont-ils pris en charge ou c'est du bénévolat ?
- Réponse du Mali : Au Mali c'est du bénévolat. Le niveau requis est le Diplôme d'Etudes fondamentales (EDF). Pour les conditions de motivation, c'est le partenaire communautaire, c'est-à-dire la communauté qui décide de motiver. Aucun paiement n'est fait ni par l'Etat, ni par le projet. C'est du bénévolat.

➤ **Création de Brigades de surveillance des élèves pour la consolidation de la paix et de la réconciliation communautaire :**

- Question du Burkina adressée au Niger : Ces brigades sont-ils exclusivement gérés par les communautés ou y a-t-il un accompagnement de l'Etat ? Si oui, comment ?
- Réponse du Niger : Par rapport à la brigade de surveillance, l'activité est purement communautaire. C'est la communauté qui gère et c'est du bénévolat. Des brigades sont placées là où il y a des menaces potentielles.

➤ **Enfants en situation d'abandon scolaire/ Visites à domicile :**

- Questions du Burkina adressée au Niger : Quelles sont les causes d'abandon scolaire massif des enfants ? Quel rôle le personnel enseignant joue lors des visites à domicile?
- Réponses du Niger :
 - ✓ Causes d'abandon scolaire des enfants :
 - Le déplacement des parents vers les villes ou vers d'autres pays ;
 - L'utilisation des enfants par leurs parents dans la vente d'articles, dans les champs, dans les jardins ;
 - Le mariage précoce ;
 - La faible capacité d'accueil des familles. Etc...

Le ReDep procède à des sensibilisations à travers des visites à domicile en vue de conscientiser les parents et de réintégrer ces enfants dans les écoles.

- ✓ Rôle du personnel enseignant lors des visites à domicile :
Les directeurs d'écoles établissent la liste des abandons et des élèves à risque d'abandon. Une fois cette liste établie, nous mettons en place un comité. Cette liste est partagée aux comités, des visites en groupes se font aux élèves, aux familles des élèves d'abandon pour recueillir les raisons d'abandon ou en situation d'abandon. Les différentes raisons sont recensées et discuté en AG ; s'en suivront des sensibilisations pour ramener ces enfants dans les écoles.

➤ **Uniformisation de l'appellation des organes de gestion d'école et harmonisation des contenus dans les 4 pays**

➤ **Partage de documents entre les 4 pays**

➤ **Approches PMAQ-TaRL, PMAQ-avancé, SRP :**

- Questions du Mali adressée au Niger : Comment peut-on associer ces 2 approches dans votre méthodologie ? Qu'est-ce que le PMAQ-avancé ? Quelle la différence entre le PMAQ et le PMAQ-avancé ?
- Réponses du Niger :
 - PMAQ-TaRL : il y avait le Paquet Minimum Axé sur la Qualité que le Niger avait expérimenté au départ, puis s'en ai suivi d'un voyage d'études en Inde où nous nous sommes appropriés de leur méthode d'approche : apprendre les enfants par le jeu. Ainsi, nous avons cherché à conjuguer les deux approches en tenant compte de notre réalité ce qui nous a conduit au PMAQ-TaRL : C'est un jumelage entre le PMAQ qu'on avait et le TaRL.
 - PMAQ-avancé : Le PMAQ-avancé est né suite à un constat : Nous avons constaté un renvoi massif des élèves en classe de 6^e : C'est à dire ceux qui ont quitté la classe du CM2 pour la 6^e. Les enfants ne partent pas au collège avec les dispositions nécessaires en

mathématiques pour pouvoir tenir en 6^e. C'est pourquoi, nous avons pensé à ce PMAQ-avancé. Il faut préparer les enfants de CM2 avec les 4 opérations uniquement. Nous mettons à leur disposition des livrets d'exercices et ce sont les enseignants qui prennent chaque jour 40 min pour traiter cet exercice et préparer les enfants pour le collège. C'est pour assurer une bonne transition du primaire au collège que nous avons instauré ce PMAQ-avancé. Par ailleurs, le problème de reprographie se pose ; parce qu'il faut des livrets d'exercices. Nous avons fait l'expérimentation dans quelques écoles autour de Niamey ensuite dans une commune avec une cinquantaine d'écoles. Nous étudions comment assurer la généralisation du PMAQ-avancé dans le pays.

- La vision entre l'approche PMAQ et TaRL a fait l'objet d'un atelier national au Niger où les techniciens au ministère de l'éducation, les techniciens au niveau du projet et d'autres partenaires partie prenante, se sont retrouvés pour présenter le PMAQ, ses éléments clés et le TaRL aussi afin de dégager les éléments de convergences pour sortir un paquet qui va mettre en relation les approches PMAQ et TaRL.

Le ministère avait développé une stratégie appelé Stratégie de Remédiation Pédagogique (SRP) et nous avons fait la fusion des trois d'où vous pouvez entendre parler de PMAQ-TaRL, SRP pour éviter des approches qui vont se contredire sur le terrain.

V. CLOTURE DU SEMINAIRE

Les travaux ont pris fin autour de 12h avec le mot de clôture qui a été prononcé par Monsieur KIEMDE Joël, membre de l'Unité de Gestion du Projet du Burkina Faso. Il a remercié tous les participants pour leur contribution à la réussite du dit séminaire et les a exhortés à continuer ce type d'échanges et de partage. Il a aussi remercié la JICA, le partenaire légendaire pour son accompagnement dans nos pays respectifs. Il a terminé ses propos en souhaitant que des opportunités d'échanges en présentiel puissent avoir lieu dans l'avenir.